



COMPTE ADMINISTRATIF 2021

TABLEAU DE SYNTHESE	5
L'ARRÊTÉ DES COMPTES 2021	7
LE TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	8
STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	9
TERRITOIRES SOLIDAIRES	10
ENVIRONNEMENT	16
NUMERIQUE	19
COOPERATION INTERNATIONALE	20
ECONOMIE, RECHERCHE, INNOVATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	22
ECONOMIE INNOVATION	23
AGRICULTURE	32
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	36
TOURISME	39
FORMATION PROFESSIONNELLE	41
ORIENTATION	45
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	46
TRANSPORTS	47
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE	51
PATRIMOINE DES LYCEES	52
EDUCATION JEUNESSE	54
APPRENTISSAGE	57
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	60
CULTURE	61
SPORTS	65
VIE CITOYENNE	67
EUROPE	68
EUROPE	69
OPTIMISATION DES RESSOURCES	72
COMMUNICATION	73
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	75
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	78
RESSOURCES HUMAINES	84

LES DECISIONS	87
L'approbation du compte de gestion	87
L'approbation du compte administratif	87
L'arrêté des comptes 2021	89
RAPPORT ANNUEL DE LA DETTE 2021	90
RAPPORT SUR LA GESTION PLURIANNUELLE	99
LISTE DES VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES SUR L'EXERCICE 2021	104

Les dépenses

88,2 % des dépenses ont été consacrées aux interventions régionales (c'est-à-dire hors frais de personnel du siège, frais généraux et annuité de la dette). Les dépenses liées aux transports représentent plus d'un tiers (38 %) de l'ensemble des dépenses d'intervention, suivies par l'enseignement (23 %) et l'action économique (15 %).

Le compte administratif 2021 présente une réalisation à hauteur de 93 % des dépenses votées.

En 2021, le montant total des dépenses s'élève à 1,652 Md€, montant en forte hausse par rapport à 2020 (1,366 Md€), principalement du fait des importantes échéances pour les rames TET, de la montée en puissance des crédits dédiés au PACTE et aux travaux dans les lycées, notamment de performance énergétique au titre du programme COEPI.

Les recettes

Une nouvelle modification des ressources régionales (remplacement de la CVAE par une nouvelle part de TVA) a permis d'enregistrer un produit au-delà des estimations (+6,8 % par rapport à 2019). Les recettes liées à la TVA représentent désormais la principale ressource de la collectivité (539 M€). Au global, les ressources ont augmenté de 4 % (soit 55 M€) par rapport à 2020.

L'emprunt a été réalisé à hauteur de 205 M€ dont 165 M€ par recours à l'obligataire. L'encours de dette (hors crédits-baux) se chiffre à 906 M€ au 31/12/2021 (765,4 M€ fin 2020). Le taux d'intérêt moyen de l'encours se positionne à 0,94 % soit une baisse de 0,08 point par rapport à l'année précédente.

L'arrêté des comptes

L'arrêté des comptes dégage un résultat de l'exécution budgétaire de 15,906 M€. Il n'est pas constaté de restes à réaliser.

Le résultat de l'exécution budgétaire 2021 pourra être intégré à l'exercice 2022 lors du vote du budget supplémentaire.

François BONNEAU

TABLEAU DE SYNTHÈSE

	Dépenses		Recettes	
	Crédits inscrits	Réalisé 2021	Crédits inscrits	Réalisé 2021
FONCTIONNEMENT	1 067 516 070,00	989 328 652,06	1 097 885 789,98	1 121 087 238,05
TERRITOIRES SOLIDAIRES	4 600 000,00	4 414 887,05	420 000,00	522 026,00
ENVIRONNEMENT	8 950 000,00	7 592 704,03	1 541 000,00	1 014 500,07
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	4 100 000,00	2 391 575,06	270 000,00	1 012 000,00
COOPERATION INTERNATIONALE	1 180 000,00	714 966,59	23 000,00	21 826,10
Total STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	18 830 000,00	15 114 132,73	2 254 000,00	2 570 352,17
ECONOMIE INNOVATION	25 296 000,00	19 261 079,51	0,00	373 259,67
AGRICULTURE	7 204 000,00	6 533 719,94	0,00	76 366,32
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	8 158 500,00	6 890 947,94	0,00	85 254,26
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 100 000,00	1 801 448,57	0,00	220 834,70
TOURISME	4 319 200,00	4 219 084,14	0,00	7 722,80
FORMATION PROFESSIONNELLE	137 961 000,00	122 291 860,59	20 526 700,00	859 365,38
ORIENTATION	3 300 000,00	2 432 627,56	0,00	275 859,03
Total ECONOMIE, RECHERCHE, INNOVATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	188 338 700,00	163 430 768,25	20 526 700,00	1 898 662,16
TRANSPORTS	388 733 000,00	375 667 415,03	10 039 000,00	9 819 056,72
Total TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	388 733 000,00	375 667 415,03	10 039 000,00	9 819 056,72
PATRIMOINE DES LYCEES	9 473 100,00	9 017 904,52	2 091 143,00	2 729 436,39
EDUCATION JEUNESSE	48 126 900,00	46 980 146,50	8 103 457,00	7 466 776,50
APPRENTISSAGE	7 400 000,00	3 728 527,55	400 000,00	576 399,62
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	52 946 600,00	50 614 325,61	2 269 000,00	2 269 284,44
CULTURE	24 400 000,00	23 453 371,27	776 000,00	333 756,42
SPORTS	4 300 000,00	3 877 869,51	0,00	104 137,40
VIE CITOYENNE	486 000,00	334 005,24		
Total FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	147 132 600,00	138 006 150,20	13 639 600,00	13 479 790,77
COMMUNICATION	4 000 000,00	3 921 708,28	0,00	429 128,81
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	17 416 000,00	15 474 732,00	30 000,00	136 517,17
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	92 103 770,00	92 176 028,84	979 284 719,98	1 050 354 848,99
RESSOURCES HUMAINES	151 700 000,00	147 208 498,58	3 730 770,00	4 012 101,78
Total OPTIMISATION DES RESSOURCES	265 219 770,00	258 780 967,70	983 045 489,98	1 054 932 596,75
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	57 331 000,00	37 026 130,73	52 133 000,00	31 940 423,40
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	1 931 000,00	1 303 087,42	1 023 000,00	1 070 458,54
REGION BENEFICIAIRE FINAL			15 225 000,00	5 375 897,54
Total EUROPE	59 262 000,00	38 329 218,15	68 381 000,00	38 386 779,48

	Dépenses		Recettes	
	Crédits inscrits	Réalisé 2021	Crédits inscrits	Réalisé 2021
INVESTISSEMENT	779 299 000,00	662 782 534,21	732 145 000,00	530 146 002,84
TERRITOIRES SOLIDAIRES	78 051 000,00	76 880 704,09	0,00	210 379,31
ENVIRONNEMENT	6 189 000,00	4 367 972,72	0,00	6 001,75
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	1 270 000,00	141 065,31	0,00	0,00
COOPERATION INTERNATIONALE	130 000,00	88 737,11		
Total STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	85 640 000,00	81 478 479,23	0,00	216 381,06
ECONOMIE INNOVATION	40 010 000,00	29 637 011,39	5 693 900,00	9 365 341,10
AGRICULTURE	6 090 000,00	5 820 509,63	0,00	218 203,25
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	25 000 000,00	15 378 161,65	0,00	344 229,23
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	7 000 000,00	5 331 495,20	0,00	1 000 000,00
TOURISME	6 065 000,00	5 059 587,58	0,00	0,00
FORMATION PROFESSIONNELLE	2 410 000,00	980 909,09		
Total ECONOMIE, RECHERCHE, INNOVATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	86 575 000,00	62 207 674,54	5 693 900,00	10 927 773,58
TRANSPORTS	241 850 000,00	222 038 443,05	145 621 000,00	146 631 932,87
Total TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	241 850 000,00	222 038 443,05	145 621 000,00	146 631 932,87
PATRIMOINE DES LYCEES	102 976 985,00	86 591 502,40	6 299 000,00	5 533 662,35
EDUCATION JEUNESSE	27 526 515,00	19 890 450,65	734 000,00	252 518,35
APPRENTISSAGE	12 091 400,00	12 088 191,77	0,00	7 606,90
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	2 000 000,00	1 406 011,07	610 000,00	0,00
CULTURE	8 830 100,00	6 653 453,01	311 100,00	5 909,49
SPORTS	1 450 000,00	1 383 902,52	0,00	1 110,13
VIE CITOYENNE	150 000,00	63 403,93		
Total FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	155 025 000,00	128 076 915,35	7 954 100,00	5 800 807,22
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	6 284 000,00	3 104 193,23	0,00	62,04
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	120 000 000,00	109 816 944,27	476 583 000,00	300 133 986,28
Total OPTIMISATION DES RESSOURCES	126 284 000,00	112 921 137,50	476 583 000,00	300 134 048,32
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	83 825 000,00	56 059 884,54	80 688 000,00	52 905 260,39
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	100 000,00	0,00		
REGION BENEFICIAIRE FINAL			15 605 000,00	13 529 799,40
Total EUROPE	83 925 000,00	56 059 884,54	96 293 000,00	66 435 059,79
Résultat affecté fonctionnement			16 784 280,02	16 784 280,02
TOTAL GENERAL HORS RESULTAT REPORTE	1 846 815 070,00	1 652 111 186,27	1 830 030 789,98	1 651 233 240,89
Fonctionnement	1 067 516 070,00	989 328 652,06	1 097 885 789,98	1 121 087 238,05
Investissement	779 299 000,00	662 782 534,21	732 145 000,00	530 146 002,84
TOTAL GENERAL AVEC RESULTAT REPORTE	1 846 815 070,00	1 652 111 186,27	1 846 815 070,00	1 668 017 520,91
Fonctionnement	1 067 516 070,00	989 328 652,06	1 114 670 070,00	1 137 871 518,07
Investissement	779 299 000,00	662 782 534,21	732 145 000,00	530 146 002,84
TOTAL GENERAL AVEC RESULTAT REPORTE HORS AMENAGEMENT DE LA DETTE	1 836 815 070,00	1 652 111 186,27	1 836 815 070,00	1 668 017 520,91
Fonctionnement	1 067 516 070,00	989 328 652,06	1 114 670 070,00	1 137 871 518,07
Investissement	769 299 000,00	662 782 534,21	722 145 000,00	530 146 002,84
TOTAL GENERAL HORS AMENAGEMENT DE LA DETTE ET FONDS EUROPEENS	1 695 659 070,00	1 559 054 465,37	1 687 209 789,98	1 566 387 557,10
Fonctionnement	1 010 185 070,00	952 302 521,33	1 045 752 789,98	1 089 146 814,65
Investissement	685 474 000,00	606 751 944,04	641 457 000,00	477 240 742,45

L'ARRÊTÉ DES COMPTES 2021

L'arrêté des comptes permet de dégager le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2021, ce résultat s'élève à 131,4 M€.

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	16 784 280,02	1 446 178 691,28	1 462 962 971,30
Dépenses (réelles + ordre)		1 331 539 625,87	1 331 539 625,87
Total	16 784 280,02	114 639 065,41	131 423 345,43

Le solde d'exécution de la section d'investissement est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2021, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 115,5 M€.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		1 080 251 494,31	1 080 251 494,31
Dépenses (réelles + ordre)	190 421 421,93	1 005 347 083,17	1 195 768 505,10
Total	190 421 421,93	74 904 411,14	-115 517 010,79

L'arrêté des comptes, toutes sections confondues, fait ressortir un résultat de **15 906 334,64 €**.

LE TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	CA2020	CA2021
EPARGNE DISPONIBLE		
+ Recettes de gestion	1 136 788 241	1 121 087 238
- Dépenses de gestion	922 701 481	981 440 221
= Epargne de gestion	214 086 760	139 647 017
- Intérêts de la dette	8 129 549	7 888 431
= Epargne brute	205 957 211	131 758 586
- Remboursement de la dette en capital	52 391 354	60 816 944
= Epargne nette	153 565 857	70 941 642
MOUVEMENTS D'ORDRE AFFECTANT LES DEUX SECTIONS		
Dépréciation	0,00	0,00
Transfert entre sections	16 150 165	17 119 521
BESOIN DE FINANCEMENT		
+ Dépenses d'investissement	382 526 628	601 965 590
- Recettes d'investissement	158 346 395	325 146 003
= Besoin de financement en investissement	224 180 234	276 819 587
EMPRUNT		
Emprunt	70 000 000	205 000 000
RESULTAT		
= Résultat de l'exercice	-614 376	-877 945
<i>dont Fonctionnement</i>	189 807 046	114 639 065
<i>dont Investissement</i>	-190 421 422	-115 517 011
+ Report des années antérieures	17 398 656	16 784 280
<i>dont report fonctionnement</i>	17 398 656	16 784 280
<i>dont report investissement</i>	0,0	0,0
= Résultat de clôture	16 784 280	15 906 335
<i>dont résultat fonctionnement</i>	207 205 702	131 423 345
<i>dont résultat investissement</i>	-190 421 422	-115 517 011

STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

TERRITOIRES SOLIDAIRES

TERRITOIRES SOLIDAIRES		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Fonctionnement	1 250 000	889 487	71%			
CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE	Fonctionnement	1 695 000	2 117 891	125%		2 800	
HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE	Fonctionnement	80 000	52 947	66%		97 826	
PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Fonctionnement	350 000	295 400	84%			
EXPERTISE MUTUALISEE	Fonctionnement	340 000	286 637	84%			
PLAN SANTE	Fonctionnement	885 000	772 102	87%			
MESURES DE PREVENTION COVID 19	Fonctionnement		423		420 000	421 400	100%
TOTAL Fonctionnement		4 600 000	4 414 887	96%	420 000	522 026	124%

CONTRATS REGIONAUX DE PAYS	Investissement	981 000	1 002 231	102%			
INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Investissement	1 000 000	582 070	58%			
CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE	Investissement	56 200 000	58 134 458	103%		188 611	
HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE	Investissement	5 660 000	4 697 405	83%		600	
PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Investissement	13 300 000	11 755 770	88%		21 168	
PLAN SANTE	Investissement	910 000	708 771	78%			
TOTAL Investissement		78 051 000	76 880 704	99%		210 379	

BILAN GENERAL

Le budget 2021 a été réalisé à hauteur de 99% (76,880 M€ mandatés) en investissement et de 96% en fonctionnement (4,415 M€), soit un total de 81,295 M€.

La majeure partie (les ¾) des crédits de paiement (60,252 M€) est liée aux CRST, auxquels s'ajoute un montant significatif de 11,755 M€ correspondant à l'activité « projets structurants d'aménagement du territoire » qui intègre majoritairement des crédits dédiés au déploiement du Très Haut Débit.

L'intervention régionale porte majoritairement sur :

- Le renforcement de l'attractivité régionale : 26,9 M€
 - o en matière de Très Haut débit : 11,430 M€ dont 6,532 M€ au titre des CRST (2,895 M€ au titre des conventions Région-Départements, 1 M€ au titre du Fonds Sud, 0,589 M€ au titre du CPER)
 - o en matière de développement économique dans les contrats ou au titre des projets structurants CPER 15-20 et conventions RD : 8,1 M€
 - o en matière d'économie agricole (1,9 M€) et d'offre touristique (1,2 M€)
 - o en matière de mobilité : 4,2 M€ (dont 3,1 M€ dans les contrats et 1,1 M€ pour les pôles multimodaux soutenus au titre du CPER 15-20)
- Une offre d'équipements et de services aux habitants dans l'ensemble des territoires : 30,930 M€
 - o avec 10,075 M€ en direction de l'Habitat, soit 5,325 M€ au titre des contrats et 4,750 M€ au titre de l'activité Hébergements (essentiellement des personnes âgées) – auxquels s'ajoutent 3,190 M€ comptabilisés ci-dessous pour la réhabilitation thermique des logements sociaux.
 - o avec 10,845 M€ pour des équipements sportifs et 2,574 M€ pour des équipements culturels
 - o avec 6,820 M€ en direction des services à la population, dont 3,528 M€ sur le thème de la santé : 1,480 M€ plan santé et 2,048 M€ dans le cadre des CRST

(dont 0,184 M€ en fonctionnement pour l'animation des CLS et l'émergence des CPTS).

- L'accompagnement de la transition écologique et citoyenne des territoires : 14,228 M€
 - o 10,794 M€ en direction de l'efficacité énergétique (dont 3,190 M€ relatifs à la réhabilitation thermique de logements sociaux)
 - o 1,963 M€ en faveur de la biodiversité
 - o 1,471 M€ dans le cadre de A Vos ID et du réseau Oxygène.

CONTRATS REGIONAUX DE PAYS

Cette génération de contrats a concerné 26 pays (les pays Indre et Cher, de Bourges, Giennois et Grande Sologne ayant directement bénéficié d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) et les deux derniers (Chinonais et Touraine Côté du Sud) se sont achevés le 1^{er} janvier 2018, expliquant la faiblesse des crédits mandatés.

Le montant d'un peu plus de 1 M€ a concerné cinq contrats, et plus de la moitié des crédits concerne le THD (0,589 M€) sur deux territoires du Loiret, un montant de 0,379 M€ ayant également été mandatés dans le cadre du Plan Urgence Inondation au bénéfice de deux opérations portées par la Ville de Romorantin (réhabilitation du Musée de Sologne et de la MJC-Moulin des garçonnetts).

INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Un montant de 0,889 M€ a été mandaté en fonctionnement concernant les initiatives A VOS ID mais également pour l'animation du marché Oxygène (0,167 M€), et de 0,582 M€ sur le volet investissement d'A VOS ID.

Le volet investissement a notamment concerné la création du Dôme (écosystème numérique) de Dreux (0,167 M€), la construction d'un entrepôt Emmaüs à Salbris (0,120 M€), la création d'un atelier de transformation de légumes à Aubigny-sur-Nère par l'association ISA Entraide. Les crédits en fonctionnement ont été versés à 66 bénéficiaires, pour des projets tels que : l'implantation d'une ferme urbaine à Champhol, la création d'un écolieu, la Filerie à Fresnes, la dynamique partenariale autour de la santé dans le cadre du programme POPSU sur l'Orléanais, l'organisation d'une filière locale d'approvisionnement en bois énergie...

CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE

L'ensemble des CRST est contractualisé :

- Pour un montant de 427,3 M€ au bénéfice de 37 territoires
- Pour un montant de 19,7 M€ au bénéfice de 3 territoires bénéficiant d'un 2^{ème} CRST.

S'agissant des cinq « CRST 2^{ème} génération » négociés en 2020 et 2021 (Brenne, Issoudun, Tours Métropole Touraine Vallée de l'Indre, Giennois), le montant des engagements atteint près 7,336 M€ et un montant de 1,440 M€ a été mandaté en 2021 (dont 1,163 M€ en investissement), sur trois territoires (0,533 M€ en Touraine Vallée de l'Indre, 0,440 M€ en Brenne et 0,190 M€ pour Issoudun).

Ainsi, les mandatements CRST 2^{ème} génération ont représenté seulement 2,4% des mandats CRST.

Concernant les premiers CRST, un montant de 313 M€ avait été attribué au 31 décembre 2021 au bénéfice de près de 4 800 opérations. Le montant total mandaté fin 2021 s'élève à 274,1 M€, dont 58,812 M€ en 2021 (21% du total mandaté).

Sur 58,812 M€ mandatés en 2021, 56,971 M€ concernent des opérations en investissement et ont été en particulier mobilisés par le territoire de Tours Métropole (11,044 M€), d'Orléans Métropole (7,354 M€), puis à hauteur d'environ 3,5 M€ chacun, ceux des agglomérations de Chartres et du Castelroussin-agglo de Châteauroux, et d'environ 2 M€ chacun ceux de l'Agglomération de Bourges, du Pays Vallée du Cher et Romorantinais, du PETR Centre Cher, et du Pays Loire Touraine.

Les types de projets ayant perçu un mandat en 2021 peuvent être illustrés par les opérations suivantes :

- Dans le domaine du développement économique : la cité du numérique à Châteauroux (1 M€), la pépinière Agreeen Tech Valley à Orléans (0,520 M€), la requalification de la ZA des Vigneaux à Chabris (0,314 M€), la construction d'un bâtiment d'activités ZA des grandes bruyères à Romorantin (0,171 M€), un espace de co-working Fab Lab à St Amand-Montrond (0,120 M€), la construction d'un bâtiment d'activités à Neung sur Beuvron (0,100 M€)
- En faveur de la biodiversité : la création d'une prairie humide à Chécly (0,145 M€), d'une zone humide arborée en lieu et place d'une peupleraie à Tours (0,129 M€), d'un sentier d'interprétation à St Gervais la Forêt (0,094 M€), la plantation de 1 500 mètres de haies et de 500 arbres sur la CC Chinon Vienne et Loire (0,026 M€)
- En matière d'équipements culturels : extension de la salle Yvremont à Olivet (0,490 M€), la maison de la culture de Bourges (0,353 M€), école de musique de Courtenay (0,331 M€), médiathèque de Monts (0,108 M€), salle du Bateau ivre à Tours (77 K€)
- Dans le domaine du sport : les équipements aquatiques de Châteauroux (1,5 M€), Fondettes (0,862 M€), Nouan le Fuzelier (0,8 M€), Salbris (0,677 M€), Amboise (0,608 M€), Briare (0,391 M€), Chabris (0,225 M€), Dun/Auron (0,216 M€), ainsi que le complexe sportif et culturel de Chartres (1,8 M€)
- Pour les services à l'enfance : ALSH de Nibelle (0,615 M€), pôle petite enfance de St Cyr /Loire (0,410 M€), structure multi accueil d'Ouzouer/Loire (0,203 M€), micro crèche ZA des Vigneaux à St Patern Racan (0,190 M€), ALSH de Cour-les-Barres (0,113 M€)
- Dans le domaine de la santé : les MSP de Chinon (0,320 M€), Villemeux (0,176 M€), de Chevilly (0,140 M€), de Buzançais (0,139 M€), d'Avoine (0,131 M€), de St Jean de la Ruelle (0,120 M€), de Châteauroux (0,116 M€), de Bourges (0,100 M€).
- En matière touristique : l'aménagement d'une piste cyclable sur l'itinéraire de St Jacques à Vélo à Tours et Rochecorbon (0,174 M€), la création d'un centre d'hébergement au bord du lac d'Eguzon (0,144 M€), la création de la Cité Internationale de la Gastronomie à Tours (0,122 M€), la création du jardin "Renaissance(s)" dans la maison natale de Ronsard à Couture/Loir (80 K€), la réhabilitation d'un bâtiment d'accueil sur la base de loisirs de Sidiailles (80 K€)
- En matière de mobilité : reconstitution des infrastructures ferroviaires de la gare de Chartres (1 M€), aménagement de 22 285 mètres d'itinéraires cyclables sur le territoire de Tours Métropole (0,387 M€), création d'une voie verte entre le centre-ville de Nogent-le-Rotrou et le parc de la Borde (0,246 M€), la création d'une piste cyclable de 980 m à La Ferté St Aubin (0,124 M€), coulée verte - 470 m piétons/vélos - entre Chartres et Lèves (0,145 M€), création d'une voie douce (900 m) à Cheverny (65 K€).

Les 2,118 M€ mandatés en fonctionnement correspondent au financement de l'animation territoriale (1,1 M€), ou d'ingénierie d'études ou d'animation, principalement dans le domaine de la biodiversité (0,291 M€), de la santé (0,178 M€ pour les Contrats Locaux de Santé et les CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé)), ou du conseil énergétique (0,119 M€).

HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE

Au titre de cette activité, 4,697 M€ ont été mandatés en investissement et 53 K€ en fonctionnement :

- En direction du logement des jeunes :
 - 0,152 M€ en investissement en faveur des résidences de type Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) de Loches et Châteaudun (au global 76 logements livrés en 2021)
 - 46 K€ en fonctionnement en faveur du soutien à un parc de logements en sous-location, complémentaire au FJT
 - 7 K€ en fonctionnement pour l'animation de la plate-forme e-logement.
- Pour l'habitat des personnes âgées ou handicapées :
 - dans des hébergements spécialisés
 - 3,552 M€ pour la construction ou restructuration d'EHPAD au titre des conventions Région-Départements 2015-2021, avec :
 - . 1,646 M€ dans le Loiret : EHPAD de Château-Renard, Fay-aux-Loges et Châteauneuf sur Loire et Briare
 - . 0,943 M€ dans l'Indre : EHPAD de Levroux et de La Châtre
 - . 0,796 M€ dans le Cher : EHPAD de Nérondes et des Aix d'Angillon
 - . 0,167 M€ dans le Loir-et-Cher : EHPAD de Selles-sur-Cher
 - 0,542 M€ en faveur de l'hébergement des personnes handicapées concernant les constructions de foyer de vie à La Châtre et Saint-Gaultier dans l'Indre
 - En faveur du maintien à domicile
 - 0,230 M€ au titre de résidences seniors dont
 - . 0,181 M€ pour les programmes de Plaimpied-Givaudins et Bigny-Vallenay dans le Cher (22 logements concernés)
 - . 48 K€ pour les programmes de Voves et Yèvres en Eure-et-Loir (11 logements prévus)
 - 0,203 M€ en investissement pour le financement des Programmes d'Intérêt Général (PIG) liés à l'adaptation de logements pour le maintien à domicile mobilisés dans l'Indre et le Cher
 - 17 K€ pour la création d'un habitat inclusif de 10 logements à Tours, retenu dans le cadre de l'appel à projets Habitat Inclusif, intégrant des logements pour personnes âgées ou handicapées.

PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les crédits mandatés en investissement à hauteur de 11,755 M€ concernent majoritairement :

- le déploiement du Très Haut Débit (conventions Région-Départements et Fonds Sud), pour 8,5 M€
- l'aménagement de pôles multimodaux inscrits au CPER, pour 1,138 M€
- la participation à la construction du hangar de maintenance aéronautique à Châteauroux au titre de la convention Région-Département de l'Indre, pour 0,5 M€
- les projets de redynamisation des bourgs-centres d'Eure-et-Loir, pour 0,5 M€ au titre de la convention Région-Département
- les projets soutenus au titre de la restructuration de l'immobilier commercial des centres-villes, pour 0,509 M€ mandatés pour des opérations à Châteauroux et Vierzon.

Les crédits mandatés en fonctionnement (0,295 M€) concernent exclusivement la participation régionale aux SMO numériques.

EXPERTISE MUTUALISEE

Les crédits mandatés en fonctionnement (0,286 M€) concernent essentiellement :

- pour 0,150 M€, une participation au fonctionnement de l'agence d'attractivité de l'Indre
- pour 70 K€, le fonctionnement du Centre de ressources Villes²
- pour 46 K€, des études soutenues dans le cadre du CPER (par exemple, élaboration d'un projet territorial de santé par le PNR Brenne ou encore financement du chef de projet revitalisation à Sancerre...).

PLAN SANTE

Les crédits mandatés s'élèvent à 0,772 M€ en fonctionnement et à 0,709 M€ en investissement.

En investissement, pour l'essentiel, ont été versés :

- Au titre du CPER 2015-2020 :
 - o 0,513 M€ pour le financement de structures d'exercice regroupé
 - o 82 K€ pour l'acquisition d'équipements de télémédecine

En fonctionnement, pour l'essentiel, ont été versés :

- 0,541 M€ correspondant à la participation régionale 2021 au budget de fonctionnement du GIP Pro Santé Centre Val de Loire, ayant permis la mise en place de l'organisation support, la création des 5 premiers centres de santé régionaux et le recrutement de 20 médecins
- 0,150 M€ pour des mandats liés à des projets soutenus dans le cadre des appels à projets 2020 « innovation » et « prévention » (par exemple, implantation d'un pôle CAMI sport à Chambray-les-Tours, création d'une appli gratuite pour patients allergiques, actions de prévention par voie numérique par l'association AIDES)
- 0,108 M€ pour l'équipement des premiers centres de santé régionaux gérés par le GIP Pro Santé
- 43 K€ correspondent à l'étude liée à la création de résidences pro santé
- 30 K€ correspondant à un acompte lié à l'étude de préfiguration d'un pôle régional vieillissement et maintien de l'autonomie portée par l'ARS.

MESURES DE PREVENTIONS COVID 19

Dans le cadre des actions engagées par la collectivité afin de lutter contre la pandémie COVID 19, la Région Centre-Val de Loire avait réalisé des commandes groupées d'équipements de protection individuelle au nom des collectivités territoriales et entités publiques intéressées (2020). Au cours de l'exercice 2021, un titre de recettes a été émis à l'encontre de l'une d'entre elles conformément à la convention conclue au cours de l'automne 2020.

Dans le cadre des actions engagées par la collectivité au profit des entreprises installées sur le territoire régional afin de lutter contre la pandémie COVID 19 (2020), la Région Centre-Val de Loire avait regroupé puis réalisé les commandes de masques de protection individuelle au nom des acteurs économiques intéressés. Au cours de l'exercice 2021, un titre de recettes correspondant à une deuxième commandée réalisée, mais jamais récupérée par l'entreprise intéressée, a été annulé. Il en résulte une charge sur l'exercice.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
TRANSITION ENERGETIQUE	Fonctionnement	2 376 100	1 370 752	58%	1 426 367	981 992	69%
GESTION DE L'EAU	Fonctionnement	835 000	811 478	97%			
SENSIBILISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES	Fonctionnement	2 194 500	1 866 521	85%	114 633	32 508	28%
PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE	Fonctionnement	2 145 000	2 126 881	99%			
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	Fonctionnement	1 399 400	1 417 073	101%			
TOTAL Fonctionnement		8 950 000	7 592 704	85%	1 541 000	1 014 500	66%

TRANSITION ENERGETIQUE	Investissement	3 728 070	1 607 224	43%			
GESTION DE L'EAU	Investissement	500 000	661 062	132%		545	
SENSIBILISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES	Investissement	575 500	718 872	125%			
PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE	Investissement	977 100	1 068 804	109%		5 457	
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	Investissement	408 330	312 011	76%			
TOTAL Investissement		6 189 000	4 367 973	71%		6 002	

BILAN GENERAL

Depuis deux ans et demi, la mobilisation pour le climat, dans le cadre de la COP régionale se poursuit pour accompagner l'émergence de projets et initiatives et trouver les voies et moyens pour répondre à l'urgence climatique et écologique. À ce titre, le premier appel à projets COP régionale a été lancé.

L'Assemblée pour le Climat et la Transition Énergétique (ACTE), installée en 2019, a poursuivi ses travaux notamment pour construire un tableau de bord de la transition énergétique, avec une mise en réseau de la dizaine d'observatoires travaillant sur ce thème. La Région a réalisé le premier bilan gaz à effet de serre du territoire régional.

La Région poursuit la mise en œuvre de sa feuille de route hydrogène pour mobiliser les acteurs de la filière et faire émerger des projets en réponse aux appels à projets nationaux.

La Région travaille au déploiement du Service public de la Rénovation des logements "Centre-Val de Loire Rénovation" sur le territoire avec 54 conseillers répartis sur le territoire et la Société d'Economie Mixte, Centre-Val de Loire Energies, qui a démarré en 2021 son activité d'audits thermiques chez les particuliers.

En matière d'énergies renouvelables, la Région va pouvoir amplifier son action avec le lancement du projet européen LIFE_LetsGo4Climate à l'été 2021 pour développer les communautés locales d'énergie via le partenariat avec 6 premiers territoires et 18 territoires à l'issue du programme en 2025.

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet Déchets et économie circulaire du SRADDET, la Région a lancé son premier appel à candidatures sur l'écologie industrielle et territoriale à destination des collectivités, conjointement avec l'ADEME, et a soutenu des projets relatifs notamment au tri à la source des biodéchets et au déploiement de la tarification incitative.

Pour poursuivre le déploiement de l'Observatoire régional déchets-économie circulaire, la Région a recruté une assistance à maîtrise d'ouvrage pour engager trois nouvelles enquêtes en 2021, sur le traitement des Déchets Ménagers et Assimilés, sur les Déchets du Bâtiment et Travaux Publics, et sur l'économie circulaire, plus spécifiquement sur son premier axe intitulé « offre des acteurs économiques ».

La Région a renouvelé son soutien aux trois Parcs Naturels Régionaux pour une nouvelle période de trois ans 2021-2023.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'activité transition énergétique soutient le développement des énergies renouvelables (bois-énergie, géothermie, méthanisation) d'une part et les opérations de rénovation énergétique des logements (concours ma maison éco, travaux et audits de copropriétés...) d'autre part. Y sont également inscrits les crédits relatifs au déploiement de la COP Régionale pour les subventions (fond renaissance, appel à projets, budget participatif) ou pour de l'ingénierie (animation, évaluation).

Concernant le soutien au développement des énergies renouvelables ainsi qu'à la rénovation énergétique, on enregistre un taux de réalisation des crédits de 63 % du fait de report de certaines opérations.

Le déploiement des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique et du dispositif SARE pour accompagner les structures qui apportent conseil et information aux ménages, se poursuit avec un taux de réalisation de 64 %, avec cependant un rythme moins intense qu'envisagé.

Concernant la COP régionale, le taux de réalisation est de 14 %, le fond renaissance ayant été moins mobilisé que prévu. Par ailleurs plusieurs projets n'ont pas pu être engagés en 2021, notamment la mise en place d'un budget participatif.

GESTION DE L'EAU

L'activité gestion de l'eau soutient les travaux de renaturation des rivières et les postes d'animateurs des contrats de rivières.

Les structures porteuses des contrats (syndicats de rivière et EPCI) avaient été très impactées par le contexte sanitaire, le confinement de l'année 2020 et le décalage des élections municipales. Ces travaux ont été réalisés en 2021 ce qui a entraîné une surconsommation de crédits de 125 % en investissement : paiement des soldes de trois contrats qui se sont achevés en 2020, et de nombreuses opérations sur les contrats signés et en cours de mise en œuvre. En fonctionnement, les crédits ont été consommés à hauteur de 97 %. En 2021, dix contrats de rivières supplémentaires ont été signés : Amasse, Bonnée, Creuse, Indre médian, Modon Trainee-Feuilles, Négron Saint Mexme Vienne aval et affluents, Grande et Petite Sauldre, Sauldre aval et Rère, Théols et Veudes, Mâble, Bourouse.

SENSIBILISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES

Les actions qui composent cette activité visent à soutenir les actions de sensibilisation du public avec les Conventions vertes, le fonctionnement de l'Agence Régionale de la Biodiversité, les actions de santé-environnement, de mobilisation citoyenne, ainsi que les actions de la convention État-ADEME-Région sur l'air, les déchets et l'économie circulaire. Le soutien aux Plans de Prévention des Risques Technologiques est également inscrit dans cette activité.

S'agissant des déchets, trois enquêtes ont été engagées sur les données 2020, avec l'appui de prestataires : sur le traitement des déchets ménagers et assimilés, sur les déchets du BTP et sur l'axe « offre des acteurs économiques » de l'économie circulaire (écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, approvisionnement durable...).

Dans le cadre des aides déchets-économie circulaire, des subventions ont été attribuées à des collectivités ou associations pour la mise en œuvre de projets sur diverses thématiques (biodéchets, tarification incitative, EIT...) afin de soutenir des actions s'inscrivant dans les priorités du volet Déchets – Economie circulaire du SRADDET.

Le taux de réalisation de 85 % en fonctionnement sur cette activité s'explique principalement par le report, voire l'annulation de plusieurs manifestations de Mobilisation pour le Climat et la Transition Ecologique, ainsi que le décalage de certains projets déchets-économie circulaire, du fait de la crise sanitaire.

PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE

Cette activité vise à soutenir les actions de préservation, restauration et d'entretien des espaces naturels remarquables : Réserves Naturelles Régionales (RNR), Parcs Naturels Régionaux (PNR) et Conservatoire des Espaces Naturels. Les crédits ont été consommés en totalité conformément aux prévisions.

PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

Cette activité vise la mise en œuvre du Plan Loire avec le soutien aux actions de sensibilisation du grand public et des scolaires du risque inondation portées par les Maisons de Loire, le soutien aux actions du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) inscrites au CPIER, et les dotations à la Mission Loire, à l'Établissement Public Loire et à l'EPTB Vienne.

Le taux de réalisation de 76 % en investissement sur cette activité s'explique principalement par le report d'opérations portées par le CEN, du fait de la crise sanitaire.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

NUMERIQUE

NUMERIQUE		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES	Fonctionnement	2 350 000	1 709 631	73%			
TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES	Fonctionnement	1 750 000	681 944	39%	270 000	1 012 000	375%
TOTAL Fonctionnement		4 100 000	2 391 575	58%	270 000	1 012 000	375%
TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES	Investissement	1 270 000	141 065	11%			
TOTAL Investissement		1 270 000	141 065	11%			

TIC ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Le réseau régional haut débit a permis de maintenir une offre de service de qualité pour ses usagers, en l'occurrence les équipes pédagogiques, les élèves et agents des lycées, et les élus et agents des sites du Conseil régional (sièges et ERCVL).

Les financements régionaux ont également permis d'accompagner l'ambitieux projet de Wifi Territorial déployé en Loir-et-Cher et Indre-et-Loire par le SMO Val de Loire Numérique. La contribution statutaire versée GIP RECIA s'élève à 0,25 M€ ; elle reste constante depuis 5 ans et est inscrite au CPER. Le soutien actif de la Région permet d'accompagner la visibilité et l'action du centre de ressources régional dédié au numérique qui, au 31 décembre 2021, regroupe plus de 400 adhérents ; des collectivités territoriales pour l'essentiel.

TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES

Malgré le ralentissement de certaines actions en raison des conséquences de la crise sanitaire, l'effort de la Région a été maintenu en direction des acteurs de l'écosystème numérique avec des actions emblématiques telles que les « Human Tech Days » (HTD) coorganisée avec l'appui du Conseil régional du Numérique (CR'Num). La Région a également soldé ses engagements sur le dispositif de médiation numérique WebOCentre.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

COOPERATION INTERNATIONALE

COOPERATION INTERNATIONALE		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
COOPERATION DECENTRALISEE	Fonctionnement	449 750	277 329	62%	23 000	19 326	84%
SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE	Fonctionnement	730 250	437 638	60%		2 500	
TOTAL Fonctionnement		1 180 000	714 967	61%	23 000	21 826	95%
COOPERATION DECENTRALISEE	Investissement	5 000					
SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE	Investissement	125 000	88 737	71%			
TOTAL Investissement		130 000	88 737	68%			

COOPERATION DECENTRALISEE

La Région Centre-Val de Loire a poursuivi son engagement en direction des régions avec lesquelles elle entretient des partenariats stratégiques : la Région de Mopti au Mali, la Région du Gorgol en Mauritanie, la Province de Luang-Prabang au Laos, le Land de Saxe-Anhalt en Allemagne, la Région de Pardubice en République Tchèque, la Province du Hunan en Chine, l'Etat du Tamil Nadu en Inde et la Région de Fez-Meknès au Maroc.

Au total, 0,227 M€ ont été mandatés pour la réalisation des projets conduits dans les zones prioritaires.

La Région a renouvelé son partenariat avec France Volontaire pour la mobilisation de jeunes Volontaires de Solidarité Internationale en Chine, Inde et Maroc. L'impact financier des crédits 2021 s'élève à 50 K€ au lieu de plus de 100 K€ car l'accueil du volontaire en Chine est différé à 2022.

La pandémie du Covid a eu un impact conséquent sur la réalisation de projets internationaux en retardant leur mise en œuvre ou en provoquant leur annulation soit un taux d'exécution de 61%.

Les recettes portent sur des dépenses inférieures notamment du projet du Cercil du fait de la pandémie qui a empêché d'organiser les rencontres prévues.

SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE EUROPEENNE

Dans le cadre de son dispositif d'appui aux projets européens et internationaux (CAPEI), la Région a soutenu des actions portées par les acteurs de la coopération internationale et de la citoyenneté européenne. L'impact de la crise sanitaire a eu un effet considérable : les projets prévus ont été soit retardés dans leur mise en œuvre, soit annulés et beaucoup de porteurs ont préféré différer leurs demandes à 2022 soit un taux de réalisation de 62%

Le total des crédits mandatés pour le soutien à l'ensemble des projets relevant du CAPEI s'élève à 0,120 M€.

Au titre de la mise en réseau des acteurs, la Région a renouvelé son soutien au réseau régional multi-acteurs Centraider, à hauteur de 0,198 M€ ainsi qu'à la Maison de l'Europe de Tours (15 K€) et au CRIJ (15 K€) qui agissent l'une et l'autre dans le domaine de la citoyenneté européenne.

Les adhésions à Cités Unies France, à l'association F3E, à France Volontaires et au GIP Erasmus+ ont été renouvelées pour un montant total de 38 K€.

Au titre de l'Aide Humanitaire d'Urgence, la Région a apporté son soutien de solidarité à l'association SOS Méditerranée (50 K€) pour venir en aide aux naufragés qui tentent, au péril de leur vie, de traverser la Méditerranée pour rejoindre l'Europe.

La recette représente un trop perçu sur un projet du dispositif CAPEI.

ECONOMIE, RECHERCHE, INNOVATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

ECONOMIE INNOVATION

ECONOMIE INNOVATION		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES	Fonctionnement	2 959 000	1 208 309	41%		10 956	
TRANSITION RELOCALISATION DIVERSIFICATION	Fonctionnement	1 045 000	546 246	52%			
PROMOTION DE L'ARTISANAT	Fonctionnement	559 000	414 955	74%		9 479	
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Fonctionnement	10 750 000	9 553 213	89%		27 812	
CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	Fonctionnement	96 000	100 785	105%			
COMPETITIVITE DES ENTREPRISES ET ATTRACTIVITE DES	Fonctionnement	8 517 000	6 217 215	73%		16 580	
INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	Fonctionnement	1 370 000	1 220 355	89%		308 433	
TOTAL Fonctionnement		25 296 000	19 261 080	76%		373 260	
CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES	Investissement	3 700 000	4 874 402	132%	1 150 300	1 271 704	111%
TRANSITION RELOCALISATION DIVERSIFICATION	Investissement	12 876 000	8 978 772	70%	1 435 000	1 853 485	129%
COVID 19 - MESURES DE SOUTIEN A L'ECONOMIE	Investissement	7 190 000	6 913 812	96%	100 000	2 024 714	2025%
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Investissement	300 000	209 150	70%			
CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	Investissement	92 000	85 654	93%	686 000	799 242	117%
COMPETITIVITE DES ENTREPRISES ET ATTRACTIVITE DES	Investissement	10 018 000	3 371 815	34%	2 260 600	2 842 587	126%
INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	Investissement	5 834 000	5 203 407	89%	62 000	573 609	925%
TOTAL Investissement		40 010 000	29 637 011	74%	5 693 900	9 365 341	164%

BILAN GENERAL

L'année 2021 a été de nouveau marquée par un arrêt de l'activité économique puis une reprise partielle dans des conditions très variables selon les secteurs d'activité. Alors que la trajectoire de l'économie et de l'emploi avant crise était positive et permettait d'engager les nécessaires transformations de l'appareil productif et des projets de développement, les actions 2021 traduisent les efforts engagés par la collectivité pour soutenir la relance de l'activité dans notre région, accompagner les entreprises, maintenir l'emploi et développer les compétences.

La Région a maintenu sa mobilisation pour gérer les effets de la crise sanitaire. A l'instar de l'année 2020, il s'agissait notamment par le biais du fonds Renaissance de répondre présent aux besoins des entreprises et les aider à faire face aux conséquences de la pandémie. Instauré en urgence en mai 2020, il a été prolongé jusqu'à fin juin 2021. Au total, sur l'ensemble de la période, 695 entreprises ont été financées soit un total de 11,215 M€ d'aides accordées.

S'appuyant sur le rebond économique, la Région s'est mobilisée en étant force de proposition pour le développement des entreprises régionales. Avec pour principaux objectifs de préserver et créer des emplois, la Région a soutenu les entreprises porteuses de projets en leur permettant notamment d'accéder aux dispositifs mis en place dans le cadre du Plan de Relance. Ce sont ainsi plus de 16 M€ de crédits Etat qui se sont ajoutés aux crédits de la Région pour soutenir les projets des entreprises de la région.

Des axes forts ont jalonné l'année 2021 de la Région : relocaliser et réindustrialiser, renforcer la prospection nationale et internationale, soutenir l'économie de proximité, accompagner les entreprises dans leurs transitions, etc.

La Région a poursuivi son travail de structuration des filières notamment par la poursuite de son soutien aux Pôles de compétitivité des entreprises et aux clusters. Les 6 pôles de compétitivité ont été financés à hauteur de 0,810 M€. A fin 2021, au titre du PIA3, 29 entreprises ont été financées pour un montant de 6,1 M€, ainsi que 2 projets filière (plate-forme pour l'innovation en matière d'Intelligence artificielle, accélérateur d'entreprises pour le secteur des BIOTECH) pour un montant de 2,5 M€.

Après le succès des deux premières promotions rassemblant 37 PME, la Région a lancé en 2021 la troisième promotion de l'accélérateur PME CVL. L'opération réunit 15 PME en croissance de tout secteur d'activités.

L'année 2021 a aussi été marquée par la fermeture des frontières. Cependant, la Région a pu accompagner 19 entreprises dans leur développement à l'international avec une aide directe de 0,626 M€. En parallèle de son accompagnement individuel, elle a continué à soutenir les opérations collectives dédiées à l'international organisées par DEV'UP.

Plus globalement, la Région a poursuivi son soutien aux démarches collectives (programmes des chambres de métiers et d'artisanat, des chambres de commerce et d'industrie, etc.) afin de pouvoir financer les démarches de transition écologique et numérique, d'innovation, mais aussi à l'économie sociale et solidaire, avec le financement notamment de 333 projets associatifs générant 385 postes aidés pour un montant significatif accordé de 9,528 M€.

Enfin, la question des compétences (formation, gestion prévisionnelle territoriale) est un sujet resté au centre des priorités de la collectivité afin d'accompagner les mutations technologiques et sociales actuelles ou futures.

CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES

Le dispositif CAP Création/Reprise attribué selon le volet sous forme d'avances remboursables et/ou de subventions vise à renforcer la capacité financière des entreprises en création ou en reprise.

En 2021, 123 entreprises ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total accordé de 3,707 M€. Ces 123 créations/reprises sont composées de :

- 80 créations pour 1,934 M€
- 39 reprises pour 1,488 M€
- 4 jeunes pousses innovantes pour 0,285 M€

Très présente dans l'accompagnement des petites entreprises, la Région a apporté son soutien aux huit Plateformes d'Initiatives (PFI) au travers d'une aide au fonctionnement de ces structures pour un total de 0,120 M€ et a contribué à la dotation de leurs fonds de prêts d'honneur et du fonds régional Centre Reprise Transmission pour un montant de 0,800 M€.

Par ailleurs, la Région a poursuivi son financement au programme régional de transmission – reprise d'entreprises porté par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA) pour un montant de 0,115 M€ en 2021.

Le dispositif Pass Création, mis en place par la Région en 2018, permet d'accompagner des créateurs-repreneurs d'entreprise de l'élaboration du projet à l'ouverture et au développement de l'entreprise. Ce dispositif s'adresse à des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion dans l'emploi.

Un marché lancé en 2020 a relancé le fonctionnement du dispositif pour la période 2021-2024.

En 2021, au total 118 bons de commandes ont été édités par 47 opérateurs. Au total, sur cette activité, ce sont 6,082 M€ qui ont été mandatés en 2021.

TRANSITION RELOCALISATION DIVERSIFICATION

Le CAP Développement est un appui aux projets de développement des entreprises. Il permet notamment d'accompagner les entreprises régionales dans leur programme :

- D'investissement matériel et/ou immobilier en région Centre – Val de Loire ;
- De développement commercial et numérique (site Internet, participation à un salon) ;
- De développement à l'international ;
- D'innovation ;
- Pour recourir au conseil de consultants externes.

318 entreprises ont bénéficié d'un CAP Développement en 2020 (contre 259 en 2020) pour un montant global affecté de 8,856 M€ en 2020.

En 2021,

- 115 entreprises ont pu bénéficier d'une aide à l'investissement matériel pour 5,432 M€
- 80 entreprises ont pu bénéficier d'une aide à l'investissement immobilier pour 2,133 M€
- 23 entreprises ont pu bénéficier d'une aide au développement international pour 0,626 M€
- 13 entreprises ont pu bénéficier d'une aide au conseil pour 0,145 M€
- 87 entreprises ont pu bénéficier d'une aide au développement commercial pour 0,520 M€ (dont 34 pour la participation à un salon en France ou à l'étranger)

Parallèlement, la Région s'appuie sur son réseau de partenaires (dont les CCI et le CETIM) pour accompagner les PME dans une démarche industrie du futur à travers des actions de sensibilisation, leur accompagnement à la définition d'un plan de transformation et de modernisation, à sa mise en œuvre, et dans le cofinancement des investissements qui en découlent. 84 nouveaux accompagnements de PME et ETI ont été initiés en 2021, portant à 110 le nombre d'accompagnements d'entreprises dans une démarche de modernisation et de transformation. En 2021, la Région est intervenue à hauteur de 96 K€ dans le cadre de son programme Industrie du Futur.

La Région poursuit également son financement des programmes régionaux portés par le réseau des Chambres de Métiers et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat sur l'Environnement et Développement Durable pour un montant de 98 K€ en 2021 (contre 79 K€ en 2020) et sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences pour un montant de 43 K€ en 2021 (contre 50 K€ en 2020).

La « Démarche de Filière » accompagne la structuration de filières dans le secteur de l'artisanat dont l'objectif est d'apporter une réponse à des problématiques et besoins liés aux spécificités des métiers qui le composent.

Trois programmes régionaux collectifs de filières (Alimentaire, Métiers d'Art, Innovation/Numérique) sont à ce jour mis en œuvre par le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et ont ainsi été financés respectivement en 2021 à hauteur de 60 K€, 119 K€ et 62 K€.

La Région a financé la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire pour les activités de l'Observatoire régional de l'artisanat qui permettent de renforcer la connaissance du tissu économique, d'évaluer les actions soutenues et de conduire des études prospectives, à hauteur de 20 K€.

La Région accompagne également depuis sa création l'association ARDAN Centre, (Association Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles). Cette structure accompagne la mise en œuvre de projets d'activités nouvelles identifiés dans les entreprises par la mise à disposition de demandeurs d'emploi pour une période de 6 mois sous statut de stagiaire formation professionnelle.

En 2021, pour la mise en œuvre de son programme d'action et plus particulièrement du dispositif « Objectif Compétences », la Région a soutenu ARDAN Centre-Val-de-Loire pour un montant de 0,220 M€ et pour la mise en œuvre du dispositif « Objectif Compétences Jeunes », la Région est intervenue à hauteur 0,170 M€.

Enfin, la Région a mis en place en fin d'année 2020 le Chèque numérique à destination des entreprises et commerces indépendants fragilisés par la crise sanitaire COVID 19. Ce chèque de 500€ permet aux entreprises et commerces de proximité et du quotidien, d'accéder à des plateformes de vente en ligne ou de mettre en place des modalités de vente adaptées à la crise.

En 2021, la Région a soutenu 486 entreprises en octroyant le chèque numérique pour un total de 0,243 M€.

Au total, sur cette activité, ce sont 9,525 M€ (dont 0,546 M€ en fonctionnement et 8,979 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2021.

COVID 19 – MESURES DE SOUTIEN A L'ECONOMIE

La crise sanitaire mondiale sans précédent engendrée par l'épidémie de la COVID-19 a impacté profondément l'activité des entreprises et des associations.

Dès le début de cette crise, la Région s'est fortement mobilisée pour répondre prioritairement aux difficultés économiques générées par la crise et mettre en place les mesures nécessaires pour épauler les entreprises.

La Région Centre-Val de Loire, conjointement avec l'Etat, en partenariat avec Bpifrance ou encore France Active Centre-Val de Loire, a mis en place des mesures exceptionnelles, solidaires et rapides afin de soutenir les entreprises et associations qui font face à la crise COVID.

Le fonds Renaissance a vocation à apporter un soutien aux besoins des entreprises de moins de 20 salariés par le financement des investissements et de la trésorerie nécessaire pour assurer la continuité et le redémarrage de leur activité suite aux mesures administratives et sanitaires (fermeture, couvre-feu...).

A ce titre, ce fonds est codoté par la Région Centre-Val de Loire, la Banque des Territoires et les 73 EPCI volontaires du Centre-Val de Loire, à hauteur de 12,973 M€.

Le fonds Renaissance s'est clôturé le 30 juin 2021 avec au total sur l'ensemble du dispositif (de mai 2020 à juin 2021) 695 bénéficiaires et 11,214 M€ d'aides

Au total, sur cette activité, ce sont 6,9 M€ en investissement qui ont été mandatés en 2021.

PROMOTION DE L'ARTISANAT

Dans le cadre du Contrat de Promotion de l'Artisanat, la Région apporte son soutien aux entreprises artisanales qui souhaitent collectivement participer à des salons régionaux et nationaux.

Ce dispositif a été peu mobilisé en 2021 de l'incertitude des maintiens de certains salons, de l'annulation de salon...

4 opérations se sont déroulées en 2021, pour un montant total mandaté de 38 K€.

La Région a également participé au financement de 2 opérations de valorisation du secteur pour un montant total de 0,131 M€ (Artisanales de Chartres en « mode virtuel » et Richelieu en Art).

Par ailleurs, pour assurer la mise en œuvre des différents outils qui composent la politique régionale de l'artisanat, la Région participe au financement de l'animation économique des six Chambres départementales de Métiers et de l'Artisanat pour un montant global de 93 K€.

Enfin, en 2021, pour répondre aux attentes des artisans face à la crise du Covid 19, le réseau C(R)MA Centre - Val de Loire a initié le programme « Covid 19 » afin d'accompagner le rebond et la reprise d'activité. La Région a soutenu ce programme et a attribué à la CRMA un financement à hauteur de 44 K€.

Au total, sur cette activité, ce sont 0,415 M€ en fonctionnement qui ont été mandatés en 2021.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Plusieurs conventions de partenariat lient chaque année la Région avec les principales têtes de réseaux régionales associatives et de l'Economie Sociale et Solidaire et contribuent au financement de leur programme d'actions :

- Le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire : 0,450 M€ (dont 0,120 M€ pour le programme de formation contre 0,420 M€ en 2020),
- La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) : 0,270 M€ (0,263 M€ en 2020),
- L'association Centre Réseau Economie Solidaire (CRE-SOL) : 0,035 M€,
- L'association régionale France Active Centre-Val de Loire : 0,160 M€ (0,200 M€ en 2020),
- La Fédération des Entreprises d'Insertion Centre (FEI Centre) : 32 K€,
- L'Union régionale des entreprises coopératives (URSCOP) : 60°K€,
- L'association Familles Rurales Centre-Val de Loire : 30 K€.

Alter'Incub est l'incubateur régional d'intérêt général d'entreprises socialement innovantes. Il intervient dès le stade de l'idée, déjà maturée, pour accompagner les projets porteurs d'innovation sociale et à fort potentiel, à se formaliser et à se consolider. 0,137 M€ ont été mobilisés par la collectivité régionale en 2021 pour favoriser son développement.

Par ailleurs, la Plateforme de Financement Participatif « efferve'sens » destinée à favoriser la mobilisation de financement citoyens dans les projets de l'ESS a été lancée en partenariat avec France Active Centre-Val de Loire. 50 K€ en investissement ont été mobilisés par la collectivité régionale pour abonder cette plateforme « Don pour Don ».

La Région apporte également son soutien au fonctionnement des Coopératives d'Activités et d'Emplois (Odyssée Création, Artefact...). En 2021, 0,190 M€ leur ont été consacrés (contre 0,210 M€ en 2020).

Elle apporte aussi son soutien au fonctionnement des Groupements d'Employeurs, de leur création aux trois premières années d'existence. En 2021, 50 K€ leur ont été consacrés.

23 CAP Solidaire ont été financés, pour un montant total de 23 K€. Ce dispositif est une aide destinée à renforcer les fonds propres des porteurs de projet créateurs de micro entreprises (personnes ne disposant pas ou de peu d'apport personnel, ou n'ayant pas accès au crédit bancaire classique).

Le CAP SCOP est destiné aux salariés - associés fondateurs pour les aider par un effet de levier à former le capital social de l'entreprise au moment de la constitution de la SCOP, que ce soit

dans le cadre d'une reprise-transmission, d'une transformation ou d'une création ex-nihilo. L'intervention de la Région Centre-Val de Loire est destinée à soutenir l'apport personnel des salariés associés au capital social des SCOP en cours de constitution. En 2021, six CAP Scop ont été accordés représentant 34 associés pour un montant total de 0,121 M€.

Enfin, le dispositif CAP'Asso est une aide au projet d'activité mis en place par les associations dans l'objectif de favoriser la création et/ou de la consolidation d'emploi durables (CDI). En 2021, ce sont 333 projets aidés qui ont généré 385 postes aidés (dont 236 en renouvellement), pour un montant accordé de 9,528 M€.

Au total, sur cette activité, ce sont 9,762 M€ (dont 9,553 M€ en fonctionnement et 0,209 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2021.

CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

En région Centre-Val de Loire, la sensibilisation des jeunes à l'esprit d'entreprendre est une priorité depuis de nombreuses années car elle contribue à dynamiser l'économie et la vie de notre territoire. La Région avec ses compétences en matière de Lycées, d'Enseignement Supérieur renforce chaque année davantage son action pour développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes avec, entre autres le financement des concours « Graine de Boite » pour 27 K€, « Créa Campus » pour 25 K€ ou encore le « Concours des Jeunes Inventeurs de Monts » pour 24 K€.

En 2021, la Région a soutenu :

- Des événements dédiés à faire émerger des projets de startups : les Starts Up Weekend.
- Un Programme d'accélération d'Orléans Métropole SAXO45 à hauteur de 30 K€

Par ailleurs, en 2020, la Région a financé le Réseau Entreprendre Loire Vallée et le réseau Entreprendre Loire Berry, qui accompagnent les créateurs ou repreneurs de futures PME, à hauteur de 75 K€.

Au total, sur cette activité, ce sont 0,187 M€ qui ont été mandatés en 2021.

COMPETITIVITE DES ENTREPRISES ET ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

La Région met également en œuvre plusieurs dispositifs afin d'accompagner les projets des entreprises dans le contexte des mutations économiques et sociales :

- Une aide directe à l'emploi et/ou à la formation des salariés (CAP'EMPLOI- FORMATION Centre) ;
- Un soutien au fonctionnement de l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT)

En 2021, 12 entreprises porteuses de programmes d'embauches significatifs (soit 313 créations d'emplois et 71 reprises d'emplois (contre 150 créations et 270 reprises en 2019) ont bénéficié d'un CAP'EMPLOI-FORMATION volet Emploi pour un montant total de 1,665 M€ (contre 1,584 M€ en 2020).

La Région a renouvelé son soutien au fonctionnement de l'ARACT Centre à hauteur de 0,200 M€, dont la mission est d'accompagner les évolutions socio-économiques en conciliant qualité de vie des salariés et performance des entreprises.

Le CAP'EMPLOI-FORMATION volet FORMATION vise à accompagner les plans de formation s'inscrivant dans une stratégie de développement clairement définie de l'entreprise pour

renforcer les compétences et l'employabilité des salariés. Il participe ainsi à la sécurisation des parcours professionnels. 1 projet a été soutenu en 2021 pour un montant de 97 K€.

Par ailleurs, 9 clusters ont été financés par la Région en 2021 pour un montant global de 0,698 M€ (contre 0,748 M€ en 2020): SHOP EXPERT VALLEY (Agencement de magasin), POLEPHARMA (industries pharmaceutiques), AEROCENTRE (aéronautique), NEKOE (innovation par les services), VALBIOM (valorisation non alimentaire de la biomasse), NOVECO (performance énergétique et domotique dans le secteur du bâtiment), LES CHAMPS DU POSSIBLE (domaine des agro ressources), AGREEN TECH VALLEY (vallée numérique du végétal) et DREAM EAUX ET MILIEU (Eau et environnement).

Les programmes d'actions des clusters comportent différents volets, dont principalement : l'innovation, les mises en réseaux, le développement commercial, la mutualisation d'achats, la veille, la communication ou encore les ressources humaines.

Parallèlement, la Région a également accompagné financièrement le programme d'actions 2021 de DEV'UP, à hauteur de 4,570 M€ en fonctionnement et à hauteur de 50 K€ en investissement pour des acquisitions, des aménagements et des investissements de remplacement.

Face à la crise sanitaire, la Région a lancé en fin d'année 2020 un appel à projets à destination des unions commerciales présentes sur tout le territoire, afin de proposer des solutions collectives, réactives et immédiates pour leurs adhérents. 7 Unions Commerciales ont bénéficié de ce dispositif pour un montant de 0,113 M€.

La Région a financé quatre opérations à hauteur de 0,166 M€ au titre des opérations d'animation et de promotion économique du Fonds Sud. Toutes les actions financées sont récurrentes (programmes d'actions Berry Province, programme d'actions du parvis des métiers à Bourges, de l'association HUB TECH, salon Global Industries).

La Région a soutenu le programme numérique pour les TPE et PME de la région Centre-Val de Loire afin d'accompagner les entreprises tout au long de leur processus de transformation numérique jusqu'à ce qu'elles atteignent leur maturité digitale. Cela s'est traduit en 2021 par l'organisation de 50 ateliers de sensibilisation et 136 diagnostics numériques réalisés. Pour l'année 2021, la Région a soutenu la CCI dans cette démarche à hauteur de 0,160 M€.

Par ailleurs, la Région soutient les entreprises en difficultés :

- Par le financement des Groupements de Prévention Agréés (GPA) de la Région. Ils ont un rôle de prévention des entreprises en difficulté, avant un accès au tribunal de Commerce. A ce titre la Région a soutenu six GPA départementaux à hauteur de 0,140 M€.
- Par la dotation du Fonds de Prévention des difficultés des entreprises à hauteur de 1,4 M€.

Afin de répondre aux besoins d'entreprises et des filières en mutation spécifique en termes d'information, de veille, d'aide à la décision et au repositionnement stratégique (approvisionnement/produits/marchés), la Région Centre-Val de Loire a souhaité se doter d'une compétence additionnelle et de ressources informationnelles et stratégiques complémentaires en ayant recours à un prestataire en intelligence économique et conseil stratégique. La région a donc lancé en 2021 une étude sur la reterritorialisation des filières pour un montant de 100 K€.

Dans le cadre de sa compétence économie qui a été renforcée et de sa responsabilité dans le cadre du SPRO, la Région Centre Val de Loire a souhaité partager avec tous ses habitants et partenaire, une dynamique de reprise économique et soutenir dans chaque département un événement dédié à l'économie et à l'emploi. Les « Rendez-vous Compétences/Emplois » permettent une mise en lumière des secteurs qui recrutent mais aussi permettent aux citoyens de s'inscrire dans une vraie dynamique d'emploi, d'évolution professionnelle et de formation tout au long de la vie.

En 2021, compte-tenu de la crise sanitaire, la Région a participé à trois salons dédiés à l'emploi pour un montant de 0,105 M€.

Le travail de concertation engagé par la Région autour de la mise en place des différents schémas stratégiques montre tout l'intérêt de la participation des syndicats de salariés à leur élaboration mais aussi leurs difficultés pour assurer une présence permanente et représentative des différents secteurs d'activités aux réunions et la nécessité de mettre en œuvre des actions d'information ou de formation des responsables et des adhérents sur les thèmes liés aux politiques régionales.

Dans ce cadre, en 2021, la Région a soutenu les Unions régionales des syndicats de salariés pour leur action d'intérêt régional à hauteur de 0,168 M€.

Enfin, la Région a financé l'APEC (Association Pour l'Emploi des Cadres) à hauteur de 0,114 M€ afin de relever le défi majeur autour du recrutement des cadres, via la réalisation de ses actions (audits) dans le cadre de l'action pilote « transition industrielle ».

Au total, sur cette activité, ce sont 9,589 M€ (dont 6,217 M€ en fonctionnement et 3,372 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2021.

INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

Pour rappel, en avril 2017, dans le cadre du programme d'investissements d'avenir n°2, l'Etat et la Région Centre-Val de Loire avaient engagé une collaboration avec la mise en place d'un dispositif expérimental « Partenariat Régional d'Innovation » (PRI), destiné à soutenir les projets d'innovation des PME en phase d'étude de faisabilité ou de développement. Il a été étendu, à l'initiative de la Région, au soutien des filières stratégiques (volet filière), doté en 2017 de 5 M€ par la Région (à parité par l'Etat).

BPI est l'opérateur des financeurs du fonds.

Ce dispositif a permis de financer 10 projets au total :

- 6 projets portés par des PME (1,7 M€)
- 4 projets filières (8,3 M€) : plateforme Fabrication Additive portée par le CETIM Centre val de Loire, Plateforme BIOTECHNOLOGIES, Plateforme économie circulaire pour le secteur du bâtiment, plateforme BEAUTY-HUB (produits de maquillage).

L'Etat, fort de l'expérience menée à travers le PRI, a proposé aux Régions de généraliser ce type de partenariats. La Région Centre-Val de Loire a ainsi décidé à partir de 2018 d'allouer une nouvelle dotation de 9,6 M€, cofinancée à parité par l'Etat (soit 19,2 M€ au total), au financement des projets d'innovation porté par les PME et des projets de structurations de filières.

Ce dispositif vient renforcer les dispositifs existants, et complète la palette d'outils de financement en faveur des PME du Centre-Val de Loire (et à titre exceptionnel des ETI Entreprise taille intermédiaire).

Fin 2021, au titre du PIA3, 29 entreprises ont été financées pour un montant de 6,1 M€, et 2 projets filière (plate-forme pour l'innovation en matière d'Intelligence artificielle, accélérateur d'entreprises pour le secteur des BIOTECH) pour un montant de 2,5 M€.

Par ailleurs, 12 dossiers d'innovation d'entreprises et 4 dossiers de structuration de filière sont en cours d'instruction, pour un montant d'aide cumulée potentielle de 9,8 M€.

Ainsi, entre 2017 et 2021, ce partenariat a permis d'accompagner 35 entreprises (7,8 M€) et six projets filières (10,8 M€).

Seule ou en liaison avec d'autres régions, la Région Centre-Val de Loire participe également au fonctionnement de six pôles de compétitivité. En 2021, deux pôles ont leur siège sur notre territoire : COSMETIC VALLEY et S2E2. La Région soutient également les programmes d'actions du pôle de compétitivité POLYMERIS, issu de la fusion d'ELASTOPOLE et PLASTIPOLIS au 1^{er} janvier 2021, dont une antenne est présente à Orléans, FRANCE WATER TEAM, dont l'un des membres fondateurs (DREAM) déploie l'action du pôle en région, de VEGEPOLYS VALLEY qui a également une antenne à Orléans et un programme d'actions spécifique à la région et d'ATLANPOLE BIOTHERAPIES dont certaines actions ont des retombées locales.

L'accompagnement porte à la fois sur le fonctionnement de la structure et sur le financement de projets collaboratifs.

En 2021, la Région a financé directement les six pôles de compétitivité à hauteur de 0,810 M€. Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de la régionalisation de la gouvernance et du financement de la politique des pôles de compétitivité souhaitée par l'Etat, il est important de prendre en considération le fait que l'Etat a par ailleurs transféré à la Région Centre-Val de Loire 0,301 M€ de crédits de fonctionnement pour financer les six pôles de compétitivité, qu'elle soutient. Ces crédits se sont ajoutés au 0,810 M€ versés directement.

Enfin, 26 CAP RDI (volet Recherche & Développement ou volet Innovation) ont été attribués en 2021, pour un montant de 3,968 M€.

Au total, sur cette activité, ce sont 6,423 M€ (dont 1,220 M€ en fonctionnement et 5,203 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2021.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

AGRICULTURE

AGRICULTURE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
PROMOTION DE L'AGRICULTURE	Fonctionnement	500 000	348 757	70%		17 911	
ALIMENTATION	Fonctionnement	1 269 000	932 314	73%		31 188	
INSTALLATION - TRANSMISSION - EMPLOI	Fonctionnement	1 150 000	982 581	85%		1 982	
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Fonctionnement	1 135 000	957 370	84%		19 029	
CAP FILIERES	Fonctionnement	3 150 000	3 312 698	105%		6 257	
TOTAL Fonctionnement		7 204 000	6 533 720	91%		76 366	

ALIMENTATION	Investissement		199 973				
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Investissement	100 000					
CAP FILIERES	Investissement	5 990 000	5 620 536	94%		218 203	
TOTAL Investissement		6 090 000	5 820 510	96%		218 203	

BILAN GENERAL

Après une année 2020 qui a fortement perturbé les échanges au sein des filières, 2021 a permis de relancer la dynamique des CAP filières avec le renouvellement de quatre d'entre eux.

Le soutien à environ 980 projets a été voté durant les 10 commissions permanentes de 2021 dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation. Ces financements se sont réalisés, soit en accompagnement du FEADER, soit sur crédits seuls du Conseil régional.

PROMOTION DE L'AGRICULTURE

L'activité « Promotion de l'agriculture » complète la stratégie régionale en faveur de l'alimentation sur des actions plutôt tournées vers l'amont agricole.

Sont financées sur ce volet certaines actions emblématiques de la promotion de l'agriculture : participation au salon international de l'agriculture de Paris, manifestation « Open Agrifood ».

Les CAP Filières déclinent également des volets « Promotion » spécifiques qui relèvent de cette enveloppe budgétaire.

La crise sanitaire de 2021 a particulièrement perturbé l'organisation des différentes manifestations programmées, dont un certain nombre a été annulé mais avec, souvent, des dépenses déjà engagées. Le salon le plus important de l'année, le Salon de l'agriculture a dû être annulé. Pour assurer malgré tout une visibilité de l'agriculture auprès du grand public, la Région a soutenu l'organisation de la « Semaine de l'agriculture française » par le réseau des chambres d'agriculture. De nombreuses manifestations se sont déroulées sur tout le territoire régional du 13 au 24 mai 2021.

ALIMENTATION

Cette politique transversale est financée au travers de trois budgets sectoriels : agriculture, tourisme et économie.

Elle se décline autour de 5 axes :

- La restauration collective : levier du changement

- La gastronomie et les terroirs : vitrine de l'Art de vivre en Centre – Val de Loire
- Les acteurs économiques : relever le défi de la qualité nutritionnelle
- Les initiatives citoyennes et l'éducation à l'alimentation durable
- Systèmes alimentaires territoriaux : accompagner l'émergence dans les territoires

En 2021, au titre de notre politique alimentation, la Région a poursuivi son soutien financier aux actions d'accompagnement des acteurs de l'alimentation dans la mise en place de systèmes territorialisés et de sensibilisation du grand public à l'alimentation durable.

Le fait marquant de 2021 a été l'accélération des dynamiques régionales sous l'effet des financements apportés dans le cadre du Plan de relance alimentation (1,6 M€ de crédits de la Région). Dorénavant, 75% du territoire régional est couvert par un projet alimentaire de territoire en émergence ou plus abouti. Cinq territoires ont obtenu la reconnaissance régionale de leur démarche et plus de 80 dossiers ont été soutenus (appui à la vente directe, équipement de transformation à la ferme, point de vente ou magasin de producteurs, investissements logistiques).

Enfin, les travaux engagés par le comité spécialisé de Dev Up depuis fin 2019 ont permis de créer la marque alimentaire régionale « © du Centre – Produit en région ». Lancée le 9 décembre 2020, la marque regroupe, au 31 décembre 2021, environ 150 d'entreprises et 1700 produits agréés. Le cahier des charges repose sur trois critères : la provenance régionale des produits, la qualité de ceux-ci et la plus-value environnementale des pratiques mises en œuvre par les entreprises.

INSTALLATION – TRANSMISSION - EMPLOI

L'installation, l'emploi et la gestion des ressources humaines en agriculture sont une priorité pour la Région et font l'objet de politiques spécifiques.

La Région accompagne cinq actions régionales sur ce sujet :

- Une politique d'appui aux projets d'installation, avec pour objectif d'encourager la transmission et la création d'entreprises agricoles, par le repérage des cédants, la communication et la sensibilisation aux métiers de l'agriculture et l'appui aux projets individuels. Afin de mobiliser l'ensemble des structures compétentes régionales pour assurer l'accompagnement de ces porteurs de projets, un appel à projet installation/transmission commun avec l'Etat a été mis en place depuis 2016.

Notre politique en matière d'installation et transmission des exploitations agricoles s'élève aujourd'hui à plus de 600 000 euros de subvention mobilisés pour accompagner les porteurs de projets.

- Un volet spécifique « multifonctionnalité de l'agriculture » porté par le réseau Inpact et l'association « Terres de Liens », permet de soutenir les actions concernant la durabilité des exploitations, la relocalisation et la diversification des activités, les liens entre agriculture et société et la mobilisation du foncier.
- Un appel à projets « Accompagnement des entreprises agricoles » a permis de soutenir les structures dans les domaines de la stratégie d'entreprise, de l'accompagnement des agriculteurs en situation de fragilité et les ressources humaines.
- Un appui aux services de remplacement qui a permis de soutenir les agriculteurs pour congés, maladie et formation.

- Enfin, dans le cadre des CAP filières bovin lait et caprin, l'opération « CAP main d'œuvre » a pour objectif la mise en place régulière en région d'une pépinière de salariés et futurs salariés d'élevage laitier. Chaque année, la pépinière se compose d'une quinzaine de stagiaires dont plus de 50% trouvent un emploi à la sortie de la formation et d'autres envisagent une installation en tant qu'agriculteur.

DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Le soutien à l'agriculture biologique est intégré dans chaque CAP filière. Il fait également l'objet d'une politique transversale spécifique. L'intervention est articulée autour de plusieurs axes :

- le soutien à l'animation et à la structuration de la filière, le soutien à l'interprofession agriculture biologique régionale et aux Groupements d'Agriculteurs Biologiques départementaux.
- la prise en compte des spécificités de l'agriculture biologique au travers des filières de productions : mise en place d'actions spécifiques dans certains CAP filières (comme l'appui technique pour les filières viticulture ou légumes, les audits et l'investissement autour du stockage à la ferme dans le CAP grandes cultures), renforcement de l'agriculture biologique au sein des stations d'expérimentation existantes, aides aux investissements dans le cadre des CAP filières ou au titre de la politique de développement territorial.
- le soutien à la conversion : la Région apporte une aide à la certification depuis 2007, et, depuis 2013, est mis en place un dispositif de sécurisation de la période de conversion par un accompagnement de l'agriculteur, de la formalisation de son projet à sa mise en œuvre durant les trois premières années. Cet accompagnement, sous-utilisé par les exploitants, a fait l'objet d'une évaluation externe afin d'être réorienté de façon plus pertinente.

Lors de la réunion de notre Assemblée le 2 juillet 2020, l'implication du Conseil régional en faveur de l'Agriculture Biologique a été renforcée par l'adoption d'un plan global pour la période 2020-2022. Ce programme d'actions ambitieux vise à atteindre l'objectif fixé dans le SRADDET de 7% de la surface agricole régionale en agriculture biologique en 2025 et 15% en 2030.

L'année 2021 a été également une année de poursuite des dispositifs existants. Le soutien à la certification a permis d'aider 268 exploitations, confirmant la forte augmentation du nombre de dossiers constatée en 2020 (multiplié par 4 par rapport à 2017-2018). Par ailleurs, l'évolution des conditions de financement de l'aide au maintien à l'agriculture biologique a permis de démultiplier l'effet levier des crédits régionaux. Ainsi, l'implication budgétaire de la Région en faveur du maintien en agriculture biologique a permis de mobiliser plus de 1,6 M€ de crédits FEADER issus du plan de relance européen. Ces montants ont permis d'aider environ 260 fermes sur plus de 12 000 ha de surfaces agricoles.

CAP FILIÈRES

Cœur de la stratégie de développement de l'agriculture et de la forêt en région Centre –Val de Loire, l'activité CAP Filières traduit la mise en place des projets par les différents acteurs de la production régionale.

Depuis 2015, la Région accompagne les CAP filières avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). En 2021, quatre CAP ont été renouvelés pour la troisième fois : Equin, Caprin, Ovin et Viandes Blanches.

Quatre CAP ont bénéficié d'une révision : Apiculture, Légumes, Bovin lait, et Forêt-Bois. Les programmations se sont également poursuivies dans les sept CAP qui n'ont pas évolué.

Deux filières (arboriculture et grandes cultures) bénéficient d'un appui renforcé pour les travaux de définition de leur nouveau projet. Deux cabinets (Triesse pour l'arboriculture et CERESCO pour les grandes cultures) ont été mandatés par la Région pour compléter le travail des professionnels.

Le cinquième programme « herbe et fourrages » 2021-2022 inscrit dans chacun des cinq CAP filières concernés, bovin lait, bovin viande, caprin, ovin, équin a été adopté en 2021. Il permet une approche transversale afin d'accompagner l'évolution vers de meilleures pratiques de gestion des pâturages par des actions de transfert et des groupes de fermes pilotes.

263 dossiers d'investissements dans les exploitations ont été soutenus en 2021 pour un montant de plus de 2,7 M€ (comprenant également les projets issus des deux appels à projets 2021 du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations – PCAE FEADER, hors plan de relance européen). Depuis 2018, les investissements des CUMA sont financés dans le PCAE, ce qui a permis de multiplier par plus de cinq le montant des aides publiques accordées aux investissements collectifs (fonds Région et FEADER).

La Stratégie Nationale Bas-Carbone vise une réduction de 15% des émissions du secteur agricole à l'horizon 2030 (par rapport à 2013) et de 48% à l'horizon 2050. Le programme transversal « Bas-carbone », adopté le 20 novembre 2020 pour accompagner les éleveurs de ruminants de la région qui souhaitent s'engager dans cette transition Bas-Carbone s'est déployé. Ce plan d'action permet un accompagnement de leur performance environnementale, économique et sociale pour un élevage durable et résilient face aux changements. L'objectif est d'engager d'ici 5 ans, 20% des élevages de la région.

Quatre nouveaux projets de filières locales ont été validés en 2021 (asperges vertes, AOC Cheverny-Cour Cheverny, AOC Quincy-Reuilly et dénomination Touraine Chenonceau). Trois autres projets en cours de finalisation ont également été accompagnés (AOP Selles sur Cher, AOP Pouligny St Pierre et CCP Trèfle du Perche).

Dans le cadre de l'appel à projets en faveur des actions innovantes, six projets portés par trois têtes de réseaux régionales ont été soutenus. L'effort exceptionnel en faveur des éleveurs de ruminants victimes des sécheresses de 2018 et 2019 a été poursuivi dans sa mise en œuvre en 2021.

Les financements 2021 de ce plan ont porté sur deux volets :

- La prise en charge des audits de diagnostic des systèmes fourragers (16 K€ pour 16 diagnostics)
- Aide à l'achat de semences (0,124 M€ correspondant à 205 exploitations aidées).

L'aide exceptionnelle décidée en 2019 en faveur des agriculteurs qui sont sorties du dispositif ZDS (Zones défavorisées simples) s'est poursuivie en 2021. 71 exploitations ont été soutenues (aide à la trésorerie et aide à la mise en œuvre d'un diagnostic).

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
	Section						
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION	Fonctionnement	7 323 500	6 173 576	84%		48 066	
PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Fonctionnement	835 000	717 372	86%		37 189	
TOTAL Fonctionnement		8 158 500	6 890 948	84%		85 254	
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION	Investissement	25 000 000	15 378 162	62%		344 229	
TOTAL Investissement		25 000 000	15 378 162	62%		344 229	

BILAN GENERAL

L'année 2021 a vu le démarrage de trois nouveaux programmes Ambition Recherche Développement, dans le domaine des matériaux en conditions extrêmes (MATEX), de la forêt et de son adaptation au changement climatique (SYCOMORE), et des modèles de simulation et de prévision appliqués aux milieux environnementaux (JUNON).

Le soutien régional dans le cadre du volet recherche du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 a permis aux nombreux laboratoires impliqués dans les différents grands projets (CONEX, DATA CENTRE, ESTIM, MUMAT, ORION, PRESTO, REFERENT ANIM, TECHBIOSAN, VALOPAT) d'acquérir des équipements de pointe indispensables à l'avancement de leurs projets de recherche et au maintien de leur compétitivité nationale et internationale.

DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN RÉGION

En investissement comme en fonctionnement, les besoins associés aux différents dispositifs avaient été revus à la baisse en cours d'année pour tenir compte du retard observé dans beaucoup d'opérations en raison de la crise sanitaire et du confinement. L'impact a concerné en particulier les programmes Ambition Recherche Développement et les projets des Appels à projets des années précédentes.

Dans le cadre de l'appel à projets de recherche d'intérêt régional lancé fin 2020, 23 nouveaux projets de recherche ont démarré en 2021 grâce au soutien de la Région.

PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les crédits mis en place ont été consommés au bénéfice de différentes opérations dont les principales sont la mobilité internationale entrante des étudiants, le pôle entrepreneuriat commun aux deux universités et à l'INSA (PEPITE), la Cellule Mutualisée Europe Recherche (commune aux deux universités, à l'INSA et au CNRS), et le centre de mobilité des deux universités.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
VIE ETUDIANTE	Fonctionnement	1 433 000	1 351 949	94%		220 835	
RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION	Fonctionnement	667 000	449 500	67%			
TOTAL Fonctionnement		2 100 000	1 801 449	86%		220 835	
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT UNIVERSITAIRE	Investissement	6 596 000	5 145 495	78%		1 000 000	
RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION	Investissement	404 000	186 000	46%			
TOTAL Investissement		7 000 000	5 331 495	76%		1 000 000	

BILAN GENERAL

En 2021, la Région a poursuivi la mise en œuvre de sa politique en matière d'immobilier universitaire, de renforcement de l'offre de formation et de soutien à la vie étudiante.

Le soutien apporté par la Région au renforcement de l'offre de formation et à la vie étudiante permet d'offrir de meilleures conditions d'études et d'accueil aux étudiants dans les universités et autres établissements d'enseignement supérieur.

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT UNIVERSITAIRE

Dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région 2015-2020 et 2021-2027 (CPEP), les crédits de paiement ont été utilisés pour financer les opérations suivantes :

- Première phase de réhabilitation du site des Tanneurs de l'Université de Tours
- Extension de l'école Polytech de l'Université de Tours sur le site des Deux Lions
- Réhabilitation du bâtiment Vialle de l'UFR de Médecine de l'Université de Tours

VIE ETUDIANTE

La mobilité internationale des étudiants a été fortement réduite en raison de la crise sanitaire. Pour cette raison, les crédits de la mesure Mobi-Centre ont fait l'objet d'un faible taux de consommation.

Par ailleurs, pour faire face aux situations difficiles des étudiants durant la crise sanitaire, la Région en partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur a mis en place plusieurs mesures :

- Déploiement de 16 référents étudiants sur les 7 villes universitaires en partenariat avec le CRIJ et les point information jeunesse. Grâce à leur travail de terrain, ces référents ont permis d'aller vers les étudiants les plus en difficulté, de rompre leur isolement et de leur apporter l'information nécessaire à l'accès aux droits et aides existantes.
- Animation de cellules « urgence étudiante » avec le CRIJ sur chacun des six départements pour coordonner les actions de chacun des acteurs de l'enseignement supérieur (établissements, Villes, Agglomérations, Métropoles, Départements, CROUS et représentants étudiants),

- Attribution de subventions aux deux Universités, au CROUS et au Bureau d'Aide Psychologique Universitaire d'Indre et Loire afin de renforcer les équipes de psychologues en charge du soutien psychologique des étudiants.
- Attribution de subventions aux deux universités et à l'INSA pour la distribution de tickets et aides alimentaires (et pour les produits de première nécessité).

RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION

Des soutiens ont été apportés à l'INSA Centre-Val de Loire, à l'ADESI (Association pour le Développement de l'Enseignement Supérieur dans l'Indre) et à l'Université d'Orléans (au titre de la formation dispensée par Polytech à Chartres) et se sont combinés à ceux des collectivités locales pour maintenir un haut niveau de formation supérieure sur l'ensemble du territoire régional.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

TOURISME

TOURISME		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	Fonctionnement	4 105 200	4 077 144	99%			
RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT	Fonctionnement	110 000	73 918	67%		7 000	
ITINERANCES DOUCES	Fonctionnement	104 000	68 022	65%		723	
TOTAL Fonctionnement		4 319 200	4 219 084	98%		7 723	
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	Investissement	2 404 600	2 414 511	100%			
RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT	Investissement	1 838 800	1 538 499	84%			
ITINERANCES DOUCES	Investissement	1 821 600	1 106 577	61%			
TOTAL Investissement		6 065 000	5 059 588	83%			

BILAN GENERAL

La mise en œuvre des mesures de relance s'est poursuivie pendant l'année 2021 afin d'accompagner les acteurs touristiques touchés par la crise sanitaire COVID 19 et le confinement. Le dispositif d'aide à la rénovation des hébergements a été apprécié par les professionnels qui ont ainsi pu mener les travaux nécessaires au maintien de la qualité de prestation dans leurs établissements.

Par ailleurs, le programme « Ensemble pour un tourisme durable » a permis d'accompagner près de 60 acteurs en faveur de la transition écologique ; le partenariat mis en œuvre avec l'ADEME et la CCI permet d'apporter une réponse pertinente aux besoins des structures touristiques en matière de conseils et de financement.

Enfin, les programmes habituels en lien avec le développement de l'offre touristique dans les filières prioritaires ont été poursuivis.

PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE

La Région a poursuivi en 2021 son soutien à quatre structures participant à la mise en œuvre des orientations de la stratégie régionale :

- 69 K€ à la délégation régionale de l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT Centre-Val de Loire) pour la mise en œuvre d'actions en faveur du tourisme social et solidaire (hébergements et acteurs associatifs du « tourisme pour tous » en région) ; une subvention de 12 K€ a en outre été attribuée à l'UNAT Centre-Val de Loire, au titre d'un CAP Développement tourisme et loisirs, pour le développement d'une offre d'hébergement touristique dédiée aux groupes de cyclotouristes : « group'AVélo ».
- 25 K€ au réseau Accueil Paysan Centre pour développer une offre d'accueil et d'hébergement à la ferme, et la mise en valeur des produits de terroir ;
- 50 K€ à l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes (ARF Centre), pour l'organisation du label Villes et Villages Fleuris (311 communes labellisées en région fin 2021) ;
- 30 K€ à l'Institut Européen d'Histoire et des Cultures de l'Alimentation (IEHCA) de Tours, pour son programme de valorisation touristique du patrimoine régional gastronomique.

De façon exceptionnelle, la Région a attribué 21 K€ d'aides à des associations organisatrices de séjours, dans le cadre de l'opération « vacances relocalisées en Centre-Val de Loire » et du plan de relance voté en 2020.

RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT

La Région intervient en matière de soutien au développement et à la modernisation de l'offre d'hébergements par l'intermédiaire du CAP Hébergement touristique pour tous. Ce dispositif est intervenu en 2021 dans le financement de 86 projets pour un montant total affecté de 1,69 M€.

Parmi ces projets, 39 d'entre eux (0,36 M€) l'ont été dans le cadre de la mesure de relance de l'activité d'hébergement. Créée en réponse à la crise sanitaire, cette aide exceptionnelle a permis de soutenir les établissements des secteurs de l'hôtellerie (70% des montants affectés), de l'hôtellerie de plein air (29,5%) et du tourisme social et solidaire (0,5%) pour mener des travaux nécessaires à leur réouverture et/ou à l'amélioration de leurs prestations d'accueil des clientèles.

Sur les 1,3 M€ restant, l'hôtellerie a mobilisé la majorité des subventions (48% contre 65% en 2020). Les projets de chambres d'hôtes, meublés et gîtes d'étapes ont représenté 28% des subventions (contre 15% l'année dernière) du fait notamment de plusieurs projets de gîtes d'étapes à grande capacité. Enfin, le secteur de l'hôtellerie de plein air a connu un important regain (20% contre 2%).

Deux audits ont été réalisés par la Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire, en faveur du déploiement de la marque « Qualité Tourisme » dans l'hôtellerie régionale.

ITINERANCES DOUCES

Les réalisations de véloroutes et voies vertes en 2021 :

- Cœur de France à vélo : finalisation d'une quatrième tranche de travaux entre Vierzon et la limite du département du Loir-et-Cher.
- Saint Jacques à vélo via Vézelay : livraison de 160 km d'itinéraire sur petites routes partagées entre Eguzon et St Amand, prolongé par une quarantaine de kilomètres équipés d'un jalonnement provisoire pour assurer une continuité cyclable fonctionnelle jusqu'à Cuffy, point de contact avec la Loire à Vélo.
- Berry à vélo : ouverture d'une première section de voie verte dans le secteur de Descartes.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

FORMATION PROFESSIONNELLE

FORMATION PROFESSIONNELLE		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMP. VERS L'EMPL	Fonctionnement	135 046 000	121 123 818	90%	20 526 700	797 459	4%
SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS	Fonctionnement	1 245 000	815 014	65%		61 906	
QUALITE DE LA FORMATION	Fonctionnement	1 670 000	353 029	21%			
TOTAL Fonctionnement		137 961 000	122 291 861	89%	20 526 700	859 365	4%
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMP. VERS L'EMPL	Investissement	2 150 000	851 884	40%			
SYSTEME D'INFORMATION - FORMATION PROFESSIONNELLE	Investissement	260 000	129 025	50%			
TOTAL Investissement		2 410 000	980 909	41%			

BILAN GENERAL

Malgré la poursuite de la pandémie, l'année 2021 a vu le plein déploiement des dispositifs visant à lever les freins des stagiaires pour l'accès et le maintien en formation (COMBO Parfait, digitalisation, coup de pouce rémunération...) mais aussi pour accompagner la professionnalisation de l'appareil régional de formation. C'est également la première année de mise en œuvre du Programme Régional de Formation 2021 – 2024 avec une offre élargie, adaptée aux publics et aux besoins des employeurs, dans une volumétrie d'achat inédite. Les bons chiffres du marché du travail et les confinements partiels liés au COVID, ont rendu plus difficiles la mobilisation des publics vers la formation avec des taux de remplissage des sessions de formation qui doivent être maximisés, en lien avec les partenaires du Service Public de l'Emploi.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Cette activité représente 90 % des dépenses de fonctionnement mandatées au titre de la mise en œuvre de la politique « formation professionnelle » (soit 121 M€).

La majorité des dépenses a été consacrée à la mise en œuvre du nouveau Programme Régional de Formation lancé en avril 2021, destiné à favoriser :

- L'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et à répondre aux besoins de compétences des entreprises.
- L'acquisition et le développement de savoirs de base des actifs de la Région.

A noter dans ce cadre, de nouvelles consultations sur les savoirs de base notamment :

- Les formations Français langue Etrangère, Français langue d'intégration et Remise à Niveau, Alphabétisation (FLE-RAN-ALPHA)
- Les formations visa + parcours vers l'emploi, particulièrement adaptées pour la remobilisation des publics les plus éloignés avec un accompagnement individualisé, un programme de formation adapté et un travail autour d'un projet collectif pour l'acquisition de compétences transverses (savoir travailler en équipe, savoir s'organiser, savoir déléguer...)

Les interventions de la Région portent sur la prise en charge des coûts pédagogiques liés à la mise en place de formations collectives ainsi que des dépenses de rémunération et des droits connexes pour les formations agréées.

Le nouveau Programme Régional de Formation a été lancé au 1^{er} avril 2021 donc avec une réalisation sur $\frac{3}{4}$ de l'année (au lieu d'une année complète). Ce démarrage s'est fait en période de reconfinement partiel au printemps. Par ailleurs, les organismes de formation, nouvellement attributaires de nos marchés ont dû s'organiser pour mettre en œuvre les nouvelles consultations. Ainsi, les sessions de formations sur les formations socles ont été mises en place massivement après l'été, une fois les formations qualifiantes lancées. Cette appropriation progressive du PRF a amené un démarrage ralenti du PRF.

Par ailleurs, le contexte du marché de l'emploi s'est nettement amélioré en 2021 et on constate des tensions de recrutement massifs pour les employeurs (au lieu de la vague de chômage annoncée). Dans ce contexte, les personnes en recherche d'emploi, les plus près de l'emploi ont préféré reprendre une activité professionnelle plutôt que d'entrer en formation amenant de réelles difficultés de sourcing de stagiaires pour rentrer en formation malgré les démarches engagées par les partenaires du service public de l'emploi et les Organismes de Formation. S'ajoute à ce contexte, le caractère parfois peu attractifs de certains métiers compte tenu des conditions de travail, des représentations. Les Organismes de formation constatent également que les publics entrant en formation, plus éloignés de l'emploi, sont confrontés à différents freins (mobilité, santé, ...) avec un besoin d'accompagnement renforcé.

Sur les 36 081 places de formation prévues, 35 384 soit 98 % de la cible ont pu être achetées. Néanmoins, compte tenu des éléments précédemment cités, les taux de remplissage des formations sont les suivants :

- Parcours métier - formations pré-qualifiantes et qualifiantes : 82%
- Visas : 63%
- Visas+ parcours vers l'emploi : 83.3%
- RAN/FLE/ALPHA : 82% (sur 3000 places achetées et non 4 000 prévues)

En termes de mandatement, l'impact s'en ressent avec un taux de consommation de 60% sur les formations RAN/FLE/ALPHA. Il se porte à 87% sur les parcours métiers et 96% sur les Visas et à 86% sur les Visa+ Parcours vers l'emploi. Pour les personnes sous-main de justice, le niveau de mandatement est proche de 67% avec des arrêts récurrents de session liés à des clusters COVID ou à des travaux dans le cadre du plan de relance.

Sur les places déléguées à Pôle emploi, on constate également une sous-réalisation avec un taux de consommation de 77%.

Concernant la rémunération des stagiaires, le taux de consommation est de 113 %. Il traduit d'une part, la revalorisation à la hausse des barèmes de rémunération par décret au 1er mai 2021 et d'autre part, la volonté de la Région de faciliter l'entrée en formation par un coup de pouce de 200€.

L'année 2021 a également été l'occasion de déployer une offre renforcée à destination des personnes en situation d'illettrisme, d'illectronisme et analphabètes. Au-delà des formations FLE-RAN-ALPHA évoqués plus haut, le soutien au réseau des CRIA (Centre de Ressources Illettrisme Analphabétisme) s'est renforcé, notamment via le financement d'une action de professionnalisation dans le cadre du PACTE (projet Relii – 0,125 M€ mandatés). Cette offre sera encore adaptée en 2022 en lien avec l'élaboration du Plan Régional pour l'Acquisition et le Développement des Compétences de base (PRADCB).

Concernant la délégation d'actions de formation individuelles et collectives à Pôle emploi, la réalisation budgétaire est de 75 % avec un taux de mise en œuvre de la convention de 72% (le solde de la convention étant prévu pour septembre 2022).

Enfin, de nouvelles actions ont été engagées ou renforcées en 2021 dans le cadre du PACTE et trouvent une traduction budgétaire notamment :

- Les aides à la mobilité avec le COMBO Parfait : 665 dossiers engagés et 0,417 M€ mandatés pour prendre en charge les permis de conduire. Les Missions Locales se sont fortement mobilisées sur ce dispositif et la Région a poursuivi l'accompagnement du réseau (3 M€ mandatés en fonctionnement et 64 K€ en investissement)
- La mise à disposition de 1000 ordinateurs pour les stagiaires : 0,125 M€ mandatés en fonctionnement et 0,776 M€ en investissement.
- Le déploiement de parcours sans couture ambulanciers – aides-soignants : 0,490 M€ mandatés en fonctionnement

Enfin, les actions de GPECT se sont poursuivies avec 0,235 M€ mandatés. 5 nouvelles subventions ont été accordées pour financer l'animation, sur 4 ans, de nouvelles démarches de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT) à :

- Châteauroux Métropole (GPECT du bassin d'emploi Castelroussin),
- La CCI de Touraine (GPECT portée par les 4 CC constituant le Territoire d'Industrie Grand Est Touraine),
- La CC Romorantinois et du Monestois (GPECT portée par les 2 CC constituant le Territoire d'Industrie Sologne),
- la MFR Brenne (GPECT portée par le Parc naturel régional de la Brenne),
- le PETR Gatinais Montargois (GPECT portée par le PETR et la Communauté des communes Giennoises constituant le Territoire d'Industrie).

A ce jour, 13 démarches de GPECT sont actives en région CVDL. Un réseau des animateurs GPECT a été constitué afin de favoriser leur professionnalisation, des échanges d'expériences et de bonnes pratiques et, quand cela est opportun, la mutualisation d'actions territoriales en faveur du développement des compétences et de l'emploi.

Sur les actions du PACTE relevant des politiques d'orientations et d'information sur les métiers, les dépenses réalisées sont conformes au prévisionnel pour les 3 projets :

- 0,862 M€ ont été consacrés à l'organisation de la tournée du Klub extraordinaire, dispositif itinérant de découverte de ses talents, qui a dû se déployer dans un contexte sanitaire contraint conduisant à limiter les jauges d'accueil. Sur l'année, ce sont 31 dates qui ont été honorées, représentant 77 jours d'intervention et 3 210 visiteurs accueillis sur l'ensemble des départements de la région. En complément, les fonctionnalités du site internet dédié ont été améliorées pour rendre l'expérience plus qualitative pour les 34 000 utilisateurs concernés.
- 0,635 M€ ont permis de soutenir la mise en œuvre du projet IBC (identification des besoins en compétences) porté par le Gip Alfa centre : développement d'un algorithme d'analyse des compétences formulées dans les offres d'emploi et installation de la démarche d'animation territoriale notamment via des comités locaux et clubs RH,
- 0,045 M€ ont été dédiés aux projets ayant répondu à l'appel à projets « attractivité des métiers.

Enfin, en section d'investissement, 0,851 M€ ont été mandatés correspondant d'une part aux investissements dans les missions locales (64 K€) et pour l'achat des 1000 ordinateurs

Recettes :

0,307 M€ de recettes correspondent à un trop perçu sur la subvention 2020 versée au GIP ALFA CENTRE pour la réalisation des 3 projets financés par les crédits du Pacte régional Investissement dans les compétences : dispositif Identification des besoins en compétences (IBC), cycle de conférences thématiques et diagnostic en continu.

Cette sous-réalisation est liée à la faible mobilisation par les entreprises des prestations individuelles d'appui à la mise en œuvre d'une démarche d'identification des compétences ainsi qu'à des retards pris dans le recrutement des membres de l'équipe projet IBC.

SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Parallèlement à sa compétence légale en matière de formations des demandeurs d'emploi, la Région a poursuivi en 2021 son action en faveur de la Validation des Acquis de l'Expérience. Le taux de consommation de cette action a légèrement augmenté par rapport à 2020 (66%), mais reste inférieur aux prévisions. En effet, le dispositif VAE peine, au niveau national, à se mettre en place compte tenu de la complexité et de la longueur de la démarche pour les utilisateurs. Des expérimentations sont lancées en 2022 pour fluidifier les accompagnements.

Par ailleurs, l'accompagnement pour la rénovation du site Etoile, visant à mettre davantage en visibilité des offres de formation, a été engagé pour un montant mandaté de près de 0,2 M€.

QUALITE DE FORMATION

En 2021, Région a engagé un vaste chantier d'accompagnement et de professionnalisation des Organismes de formation sur les questions de formations numériques et à distance, d'accueil des publics notamment les jeunes, de transition écologique, de stratégie de développement. 0,310 M€ ont été mandatés dans ce cadre pour lancer les premiers accompagnements stratégiques des OF.

SYSTEME D'INFORMATION – FORMATION PROFESSIONNELLE

Sur cette activité, les mandatements en section d'investissement s'élèvent à 0,129 M€ soit 50 % des crédits inscrits au Budget Primitif. Ils ont majoritairement permis des évolutions structurelles de la suite Zefir pour intégrer le nouveau Programme Régional de Formation 2021-2024, finaliser l'interfaçage AGORA et préparer l'interfaçage avec le système d'information de la rémunération géré par DOCAPOSTE.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

ORIENTATION

ORIENTATION		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)		3 300 000	2 432 628	74%		275 859	
TOTAL Fonctionnement		3 300 000	2 432 628	74%		275 859	

BILAN GENERAL

L'année 2021 est marquée par le déploiement de la compétence information sur les métiers et les formations, notamment avec la démultiplication des actions conduites au plus près des établissements scolaires (collèges et lycées) : rencontres des élèves avec des professionnels, découverte des métiers, appropriation des outils d'aide à l'orientation proposés en région (site cleor, site orientation-cvl, kiosque Onisep).

Au total ce sont 187 interventions réalisées dans les établissements scolaires, 9 356 élèves concernés et 1 421 professionnels de l'éducation mobilisés ; 950 fiches métiers ont été mises en ligne sur le site www.orientation-centrevaldeloire.fr,

Ce budget porte également le financement du fonctionnement du Gip Alfa centre, Carif-oref de la région.

SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION

L'ensemble des actions prévues ont été mises en œuvre même si les dépenses réalisées restent inférieures au montant des crédits initialement votés, ce qui explique la sous-consommation constatée.

Les recettes perçues correspondent aux crédits obtenus en cours d'année de l'Etat au titre du Fonds de lutte contre la précarité et la pauvreté qui ont permis de déployer l'obligation de formation et de renforcer l'accompagnement psychologique des jeunes suivis par les Missions locales.

TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

TRANSPORTS

TRANSPORTS		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS	Fonctionnement	133 763 270	127 359 190	95%	8 448 675	8 141 030	96%
COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER	Fonctionnement	3 150 000	2 781 229	88%			
ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULAN	Fonctionnement	8 636 730	8 265 074	96%	1 178 325	1 148 363	97%
AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES	Fonctionnement	180 000	168 168	93%			
SERVICES TER	Fonctionnement	238 475 000	233 431 766	98%	350 000	373 115	107%
INTERMODALITE, TCSP ET CIRCULATIONS DOUCES	Fonctionnement	2 328 000	1 875 181	81%	57 000	151 549	266%
AEROPORTS	Fonctionnement	2 200 000	1 793 130	82%	5 000	5 000	100%
TOTAL Fonctionnement		388 733 000	375 673 739	97%	10 039 000	9 819 057	98%
TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS	Investissement	3 680 660	3 181 503	86%	250 000	200 000	80%
SYSTEME D'INFORMATION - TRANSPORTS	Investissement	800 000	230 715	29%		18 006	
ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULAN	Investissement	185 313 607	168 808 672	91%	144 600 000	144 713 292	100%
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	Investissement	39 489 921	37 776 172	96%		333 248	
AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES	Investissement	3 968 312	2 331 140	59%		25 751	
INTERMODALITE, TCSP ET CIRCULATIONS DOUCES	Investissement	3 820 000	3 372 242	88%		79 715	
AEROPORTS	Investissement	4 777 500	6 338 000	133%	771 000	1 261 921	164%
TOTAL Investissement		241 850 000	222 038 443	92%	145 621 000	146 631 933	101%

BILAN GENERAL

La compétence régionale relative aux transports et aux mobilités voit son organisation liée au transfert de compétence de 2017 se stabiliser, mais l'année 2021 est à la fois une année de transition, notamment sur les contractualisations et sur le périmètre de compétence, et une année d'incertitude lié aux impacts de la crise sanitaire sur les mobilités et le modèle économique des transports publics, sur la situation sociale des conducteurs et sur les conditions de réalisation des investissements.

La Région a entamé, depuis 2 ans, le renouvellement complet de ses contractualisations avec ses transporteurs : les premières DSP de car Rémi passées par la Région ont pu être engagées en 2021 sur l'Eure-et-Loir en janvier, et sur le Loiret en septembre. Toutes les DSP seront renouvelées d'ici mi 2023. Elles donnent l'occasion de mettre en œuvre les ambitions de la Région en termes de qualité de service et de verdissement du parc sur les lignes régulières, mais induisent des évolutions structurelles sur le plan budgétaire. En parallèle, la Région poursuit le renouvellement intégral de ses marchés de transports scolaires, pour une durée de 6 années chacun, qui s'achèvera mi 2023 également.

Par ailleurs, la Région est arrivée en fin de contractualisation avec SNCF Voyageurs fin 2020. L'année 2021 a été traitée par le biais d'un avenant de prolongation, comme le permettait la convention en vigueur, dans l'attente de la finalisation d'une nouvelle convention longue avec SNCF Voyageurs.

Néanmoins, le contexte de crise sanitaire ayant un effet majeur sur l'équilibre économique de ces services, à cette négociation, s'est ajoutée celle du traitement des effets Covid pour 2020 et 2021, en lien avec l'Etat. Ce contexte n'a pas facilité la visibilité budgétaire sur ces dépenses structurantes du budget régional.

Enfin, 2021 a donné l'occasion aux communautés de communes du territoire de se positionner concernant la prise de compétence mobilité, comme la LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) le leur demandait. A défaut de décision positive, c'est la Région qui devait reprendre cette responsabilité.

A l'issue de la concertation réalisée début 2021 pour donner toute la transparence sur les conditions de cette prise de compétence, les communautés de commune ont très majoritairement décidé de laisser à la Région la compétence mobilités pour les déplacements internes à leur territoire. La Région précise donc désormais le cadre de mise en œuvre de cette nouvelle compétence, en cohérence avec les éléments présentés afin de permettre le choix.

TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS

La situation persistante en 2021 de la crise sanitaire a conduit à une sous-réalisation des services, que ce soit pour les marchés scolaires ou les contrats interurbains. De plus, les difficultés de la profession pour recruter des conducteurs ont aggravé cette dégradation de la réalisation des services, conduisant à des mandatements inférieurs de 3 M€ au global à la prévision en fonctionnement, dans un contexte de faible inflation, et du renouvellement de marchés scolaires qui a permis d'obtenir des gains financiers.

Les mandatements en fonctionnement pour les conventions avec les AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité) sont inférieurs de 2,4 M€ à la prévision, du fait du décalage d'un an supplémentaire de la convention de transfert de certains services au Syndicat Mixte de Touraine, ainsi que d'un report de l'avenant de transfert avec l'agglomération de Dreux pour certains services scolaires.

La sous-consommation de 0,5 M€ en investissement s'explique par l'application au réel du plan de financement de l'acquisition du matériel roulant du nouveau contrat de la DSP 45 mise en place au 1^{er} septembre 2021, et à de moindres réalisations concernant la fourniture et la pose de mobiliers aux points d'arrêts routiers.

SYSTEME D'INFORMATION - TRANSPORTS

La différence avec la prévision est le décalage de mise en place du nouveau logiciel de gestion des inscriptions au transport scolaire, qui devait initialement entrer en service partiel pour la rentrée 2021, mais qui n'est pas encore actif, du fait de correctifs restant à apporter par le prestataire afin de disposer d'un outil pleinement opérationnel.

COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER

L'aide Mobillico avait été positionnée à la baisse pour l'année du fait de la chute du nombre d'abonnés en lien avec la crise sanitaire. Le résultat est inférieur d'environ 0,370 M€ à la prévision du fait des incertitudes qui ont continué tout au long de l'année 2021.

ACQUISITION, RENOUELEMENT DES MATERIELS ROULANTS

En investissement, la différence de 16,5 M€ de sous-consommation s'explique en grande partie par deux faits :

- La non-commande de 7 rames Regio2N pour renouveler le parc de la ligne de la Beauce Paris-Etampes-Orléans (prévue à hauteur de 9,85 M€ de crédits de paiement), le constructeur Alstom ayant décliné en fin d'année la possibilité de fournir les rames dans les délais initialement prévus du fait des impacts de la crise sanitaire,
- Le report de la convention d'acquisition du foncier lié au centre de maintenance d'Orléans-Québec (prévue à hauteur de 4,1 M€ de crédits de paiement) : l'approbation de l'acquisition, par la Région, de parcelles de terrain appartenant à Fret SNCF sur ce site, ainsi que la convention d'occupation temporaire de ce terrain au bénéfice de SNCF

Voyageur ont fait l'objet de nombreux échanges juridiques, qui ont conduit à décaler leur finalisation en 2022.

D'autre part, la rénovation mi-vie des ZTER a conduit à une sous-consommation de 1,1 M€, du fait de l'avenant intégrant une subvention de l'Etat signé à l'automne 2021.

En fonctionnement, le crédit-bail contracté par la Région a conduit à une sous-consommation de 0,240 M€, alors que la gestion des compteurs voyageurs a généré une sous-consommation de 78 K€.

AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES

En investissement, il y a eu un décalage à 2022 du financement de l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux, prévu au CPER 2021-2027 (1,140 M€).

SERVICES TER

Sur la convention avec SNCF Voyageurs, le total mandaté est inférieur de 5 M€ à la prévision. Cet écart résulte des avenants 18 et 19 à la convention TER, qui ont acté les négociations avec SNCF sur les conditions et la répartition de la prise en charge des effets de la crise sanitaire en 2020 et 2021 (très forte baisse des recettes, bien supérieure aux économies générées par la diminution du plan de transport pendant le confinement et les restrictions de circulation au 1er semestre).

L'accord intervenu avec l'Etat et SNCF Voyageurs fin 2021, prévoyant une répartition équilibrée des surcoûts, n'a pu faire l'objet d'un ajustement du budget 2021 avant la fin de la négociation.

INTERMODALITE, TCSP ET CIRCULATION DOUCES

En investissement, la sous-consommation de 0,448 M€ provient principalement de l'absence de dépenses sur la convention billettique JVMalin avec SNCF Voyageurs et d'un report du déploiement des fonctionnalités Maas (vente de titres) du Système d'Information Multimodal JVMalin4 (-0,262 M€), dans l'attente d'un accord à obtenir avec l'ensemble des partenaires de JV Malin.

En fonctionnement, la sous-consommation de 0,453 M€ provient de plusieurs éléments :

- Absence de dépenses pour le Centre de Relations Unifié Rémi, qui s'est déployé au 1^{er} janvier 2022 (-0,100 M€).
- Sur les mobilités rurales, avec certains soldes de subventions non appelés sur 2021 d'une part, et la prise en charge par le budget de la Formation Professionnelle au titre du PACTE de certaines subventions d'autre part (-0,110 M€).
- Report de certains programmes du Plan régional des mobilités à vélo ou décalage d'appels de fonds liés à ces actions (réalisation d'abris vélos en gare confiée à Gares & Connexions) (-0,250 M€).

AEROPORTS

Le mandaté en fonctionnement est inférieur de 0,4 M€ à la prévision grâce au maintien des contributions des membres du syndicat mixte exploitant l'aéroport de Tours malgré le départ de la CCI.

Les dépenses d'investissement sont inférieures de 1 M€ à la prévision, du fait du décalage en 2022 d'une partie des travaux réalisés sur l'aéroport de Tours. Ces travaux sont nécessaires à

son transfert aux collectivités suite au départ de l'école de chasse, financés à parité par les collectivités membres du syndicat mixte (Métropole, Département, Région).

Les recettes d'investissement sont supérieures de 0,5 M€ grâce au versement sur le seul exercice 2021 de 1 M€ représentant la totalité de la subvention de l'Etat inscrite au CRSD de Châteauroux pour participer au financement du hangar aéronautique.

FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

PATRIMOINE DES LYCEES

PATRIMOINE DES LYCEES		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
	Section						
IMMOBILIER DES LYCEES	Fonctionnement	9 473 100	9 017 905	95%	2 091 143	2 729 436	131%
TOTAL Fonctionnement		9 473 100	9 017 905	95%	2 091 143	2 729 436	131%

IMMOBILIER DES LYCEES	Investissement	102 021 985	85 895 833	84%	6 299 000	5 533 662	88%
SYSTEME D'INFORMATION - ENSEIGNEMENT LYCEES	Investissement	955 000	695 669	73%			
TOTAL Investissement		102 976 985	86 591 502	84%	6 299 000	5 533 662	88%

BILAN GENERAL

Le compte administratif du patrimoine des lycées témoigne, sur le volet investissement, des impacts persistants liés aux conséquences du contexte sanitaire sur les projets menés par la collectivité au service des établissements et des lycéen.ne. s. Le taux de réalisation sur la section d'investissement est de 84% (identique en 2020). Le taux de réalisation sur la section de fonctionnement étant une nouvelle fois d'un très haut niveau 95% (98% en 2020).

Concernant le patrimoine immobilier, les entreprises continuent d'être fortement impactées par la crise sanitaire. Les difficultés d'approvisionnement et de recrutement perturbent l'activité globale, différant certaines livraisons prévues initialement en 2021. Néanmoins, de belles réalisations ont pu être livrées : restructuration d'internat, d'externat. Ces opérations ont été accompagnées d'acquisition d'équipements adaptés, en phase avec l'évolution de filières, des métiers et des référentiels de formation.

IMMOBILIER DES LYCÉES

Dépenses d'investissement :

Les actions conduites sur le patrimoine en 2021 auront notamment permis :

- la livraison de la partie extension de l'externat et de la vie scolaire du lycée professionnel Jean GUEHENNO à Saint Amand Montrond,
- la livraison de la restructuration et de l'extension de la cité scolaire Emile ZOLA à Châteaudun,
- la livraison de la restructuration du lycée professionnel Paul GAUGUIN à Orléans.

Les opérations de travaux sur les lycées se sont encore déroulées dans un contexte perturbé par la crise sanitaire avec des retards sur chantier, conséquence de problèmes d'approvisionnement des entreprises et de difficultés de main d'œuvre (recrutement perturbé et cas de COVID) ; les consultations de travaux sont elles-mêmes allongées, résultat d'offres infructueuses ou dépassant largement les estimations.

Cependant, les travaux de cadre de vie réalisés par le biais des accords-cadres de travaux de maintenance conclus par la collectivité ont connu en 2021 une forte mobilisation avec une dépense autour de 9,46 M€ soit le niveau le plus élevé depuis plusieurs années.

Dépenses de fonctionnement :

La sous-consommation de l'ordre de 0,455 M€ s'explique, d'une part, par une diminution des locations de bâtiments démontables lors des phases de travaux et, d'autre part, par des coûts

de fonctionnement des Contrats de Performance Energétique moindres, conséquence des fermetures de lycées lors des confinements.

Recettes :

Les écarts de prévisions de recettes en investissement (-0,77 M€) correspondent à un retard sur le lancement de l'internat d'excellence du lycée professionnel Jean GUEHENNO et sur l'attribution en toute fin d'année 2021 des marchés de travaux dans le cadre du plan de relance, ces derniers n'ayant pas permis de mobiliser les premiers acomptes sur l'année 2021.

Les recettes complémentaires en fonctionnement (+0,64 M€) ont pour origine une indemnité d'assurance sur l'incendie du lycée Benjamin FRANKLIN plus élevée que la proposition initiale de l'assureur et une recette sur le Contrat de Performance Energétique 2010 liée aux pénalités sur 2019 et 2020.

SYSTEME D'INFORMATION – ENSEIGNEMENT LYCEES

La mise en place du système d'information patrimoine et éducation se poursuit à un rythme soutenu mais plusieurs projets (création d'indicateurs notamment) connaissent des difficultés de mise en œuvre d'où un décalage dans les dépenses réalisées.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

EDUCATION JEUNESSE

EDUCATION JEUNESSE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
EQUIPEMENT DES LYCEES	Fonctionnement	36 800	37 193	101%			
FINANCEMENT DES LYCEES	Fonctionnement	42 547 490	42 774 326	101%	7 962 457	7 053 365	89%
MOBILITE EUROPEENNE	Fonctionnement	141 612	65 194	46%	141 000	227 486	161%
POLITIQUE JEUNESSE	Fonctionnement	2 893 998	1 825 732	63%		185 925	
NUMERIQUE EDUCATIF	Fonctionnement	2 507 000	2 277 701	91%			
TOTAL Fonctionnement		48 126 900	46 980 147	98%	8 103 457	7 466 777	92%

EQUIPEMENT DES LYCEES	Investissement	16 364 515	11 392 929	70%		73 018	
POLITIQUE JEUNESSE	Investissement	5 056 000	4 250 671	84%	375 000		
NUMERIQUE EDUCATIF	Investissement	6 106 000	4 246 851	70%	359 000	179 500	50%
TOTAL Investissement		27 526 515	19 890 451	72%	734 000	252 518	34%

BILAN GENERAL

L'exécution du budget 2021 a une nouvelle fois été marquée, principalement en investissement par des sous-consommations traduisant les impacts de la crise sanitaire (retards de travaux, difficultés à s'approvisionner). La Région a néanmoins, y compris dans cette période de crise, pu trouver des solutions permettant de poursuivre l'accompagnement numérique des établissements et des élèves et a poursuivi ses projets d'équipements.

En fonctionnement, l'impact est plus minime du fait d'une maîtrise des prévisions liées à une connaissance fine du fonctionnement des établissements. La seule sous-consommation importante constatée est liée à l'arrêt des mobilités européennes et donc un moindre recours au dispositif 100% Education mobilité.

Là aussi, la Région a poursuivi et par endroit accentué l'accompagnement des élèves et de leurs familles à travers de l'information ciblée et des aides individuelles, notamment accessibles via la plateforme Yep's. Dans le cadre des mesures d'urgence prises pour la jeunesse, la Région a également renforcé les points d'écoute permettant un soutien aux jeunes lycéens fragilisés par cette crise.

Cette attention continue à la jeunesse de notre territoire s'est notamment traduite le 16 novembre par le lancement des Etats généraux de la jeunesse, démarche qui se poursuivra en 2022.

EQUIPEMENT DES LYCÉES

Dépenses d'investissement :

Le taux de consommation à hauteur de 70% du budget initial s'explique par deux facteurs. Le premier facteur est celui du retard des projets patrimoniaux, en lien avec la crise sanitaire, pour lesquels un volet équipement complète le projet immobilier. Le deuxième facteur est lié aux échanges avec le Rectorat pour que les investissements accompagnant les rénovations de filières pédagogiques soient dimensionnés au plus juste, en privilégiant la recherche d'optimisations. Ces discussions décalent parfois de quelques mois les achats d'équipements initialement envisagés.

Dépenses de fonctionnement :

Les crédits alloués ont été pleinement utilisés pour financer les pièces et outils nécessaires aux techniciens de la Région réparant les équipements de restauration.

Recettes :

Dans le cadre de la restructuration de l'externat de la cité scolaire Emile Zola qui regroupe collège et lycée, la Région a perçu en 2021 des recettes versées par le Département d'Eure et Loir.

FINANCEMENT DES LYCÉESDépenses :

L'intégralité du budget voté a été consommé du fait d'une maîtrise des méthodologies de prévision, basées sur un dialogue rapproché avec les établissements pour anticiper et déterminer au mieux leurs besoins.

Recettes :

La situation sanitaire a impacté en 2021 la fréquentation des services de restauration et d'internat et si le niveau de recettes avait été envisagé dès le budget primitif à la baisse, il s'avère que les recettes réalisées ont été inférieures aux prévisions (89%).

MOBILITÉ EUROPEENNEDépenses :

Le taux d'exécution constaté, de 46%, s'explique par une difficulté à anticiper au moment du vote du budget les possibilités réelles de mobilité européenne, compte tenu du contexte sanitaire.

Recettes :

Les recettes perçues correspondent à des acomptes versés par l'Agence Erasmus France Education sur les projets projetés. Il est à noter que l'annulation massive des projets de mobilité européenne initialement envisagés en 2021, dans un contexte sanitaire incertain, pourra susciter le remboursement des acomptes trop perçus en 2022.

POLITIQUE JEUNESSEDépenses d'investissement :

Les dépenses s'élèvent à 4,3 M€ contre 5,1 M€ inscrits soit 84% du budget initial. Cet écart s'explique principalement par un moindre recours qu'envisagé à l'aide à l'équipement numérique, fortement mobilisée en 2020.

Dépenses de fonctionnement :

Ces crédits ont permis de financer :

- les partenariats établis avec des acteurs jeunesse de la Région (CRAJEP, CRIJ, FMDL),
- les ressources pédagogiques non transmissibles (cahier d'exercices par exemple),
- les projets éducatifs dont les projets 100% Education,
- l'aide au 1^{er} équipement des élèves.

La sous-consommation importante constatée (60% du budget primitif exécuté) est directement liée aux impacts de la crise sanitaire : les lycées ne sont pas engagés dans des projets de mobilité et, plus globalement, le nombre de projets éducatifs a fortement diminué.

Recettes de fonctionnement :

À la suite de l'annulation de plusieurs projets en raison de la pandémie, les établissements ont reversé à la collectivité les acomptes des projets non réalisés dans le cadre des appels à projets 100% Education en 2019 et 2020.

NUMERIQUE EDUCATIF

Dépenses d'investissement :

Ce budget permet de financer les équipements et infrastructures numériques des établissements. 70% du budget primitif a été exécuté du fait des fortes difficultés pour nos fournisseurs à s'approvisionner dans ce contexte de crise sanitaire, générant des retards, voire une impossibilité de livraison dans les délais initialement prévus.

Dépenses de fonctionnement :

Les crédits prévus ont été dépensés à plus de 91%. Le léger écart est lié à des dépenses moins importantes qu'envisagées par le GIP Recia à la fois pour les missions confiées au titre de la maintenance informatique des lycées et pour la mise en œuvre de l'environnement numérique de travail, NetOCentre.

Recettes d'investissement :

Dans le cadre du plan de relance, la Région a bénéficié d'un acompte à 50% de l'Etat pour l'acquisition d'équipements permettant l'enseignement hybride (présentiel/distanciel). Le solde (0,18 M€) sera perçu en 2022.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

APPRENTISSAGE

APPRENTISSAGE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
FINANCEMENT DES CFA	Fonctionnement	6 141 800	2 753 543	45%			
EGALITE DES CHANCES DES APPRENTIS	Fonctionnement		5 500				
AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	Fonctionnement	300 000	292 942	98%			
MOBILITE DES APPRENTIS	Fonctionnement	958 200	676 543	71%	400 000	576 400	144%
TOTAL Fonctionnement		7 400 000	3 728 528	50%	400 000	576 400	144%
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES CFA	Investissement	12 091 400	12 088 192	100%		7 607	
TOTAL Investissement		12 091 400	12 088 192	100%		7 607	

BILAN GENERAL

L'année 2021 a vu la mise en œuvre du nouveau cadre d'intervention régional en faveur de l'apprentissage. Conformément aux dispositions de la loi du 5 septembre 2018, la politique régionale s'inscrit désormais dans une dynamique d'accompagnement du dispositif de formation structurée autour de 6 axes :

- Axe 1 -Financer l'équipement et moderniser les centres de formation
- Axe 2 -Soutenir les formations fragiles dans les territoires
- Axe 3 -Amorcer le lancement de nouvelles formations
- Axe 4 -Accompagner l'évolution et l'innovation des pratiques de formation
- Axe 5 -Encourager la mobilité européenne
- Axe 6 -Informer sur l'apprentissage

Ces six axes ont été mis en œuvre dans le cadre d'un appel à projets ouvert à l'ensemble des Centres de Formation d'Apprentis proposant des formations sur le territoire du Centre-Val de Loire.

Les projets présentés par les CFA ont été instruits sur la base des priorités arrêtées dans la politique régionale (soutien aux territoires et aux publics fragiles) et dans la carte-cible de l'apprentissage qui identifie les secteurs professionnels et les formations à soutenir pour répondre aux besoins en compétences exprimés par l'économie régionale.

Les résultats de ce premier appel à projets font ressortir une forte sollicitation de la Région sur le volet investissement et des besoins en financement plus faibles sur les axes relevant du fonctionnement.

Au regard de cette situation, la Région a pris l'initiative de solliciter auprès de l'Etat la fongibilité des enveloppes fonctionnement et investissement versées chaque année aux Régions par France Compétences, afin d'affecter les crédits au plus près des besoins exprimés par les CFA. Cette demande a été reprise nationalement par Régions de France car la problématique de Centre-Val de Loire était partagée par la plupart des Régions. L'Etat a émis une réponse favorable à la requête des Régions en publiant le 28 décembre 2021 le décret n°2021-1850 qui permet la fongibilité de l'enveloppe fonctionnement vers l'enveloppe investissement. Trois millions de crédits de fonctionnement non consommés en 2021 pourront ainsi être reportés sur l'exercice 2022 pour le financement des investissements.

IMMOBILIER ET ÉQUIPEMENT DES CFA

L'année 2021 a vu le lancement de trois nouvelles opérations immobilières majeures :

- la reconstruction sur le site de la Chapelle Saint Mesmin du CFA de l'Industrie ; cette opération d'un montant total de 20,4 M€ TTC est soutenue par la Région à hauteur de 8,9 M€ (3,25 M€ ont été versés en 2021),
- la relocalisation du CFSA Hubert Curien (CCI du Cher) sur le site de Lahitole à Bourges. Ce projet d'un montant de 11 M€ TTC est financé à hauteur de 5,5 M€ par la Région (2,25 M€ versés en 2021),
- l'agrandissement du centre de formation de la CCI d'Eure-et-Loir. Cette opération d'un montant de 3,023 M€ TTC est soutenue par la Région à hauteur de 1,5 M€ (0,25 M€ de crédits mobilisés en 2021).

Par ailleurs, les travaux en cours relatifs au CFA interprofessionnel de Blois (reconstruction de l'établissement) et au Campus des Métiers et de l'Artisanat de Joué-les-Tours (résidence des apprentis), ont mobilisés respectivement 1,65 M€ et 0,75 M€.

Les plans d'équipement 2021 et 2020 ont mobilisés 2,265 M€ pour 36 CFA bénéficiaires.

La consommation de 100% des crédits témoigne des besoins importants des CFA en plateaux techniques et en locaux.

FINANCEMENT DES CFA

Les 2,753 M€ de crédits consommés en 2021 concernent principalement les axes 2 et 3 du cadre d'intervention de la Région en matière d'apprentissage.

- Au titre de l'axe 2 "soutenir les formations fragiles dans les territoires", la Région a apporté une aide financière de 2,384 M€ (dont 1,907 M€ versés en 2021) à 92 formations (1 642 apprentis) ouvertes dans 17 CFA (BTP, artisanat, industrie, agriculture),
- Au titre de l'axe 3 "amorcer le lancement de nouvelles formations", ce sont 13 nouvelles formations (149 apprentis) ouvertes dans 9 CFA qui ont été soutenues avec la mobilisation de 0,614 M€ (0,491 M€ versés en 2021) de crédits.

Globalement, la consommation de crédits a été assez faible car le nouveau mode de financement des CFA ("coûts - contrats") est pour le moment assez avantageux. Cependant cette situation pourrait évoluer au cours de l'année 2022 ; France Compétences ayant engagé à la demande de l'Etat, un travail de réexamen des "coûts contrats". Cette démarche s'inscrit dans un retour à l'équilibre financier du dispositif de formation très déficitaire en 2020 et 2021 (4,7 Mrd d'€ de déficit en 2020 et 3,6 Mrd d'€ en 2021).

En application des dispositions du décret n°2021-1850 du 28 décembre 2021, les crédits de fonctionnement non consommés en 2021 seront proposés en 2022 pour le financement des investissements.

EGALITE DES CHANCES DES APPRENTIS

Les 5 K€ de crédits correspondent au solde d'un Plan de formation des formateurs de CFA mis en œuvre par l'Université de Tours.

AIDES AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS

La loi du 5 septembre 2018 a supprimé les dispositifs régionaux d'aides aux employeurs d'apprentis, remplacés par un dispositif national.

En 2021, la Région a soldé définitivement son dispositif de soutien aux entreprises qu'elle gère depuis 2003.

MOBILITE DES APPRENTIS

Après une année 2020 très difficile qui a vu l'annulation de tous les projets de mobilité, l'année 2021 a permis de constater une reprise des projets de mobilité :

- mobilités courtes dans le cadre du dispositif Trans'Europe Centre avec 15 nouveaux projets au titre de l'année scolaire 2021 – 2022 au bénéfice de 385 apprentis,
- mobilités longues à finalité professionnelle dans le cadre du dispositif Erasmus + avec 24 projets retenus au bénéfice de 310 apprentis.

La sous-consommation des crédits constatée résulte de l'annulation ou du report de projets de mobilité lancés en 2019.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
FINANCEMENT DES EFSS	Fonctionnement	42 300 795	40 125 413	95%	2 269 000	2 269 170	100%
AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS	Fonctionnement	10 645 805	10 488 912	99%		114	
TOTAL Fonctionnement		52 946 600	50 614 326	96%	2 269 000	2 269 284	100%
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES EFSS	Investissement	1 950 000	1 396 282	72%	610 000		
SYSTEME D'INFORMATION - FSS	Investissement	50 000	9 729	19%			
TOTAL Investissement		2 000 000	1 406 011	70%	610 000		

BILAN GENERAL

Le mouvement de réévaluation de places souhaité par l'exécutif régional dans le cadre du plan « pour une région 100% Santé » et confirmé par le Ségur de la santé, au niveau national, engagé dès la rentrée 2020 se poursuit en 2021.

Le fonctionnement des instituts reste marqué par la crise sanitaire. Les étudiants paramédicaux ont continué à être mobilisés sur le 1^{er} semestre pour intervenir en renfort des équipes soignantes dans les établissements de soins et médico-sociaux.

FINANCEMENT DES EFSS

La sous-consommation de l'ordre de 5% constatée s'explique par une année de fonctionnement des instituts de formation paramédicale et de formation en travail social qui a continué d'être marquée par les impacts de la crise sanitaire : certains postes de dépenses courantes ont été réduits, déplacements et certaines dépenses d'énergie notamment ; par ailleurs, la revalorisation salariale des personnels soignants, salariés dans les instituts de formations, prévue par le Ségur de la Santé a été exceptionnellement pris en charge par l'Assurance maladie, via les Agences régionales de santé pour 2021. En complément, les excédents constatés sur certains budgets d'instituts de formation ont été mobilisés.

La recette perçue correspond au montant de l'acompte prévu au titre de la convention « Plan de relance », signée avec l'Etat pour la période 2021-2022, afin d'accompagner la Région dans le financement de places supplémentaires dans les formations paramédicales

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES EFSS

L'année 2021 est marquée par le lancement du chantier de reconstruction de l'IFSI de Châteauroux sur le site Balsan avec les contraintes particulières de reconstruction dans un site classé.

La sous-consommation constatée (-0,55 M€) s'explique par un contexte perturbé par la crise sanitaire : les difficultés constatées dans l'approvisionnement des matériels, notamment informatiques ainsi que les retards dans la conduite des travaux n'ont pas permis de respecter les calendriers de paiement initialement prévus.

AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS

Les dépenses ont été contenues dans le budget initialement prévu malgré une hausse du nombre des apprenants bénéficiaires d'une bourse et de la revalorisation annuelle du montant des bourses par l'Etat. Elles intègrent également le paiement début 2021 de l'indemnité exceptionnelle de solidarité prévue par l'Etat aux étudiants boursiers.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

CULTURE

CULTURE		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN	Fonctionnement	2 295 460	2 235 067	97%	1 000	20 549	2055%
SPECTACLE VIVANT	Fonctionnement	8 931 219	8 720 537	98%	750 000	18 966	3%
INDUSTRIES CULTURELLES	Fonctionnement	3 558 388	3 563 918	100%	15 000	37 522	250%
AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC	Fonctionnement	3 966 320	3 766 096	95%		190 341	
POLITIQUE JEUNESSE ARTISTIQUE ET CULTURELLE	Fonctionnement	1 295 895	1 244 740	96%	10 000	47 719	477%
PATRIMOINE CULTUREL	Fonctionnement	3 252 718	3 152 466	97%		1 000	
500EME ANNIVERSAIRE DE LA RENAISSANCE	Fonctionnement	1 100 000	770 548	70%		17 660	
TOTAL Fonctionnement		24 400 000	23 453 371	96%	776 000	333 756	43%
ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN	Investissement	380 000	259 170	68%			
SPECTACLE VIVANT	Investissement	530 000	522 848	99%			
INDUSTRIES CULTURELLES	Investissement	1 874 529	1 701 672	91%	60 000	5 909	10%
AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC	Investissement	311 490	184 916	59%			
PATRIMOINE CULTUREL	Investissement	5 734 081	3 984 847	69%	251 100		
TOTAL Investissement		8 830 100	6 653 453	75%	311 100	5 909	2%

BILAN GENERAL

Cette seconde année de crise sanitaire a durablement impacté l'activité de la quasi-totalité des acteurs du secteurs culturel ou patrimonial qui, devant les contraintes de fermeture ou de jauges réduites, ont dû faire preuve d'inventivité et d'adaptabilité. Comme en 2020, la Région s'est tenue à leur côté de manière volontariste, maintenant son soutien dans le cadre de ses dispositifs de droit commun et déployant en parallèle des mesures spécifiques dédiées notamment à soutenir les plus fragiles pour lesquels plus de 0,655 M€ ont été mobilisés.

Au regard de cette situation, on peut donc saluer un taux de consommation en fonctionnement au-delà de 96% sur la grande majorité des lignes budgétaires. Les lignes les moins consommées sont celles qui relèvent des actions de proximité avec les territoires, dont certains ont minoré de manière importante le niveau de leur activité.

Les variations les plus importantes sont en fait intervenues sur l'investissement, certains projets ayant été reportés du fait du contexte de crise d'une part et de complexité de certains chantiers, notamment au Domaine régional de Chaumont-sur-Loire.

Des recettes perçues correspondent pour 20 K€ accordés par le CNL (Centre national du livre et de la lecture) en 2020 et 2021 pour sa participation financière à quatre projets « Aux arts lycéens et apprentis ! » en 2020 et 5 projets en 2021. Les sommes perçues du CNC (Centre national de la cinématographie) correspondent à sa participation pour le financement de deux postes de médiateur au sein de l'Association des cinémas du Centre et un poste de médiateur pour le cinémobile géré par l'agence de cinéma audio-visuel, Ciclic. A ce titre ce sont 17 K€ et 18 k€ qui ont été perçus pour 2018 et 2019. La recette de 0,750 M€, prévue pour la mise en œuvre d'une artothèque sur des fonds européens REACT EU, a été exécutée pour partie sur l'activité relative aux fonds communautaires européens.

ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN

Dépenses de fonctionnement :

Au titre de la section de fonctionnement en matière d'architecture et d'art contemporain, l'ensemble des étapes budgétaires permettait de disposer de 2,295 M€, le mandatement s'établit à 2,235 M€ pour un taux de réalisation de 97 %. Cette légère baisse est imputable, en premier lieu, à des proratisations de subventions, les acteurs culturels ayant parfois revu leurs projets à

la baisse dans un contexte sanitaire contraint. D'autre part, l'association Devenir Art a été amenée à décaler son projet concernant le déploiement d'outils de visibilité en 2022.

Dépenses d'investissement :

En matière d'investissement, le taux de réalisation est de 68 %. Alors qu'il était prévu un versement de 38 K€, ce sont 0,259 M€ qui ont été mobilisés. Eu égard à la situation sanitaire persistante, l'ensemble des travaux de maintenance initialement prévus au bénéfice du FRAC Centre-Val de Loire n'ont pas pu être menés et les crédits de paiement prévisionnels qui s'élevaient à 0,120 M€ ont été seulement décaissés à hauteur de 56 K€.

SPECTACLE VIVANT

Dépenses de fonctionnement :

En matière de spectacle vivant et au titre du fonctionnement, le taux de réalisation s'élève à 98 % (comme en 2020) pour un montant de mandatement de 8,72 M€. Cette légère sous-consommation s'explique, d'une part par le report de deux projets (Lasus Chevelu et les 3 Parques) avec l'Office National de Diffusion Artistique (ONDA) pour la mobilité des artistes mais également le report en exécution du projet du 108 au titre de Tiers lieux.

Dépenses d'investissement :

Le niveau des décaissements est de 0,522 M€ au titre de l'investissement. Les consommations budgétaires sont conformes à ce qui a été prévu en raison du solde de la réalisation de la Maison de la culture de Bourges (0,5 M€), soit un taux de réalisation de 99 %. Le léger écart tient au fait qu'il y a eu moins de dossiers déposés au titre de l'itinérance artistique en 2021.

INDUSTRIES CULTURELLES

Dépenses de fonctionnement :

Pour l'activité des industries culturelles, le niveau de réalisation s'établit à 100 %. Deux éléments sont à signaler dans le cadre de l'exécution de cette activité budgétaire. Une légère sous-consommation budgétaire est liée au fait qu'une opération de l'appel à projets culture & résilience écologique a été annulée, elle est compensée par sur une surconsommation de la ligne budgétaire « Industries créatives » au profit du soutien à l'animation de la filière animation mis en œuvre par Ci-clic et au projet PRAST de l'Antre-peaux, engagés dès 2021.

Dépenses d'investissement :

En matière d'investissement, le taux de réalisation est de 91 %. En matière de créativité numérique, le montant prévu était de 43 200 €, le versement a, au regard des projets présentés, été porté à 25 K€. 0,132 M€ initialement prévus pour la production audio-visuelle seront finalement soldés en 2022, en raison du décalage des projets. Les 20 K€ d'écart restants traduisent les avenants contractualisés avec les télévisions locales qui régularisent les montants de subvention alloués en fonction des projets réellement sélectionnés.

AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC

Dépenses de fonctionnement :

Avec un taux de réalisation de 78 %, ce sont 3,11 M€ qui ont été versés au titre du fonctionnement en matière d'aménagement culturel du territoire et de soutien à la diffusion auprès des publics :

- 2,165 M€ ont été mobilisés au profit des Projets artistiques et culturels des territoires (PACT) ; le montant des crédits prévus était de 3,206 M€ ;

- 0,113 M€ ont été consacrés à l'animation culturelle locale, les crédits prévus s'élevaient à 0,420 M€ ;
- s'agissant des dispositifs prévus dans le cadre de la coopération avec le Département l'Indre, la consommation budgétaire est conforme aux prévisions, elle s'établit à 0,121 M€ concernant l'enseignement musical et à 65 K€ au titre de l'opération « Musique et théâtre au Pays ».

La sous-consommation constatée sur cette activité est la résultante directe de l'annulation de manifestations ou de leur recalibrage en raison des mesures sanitaires successives prises dans un contexte de crise durable (fermetures, jauges réduites, etc.).

En contrepartie, la Région a mobilisé les crédits disponibles pour soutenir les plus fragiles, par le biais de la mise en place d'un fonds en faveur des artistes auteurs (100 bourses ont été accordées), de paniers culturels (33 paniers déployés) et d'un soutien en faveur du fonSAT (24 spectacles pour 94 artistes ont été soutenus et 188 salaires ont été versés). Ce sont 0,655 M€ qui ont été consommés pour les Mesures d'urgences en faveur de la culture décidées par le Conseil régional.

Dépenses d'investissement :

Sur le plan de l'investissement, le taux de réalisation s'établit à 59 %, ce sont 0,184 M€ qui ont été mandatés. Peu de demandes ont été déposées en 2021, en raison du ralentissement des opérations de développement local et d'une moindre acquisition d'instruments de musique.

POLITIQUE JEUNESSE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Au titre de sa politique jeunesse en faveur de l'éducation artistique et culturelle, le conseil régional prévoyait un financement à hauteur de 1,295 M€. Ce sont 1,244 M€ qui ont été décaissés soit un taux de réalisation de 96 %.

La consommation budgétaire proche de ce qui était attendu trouve sa source dans la mise en place d'une cagnotte de rentrée scolaire sur YEP'S afin de favoriser l'accès aux jeunes à la culture et la relance du secteur. Celle-ci a été largement mobilisée : au lieu des 0,255 M€ prévus, ce sont 0,336 M€ qui ont été consommés.

Néanmoins cette surconsommation n'a pas compensé la sous consommation budgétaire de 85 K€ en matière de communication en faveur des jeunes. Des partenariats noués avec certaines manifestations, notamment dans le domaine des musiques actuelles, n'ont pu être menés à leur terme.

PATRIMOINE CULTUREL

Dépenses de fonctionnement :

Le taux de réalisation pour cette activité soutien au patrimoine culturel pour la section de fonctionnement est de 97 %.

Dépenses d'investissement :

Le taux d'exécution est de 69 %, l'écart constaté tient en premier lieu aux soldes reportés sur l'exercice 2022 notamment pour les jardins de l'Abbaye de Noirlac. D'autre part, des crédits supplémentaires ont été inscrits dans le cadre de l'avenant à la Convention Région Département d'Eure-et-Loir : les attributions de subventions interviendront en 2022.

Pour le domaine régional de Chaumont-sur-Loire, dans le cadre de la conduite des opérations en maîtrise d'ouvrage public, il n'a pas été possible d'exécuter en totalité les actions prévues dans le cadre de la mise en sécurité du coteau nord du domaine. Un autre point concerne les

travaux relatifs à la restauration de l'aile est du château : la découverte d'une pollution au plomb a retardé la livraison du chantier à janvier 2022 et des marchés de maintenance ont été décalés. Concernant le plan de relance, les projets envisagés avec les partenaires n'ont pas abouti en 2021, les négociations se poursuivent en 2022 (acquisition de parcelles agricoles autour de la ferme Queneau, projet du Potager de la Princesse) pour un différentiel de 0,5 M€.

RENAISSANCES

La dynamique touristique et culturelle « Les Nouvelles Renaissance(s) » a été lancée en 2017 sous l'impulsion de la Région Centre-Val de Loire. Inspirée de l'esprit de la Renaissance, elle a pour objectif, pendant 5 ans, de créer un élan régional sans précédent pour le développement et le rayonnement de notre territoire.

Fédérant de très nombreux territoires, énergies et compétences, cette démarche collective unique à l'échelle d'une région, porte l'ambition de construire un ensemble de manifestations et d'actions nationales et internationales valorisant les richesses de notre territoire, tournées vers l'avenir, la créativité, le développement responsable, et portant des valeurs fortes d'universalité et d'humanisme.

Ce festival de la créativité et de l'art de vivre favorise l'émergence de nombreuses collaborations et génère d'importantes retombées notamment économiques. Il donne à notre Région un nouveau visage, une identité et une attractivité renouvelée en tissant les liens entre le passé et l'avenir, en s'ouvrant au monde et en imaginant celui de demain. En 2021, c'est la thématique de l'art de vivre et de la gastronomie qui a été plus particulièrement mise en avant, pour la deuxième année consécutive.

Entre décembre 2020 et octobre 2021, 196 projets (événement unique ou groupe d'événements) ont été présentés pour labellisation. Ce qui représente 557 événements déployés au total qui ont été mis en ligne sur le site internet des Nouvelles Renaissance(s) via la plateforme Tourinsoft, en étroite collaboration avec les offices de tourisme du territoire régional. Ces événements ont alimenté le plan de communication et le plan média déployé par la Région.

L'accompagnement financier des projets s'est articulé à travers deux appels à projet : Le premier appel à projet, intitulé « évènementiel », sur lequel 120 projets ont été déposés et 111 projets ont été soutenus sur le dispositif en 2021. Le second appel à projet intitulé « Utopies 2021 : Réinventer ! », pour lequel trois volets ont été plus particulièrement privilégiés : Arts & Sciences, Art de vivre, gastronomie & Nouvelles technologies, Patrimoine naturel, jardins, conservatoires & Rencontres.

31 projets ont été déposés, 9 projets ont été soutenus sur le dispositif en 2021, 4 projets se sont déroulés en 2021 et 5 projets se dérouleront en 2022.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

SPORTS

SPORTS		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
SPORTS DE HAUT NIVEAU	Fonctionnement	2 341 875	2 255 247	96%		21 037	
PRATIQUES SPORTIVES	Fonctionnement	1 908 125	1 612 818	85%		83 100	
INSTALLATIONS SPORTIVES	Fonctionnement	50 000	9 805	20%			
TOTAL Fonctionnement		4 300 000	3 877 870	90%		104 137	
PRATIQUES SPORTIVES	Investissement	957 649	882 860	92%		1 110	
INSTALLATIONS SPORTIVES	Investissement	492 351	501 042	102%			
TOTAL Investissement		1 450 000	1 383 903	95%		1 110	

BILAN GENERAL

L'action de la Région Centre-Val de Loire en matière de sport, dans la lignée des années précédentes, se caractérise par un niveau et des domaines d'interventions qui font de la collectivité un partenaire essentiel du sport sur son territoire. La juste appréciation de son engagement, doit nécessairement associer à la politique sportive régionale, le soutien à l'emploi des associations sportives avec le dispositif CAP'ASSO et l'accompagnement des collectivités dans leurs projets d'équipements sportifs via les contrats régionaux de solidarité territoriale.

Au cours de l'année 2021 l'activité a encore été impactée par la crise sanitaire et l'action régionale dans toutes ses dimensions a contribué au soutien du mouvement sportif et au soutien des sportifs eux-mêmes. L'effet levier qu'elle produit dans nombres de projets est souvent décisif ou pour le moins significatif dans leur réalisation.

Ce soutien fort de la Région se traduit par un taux de réalisation de 90% en fonctionnement et par un taux de 95% en investissement.

SPORTS DE HAUT NIVEAU

L'accompagnement du sport de haut-niveau se décompose en différents programmes distincts autour des :

- Pôles espoirs, avec 14 structures qui accueillent les jeunes sportifs engagés dans un parcours vers le haut-niveau,
- Centres régionaux inscrits au parcours d'excellence sportive territoriale (PEST) avec 11 structures répondant aux stratégies et dynamiques sportives régionales,
- Clubs « Elite » de la Région, avec 43 clubs dont 10 structures professionnelles,
- Sportifs en liste de haut-niveau classés « espoir » et « relève » (122 sportifs),
- Sportifs de haut-niveau ayant participé aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo (22 athlètes).

Au cours de cette année, l'activité a retrouvé un rythme se rapprochant progressivement de la « normale ». Les structures ayant appris à gérer les situations sanitaires et périodes d'arrêts nécessaires pour la santé de leurs sportifs, les dépenses liées à cette activité retrouve un niveau proche des prévisions initiales, avec un taux de réalisation de 96%.

PRATIQUES SPORTIVES

Cette activité regroupe les interventions de la Région, tant en fonctionnement qu'en investissement, en faveur du sport pour tous.

L'intervention de la Région se répartie autour du :

- soutien à l'organisation de manifestations sportives,
- soutien à l'équipement des clubs en matériel sportif et en véhicules,
- soutien au Comité Régional Olympique et Sportif Centre-Val de Loire,
- soutien au ligues et comité régionaux via les conventions de partenariat.

Concernant les dépenses de fonctionnement, et notamment au niveau de l'organisation des manifestations sportives, l'activité en 2021 n'est pas encore revenue à sa volumétrie habituelle. Certains organisateurs (bénévoles) ont eu du mal à relancer leurs organisations. Ceci explique un taux de réalisation budgétaire de 85%.

Concernant les dépenses d'investissement, elles reflètent une situation où les différents acteurs ont pour leur grande majorité mis en œuvre leurs projets d'acquisition, avec néanmoins des difficultés nouvelles liées à l'augmentation des tarifs et aux délais de livraison. Cela se traduit par un taux de consommation budgétaire de 92%.

INSTALLATIONS SPORTIVES

Cette activité qui porte essentiellement les dépenses d'investissement du CREPS Centre-Val de Loire, avait en 2020 été fortement impacté et retardé. L'exercice 2021, quant à lui, a permis de finaliser les travaux décalés notamment ceux concernant la rénovation de l'unité d'hébergement. A ceci est venu se greffer la réalisation de l'anneau de cyclisme de Blois, dossier ayant également fait l'objet de différents reports durant ces dernières années. Ceci explique le niveau de consommation de 102%.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

VIE CITOYENNE

VIE CITOYENNE		DEPENSES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
DEMOCRATIE PERMANENTE ET EGALITE	Fonctionnement	486 000	334 005	69%
TOTAL Fonctionnement		486 000	334 005	69%
DEMOCRATIE PERMANENTE ET EGALITE	Investissement	150 000	63 404	42%
TOTAL Investissement		150 000	63 404	42%

DEMOCRATIE PERMANENTE ET EGALITE

Le déploiement des plans d'actions adoptés en 2018 pour une démocratie permanente d'une part et pour l'égalité et la lutte contre les discriminations et le handicap d'autre part s'est poursuivi en 2021.

En 2021, le développement et la structuration du réseau de « Porte-Voix, activateurs de la citoyenneté » dans le cadre la convention pluriannuelle et annuelle avec Villes au Carré se sont poursuivis. Le montant total des crédits de paiement sur ce volet du programme s'élève à 0,115 M€.

Sur le volet égalité, les actions marquantes, outre la poursuite des partenariats avec la Fédération Régionale du Secours Populaire, la Fédération Régionale des CIDFF (centres d'information sur les droits des femmes et des familles) et l'observatoire des inégalités pour l'organisation du concours national « Jeunesse pour l'égalité » sont les mesures d'urgence Covid 19 pour la solidarité envers les populations les plus fragilisées par la crise qui ont été prolongées jusqu'en décembre 2021 (appel à initiatives solidaires pour les populations les plus fragiles portées par des structures de l'économie sociale et solidaires). Le montant total des crédits de paiement sur ce volet du programme s'élève à 0,235 M€, soit une augmentation de 30% par rapport à 2020 liée aux mesures d'urgence Covid.

Enfin, l'année 2021 a été marquée par une reprise progressive des activités du CRJ en présentiel (avec la tenue de 2 week-ends) ou en format hybride. Les travaux des groupes de travail ont vu leur aboutissement : propositions de noms de femmes pour les lieux d'enseignement et participation à la concertation sur le nom du futur lycée de Hanches ; réflexions pour l'évolution de la plateforme YEP'S ; réalisation de vidéos de sensibilisation aux écogestes et refonte du règlement intérieur. L'auto-saisine « Jeunesses et conséquences de la crise sanitaire : 14 préconisations du CRJ » a largement alimenté le rapport d'urgence sur la jeunesse de la session de février 2021.

Ainsi, les dépenses pour le CRJ sont quasiment revenus à un niveau d'avant-Covid et s'élèvent à 41 K€ en 2021.

EUROPE



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

EUROPE

EUROPE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)		31 331 000	14 562 755	46%	26 133 000	9 477 047	36%
PROGRAMMATION 2014-2022 PDR FEADER		26 000 000	22 463 376	86%	26 000 000	22 463 376	86%
SOUTIEN AUX ACTEURS REGIONAUX		881 000	692 984	79%	1 023 000	1 070 459	105%
ASSISTANCE TECHNIQUE 2014-2020		1 050 000	610 103	58%			
PROGRAMMATION 2014-2020 (RBF)					15 225 000	5 375 898	35%
TOTAL Fonctionnement		59 262 000	38 329 218	65%	68 381 000	38 386 779	56%

PROGRAMMATION 2007-2013 (PCE)		Investissement		29 294				
PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)		Investissement	43 825 000	23 851 640	54%	40 688 000	20 726 311	51%
PROGRAMMATION 2014-2022 PDR FEADER		Investissement	40 000 000	32 178 950	80%	40 000 000	32 178 950	80%
ASSISTANCE TECHNIQUE 2014-2020		Investissement	100 000					
PROGRAMMATION 2014-2020 (RBF)		Investissement				15 605 000	13 529 799	87%
TOTAL Investissement			83 925 000	56 059 885	67%	96 293 000	66 435 060	69%

BILAN GENERAL

Autorité de gestion des fonds européens depuis 2014, la Région est ainsi mobilisée pour la mise en œuvre de la politique de cohésion à travers la gestion des programmes opérationnels régional FEDER-FSE, interrégional FEDER Loire et enfin programme de développement rural – FEADER. Les 4 activités « Programmation 2014-2020 (PCE) », « PDR-FEADER » ainsi que « assistance technique » et « Région bénéficiaire final » transcrivent l'activité de gestion des 3 programmes opérationnels.

En réponse à la crise de la pandémie de COVID-19, l'année 2021 a été marquée par la mise en place du plan de relance européen REACT-EU afin de fournir un soutien pour :

- Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 ;
- Préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie.

Pour autant, la crise sanitaire a retardé de nombreux projets et de nombreux avenants de prolongation ont eu un impact conséquent sur la consommation des crédits des différents programmes.

La Région Centre-Val de Loire veille également à la défense des intérêts et des dossiers prioritaires de la Collectivité et des territoires régionaux à Bruxelles, à saisir les opportunités financières au profit de la Région et de ses partenaires et au renforcement de l'appropriation et de la connaissance de l'UE auprès des acteurs locaux.

Ainsi, la collectivité a répondu à un appel à projet dans le cadre du programme européen LIFE Gouvernance et Information pour le Climat. En juin 2021, le Conseil régional du Centre-Val de Loire, lauréat de l'appel à projet européen, s'est engagé au côté de onze structures partenaires dans le projet européen LIFE_LETsGO4Climate. Les objectifs principaux de ce projet européen sont donc de donner à chaque acteur local les moyens d'agir et d'expérimenter la méthodologie d'appropriation citoyenne de la transition énergétique. Diverses actions sont prévues et se déclineront jusqu'en 2025.

PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)

Cette activité concerne les actions de la collectivité en tant qu'autorité de gestion de deux programmes opérationnels (POR Centre-Val de Loire et PO Interrégional Loire).

En section d'investissement, le taux de consommation s'établit à 54 %. Les actions les plus consommatrices sont les investissements productifs (2,5 M€), l'efficacité énergétique des bâtiments (2 M€) et les investissements de recherche (1,3 M€) sur le volet FEDER du POR, la première tranche de l'instrument financier CAP REBOND (4 M€) et le COEPI (10,6 M€) sur le volet REACT-EU du POR.

En section de fonctionnement, le taux de consommation s'établit à 46 %. Les actions les plus consommatrices sont les formations professionnelles (9,3 M€) sur le volet FSE/IEJ du POR, la biodiversité (0,9 M€) sur le POI, l'accompagnement des entreprises innovantes (1 M€) sur le volet FEDER du POR.

La sous consommation s'explique par les avenants de prolongation liés à la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et par des dépôts tardifs des demandes de paiement.

S'agissant des recettes, conformément au principe acté en DM1 2021 d'avoir des dépenses égales aux recettes et de régulariser les trop perçus des années 2015 à 2020 sur l'exercice 2021, les recettes sont inférieures aux dépenses pour un montant de 3,1 M€ en investissement et 5,1 M€ en fonctionnement.

PROGRAMMATION 2014-2022 PDR FEADER

Si le Conseil régional est autorité de gestion du Programme de Développement Rural, l'exécution financière relève de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui a été désignée comme autorité de paiement au niveau national. Pour autant, il convient de rendre compte, dans le budget, de cette gestion financière.

Pour cet exercice, l'arrêté des comptes établi par l'ASP a donné lieu à un taux d'exécution de 80% (32,18 M€) en investissement qui repose principalement sur le soutien aux mesures agroenvironnementales climatiques (13 M€), sur l'installation de jeunes agriculteurs (5 M€), sur les aides en faveur des investissements productifs agricoles (4 M€) et sur les investissements dans les territoires ruraux en matière de tourisme (véloroutes), de santé (MSP) et de montée en débit (4 M€). En fonctionnement, le taux de consommation est de 86 % (22,46 M€) avec notamment le versement des Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels (ICHN) représentant 18 M€, et dans une moindre mesure du programme Leader (2 M€).

S'agissant d'une inscription comptable, les recettes ont été titrées à un niveau équivalent.

SOUTIEN AUX ACTEURS REGIONAUX

Le taux de consommation en fonctionnement est de 79% sur un périmètre financier qui demeure restreint à 0,881 M€. Le programme LIFE, Programme Européen géré directement par la Commission européenne permettant de soutenir des projets en faveur de la nature, de l'environnement et de la qualité de la vie représente l'essentiel des dépenses (0,572 M€). La candidature de la Région, en tant que chef de file, via un appel à projets pour LIFE LETsGO4Climate, et qui associe onze partenaires publics et privés a été retenue.

La sous-consommation s'explique essentiellement par le décalage des dépenses relatives au programme INTERREG ENERGIE (0,1 M€).

S'agissant des recettes, le taux de consommation est de 105%. Les recettes encaissées correspondent au préfinancement du projet LIFE (1 M€), à l'INTERREG ENERGIE (55 K€) et à des remboursements de trop perçus au titre d'ERASMUS+ suite à la non-réalisation d'opérations (25 K€).

ASSISTANCE TECHNIQUE 2014-2020

L'assistance technique correspond à des dépenses réalisées par la collectivité afin d'assurer ses fonctions d'autorité de gestion dans les domaines de l'achat de prestations (évaluations, contrôles de service fait, visites sur place, contrôles), de la valorisation et de la communication sur les projets et ainsi que de l'organisation des comités de suivi. Les dépenses de personnel ne sont pas retranscrites dans cette activité mais sont également suivies et valorisées auprès de la Commission européenne.

En section d'investissement, le taux de consommation est nul, cette sous-consommation s'explique par des actions de communication qui n'ont pu être réalisées au regard des conditions sanitaires.

En section de fonctionnement, le taux de consommation s'établit à 58 % : cette sous-consommation s'explique par le décalage de certaines évaluations sur 2022 et par le décalage de l'élaboration du plan d'évaluation 2021-2027.

REGION BENEFICIAIRE FINAL (2014-2020)

L'activité « Programmation 2014-2020 – Région Bénéficiaire final » consolide les recettes de la collectivité lorsque cette dernière est bénéficiaire des fonds européens (FEDER et surtout FSE) que ce soit sur des crédits d'intervention (Apprentissage, Service Public Régional d'Orientation, Formation professionnelle, Efficacité énergétique etc.) ou bien au titre de l'assistance technique.

En section d'investissement, le taux de consommation s'établit à 87 % : les principales recettes concernent l'opération COEPI au titre de REACT-EU (11,5 M€) et l'assistance technique forfaitaire (2 M€). La sous consommation concerne majoritairement le POR volet FEDER (2,3 M€) et s'explique principalement par la validation post appel de fonds par l'autorité de certification d'une opération d'efficacité énergétique sur le lycée Augustin Thierry ainsi que par le décalage de l'opération du lycée Pothier.

En section de fonctionnement, le taux de consommation s'établit à 35 % : les principales recettes concernent la formation professionnelle (3,5 M€) et l'assistance technique forfaitaire (1,8 M€). La sous-consommation s'explique principalement par le stock de dossiers à l'Autorité de certification (3,6 M€) et par un décalage des transmissions des demandes de paiement par les organismes de formation en lien avec la sous consommation en dépenses (6 M€) pour le volet FSE/IEJ du POR, par des dépôts d'opération tardifs sur le volet REACT-EU du POR (0,4 M€), ainsi que par la sous-réalisation des recettes d'assistance technique forfaitaire.

OPTIMISATION DES RESSOURCES



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

COMMUNICATION

COMMUNICATION		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
	Section						
COMMUNICATION	Fonctionnement	4 000 000	3 921 708	98%		429 129	
TOTAL Fonctionnement		4 000 000	3 921 708	98%		429 129	

COMMUNICATION

En 2021, la communication de la collectivité régionale reste impactée par les suites de la crise sanitaire COVID, avec des actions ciblées sur l'appui aux acteurs économiques, du tourisme, l'information sur les dispositifs réactifs proposés par la Région, ainsi que l'adaptation des événements aux consignes sanitaires du moment (annulations, reports, mode hybride présentiel/distanciel).

Ainsi peut-on évoquer l'annulation du Salon international de l'agriculture, ou l'organisation des forums de l'orientation sur un mode « virtuel », via une plateforme dédiée, Virbella, en appui de notre partenaire.

La communication régionale a également été impactée par les élections régionales, la période de réserve encadrant le processus et l'installation d'une nouvelle assemblée et d'un Exécutif renouvelé. Cela se traduit par la reconduction des opérations habituelles d'information aux citoyens sur les dispositifs liés aux compétences régionales, ou des opérations déjà existantes :

- Campagne de rentrée scolaire : information sur les aides régionales aux lycéens, étudiants, apprentis, et les jeunes de 15 à 25 ans, sur la plateforme YEP'S
- Plusieurs campagnes autour des transports régionaux Rémi : abonnements professionnels, abonnements « jeunes », tarifs spéciaux, offres tourisme (avant l'été) transports scolaires (au moment des inscriptions en mai)
- Human tech days : accompagnement de toute la communication de l'événement : logistique et mise en visibilité : organisation d'ateliers dématérialisés, création d'une plateforme dématérialisée d'œuvres numériques, concours de pitch avec le dispositif Fundtruck (camion itinérants)
- La Communication a accompagné la montée en puissance de l'offre de recrutement de médecins, en lien avec le GIP Pro santé – campagne média en direction d'un public ciblé, relations presse, création de supports présentant l'attractivité des territoires et les points clés du plan « Ma Région 100% Santé ». Communication institutionnelle
- Campagne d'attractivité touristique : pour la seconde année et afin de soutenir les acteurs du tourisme impactés par la crise Covid, la Région a mené une campagne de communication/promotion touristique à destination des publics de la région Centre-Val de Loire et de la France entière. Cette campagne s'est faite en lien avec les actions de communication menées pour les Nouvelles Renaissances.
- Campagne autour de l'événement « Automne Gourmand », en soutien aux acteurs de la restauration, et pour nourrir l'attractivité régionale sur les dimensions « art de vivre et qualité, proximité alimentaire »
- Accompagnement de la COP régionale

Sur le second semestre 2021, suite à l'élection d'une nouvelle assemblée régionale, la communication a accompagné le lancement de nouvelles initiatives :

- Lancement des Etats généraux de la Jeunesse : organisation et communication sur l'événement de lancement, accompagnement de la phase de concertation, sensibilisation de la jeunesse
- Lancement des Etats généraux de l'économie et de l'emploi : organisation et communication de l'événement de lancement puis de ateliers territoriaux

Plusieurs grands événements ont pu se dérouler en mode présentiel, malgré quelques ajustements : Festival de Loire, Rendez-vous Compétences Emplois (2000 Emplois 2000 Sourires), Printemps de Bourges, Terre du Son, Rendez-Vous de l'Histoire, 10 et 20 km de Tours...

D'une façon générale, la communication s'est adaptée aux circonstances et a pu se poursuivre en adaptant les outils utilisés, les formats événementiels et l'agenda de réalisation.

Compte tenu des difficultés d'anticipation liées aux vagues successives de COVID et aux élections – mais aussi à de nouveaux usages - on note dans les plans médias une montée en puissance de la communication digitale et de la radio, qui offrent une plus grande réactivité que les supports physiques comme l'affichage ou les insertions dans la presse. Conséquence de cette accélération digitale, la multiplication de la production vidéo, et de contenus offrant une visibilité optimisée pour la Région (tutoriels, vidéos courtes, testimoniaux, contenus spécifiques pour les réseaux sociaux, etc).

Cela modifie la répartition des dépenses sur les différents outils et actions de communication. L'année 2022 permettra de faire le bilan des évolutions pérennes ou purement conjoncturelles.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION

MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER	Fonctionnement	4 093 500	3 913 002	96%	30 000	108 738	362%
SYSTEMES D'INFORMATION	Fonctionnement	4 637 000	4 118 997	89%			
VEHICULES	Fonctionnement	966 900	646 140	67%			
FRAIS D'ASSEMBLEE	Fonctionnement	5 664 700	4 773 407	84%		17 902	
FRAIS D'ADMINISTRATION	Fonctionnement	1 673 900	1 404 465	84%		9 878	
PILOTAGE ET DONNEES	Fonctionnement	380 000	618 721	163%			
TOTAL Fonctionnement		17 416 000	15 474 732	89%	30 000	136 517	455%

BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER	Investissement	1 876 500	484 190	26%		62	
SYSTEMES D'INFORMATION	Investissement	4 173 500	2 417 303	58%			
VEHICULES	Investissement	232 000	202 701	87%			
FRAIS D'ADMINISTRATION	Investissement	2 000					
TOTAL Investissement		6 284 000	3 104 193	49%		62	

BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER

Au-delà des dépenses de fonctionnement courant concernant les bâtiments (loyers, fluides, nettoyage des locaux, frais de gardiennage, assurance...), les crédits consacrés à cette activité ont permis de réaliser un certain nombre de travaux d'entretien courant et de modernisation de notre patrimoine immobilier. Dans ce cadre, une opération majeure a été conduite en 2021, et une opération d'ampleur a été amorcée et verra sa concrétisation en 2023.

L'opération majeure conduite en 2021 a permis à la fois une montée en puissance électrique des salles serveurs de la collectivité tout en renforçant la sécurisation des alimentations électriques de ces dernières. Dans le même temps, une modernisation des systèmes de climatisation des salles a permis une meilleure prise en compte des besoins et de générer des économies d'énergie en la matière.

2021 a également vu l'amorce d'un chantier d'ampleur pour la collectivité : la rénovation ainsi que la mise en accessibilité de l'hémicycle de l'hôtel de Région et de ses abords. Ce dernier, qui n'a connu aucun rafraîchissement ou rénovation depuis son ouverture en 1983, ne répond en effet plus aux normes et obligations actuelles en matière d'accessibilité ainsi qu'aux évolutions liées notamment au numérique et à la visioconférence.

Il est à noter que pour la seconde année consécutive la situation générée par la crise sanitaire n'a pas permis de mobiliser l'ensemble des crédits votés au titre de cette activité, pour cet exercice budgétaire, générant un écart conséquent entre les montants inscrits et les montants consommés. A titre d'exemple, près de 0,500 M€ n'ont ainsi pas été mobilisés pour la modernisation des câblages informatiques dans les bâtiments administratifs de la collectivité de même que 0,3 M€ liés à la maintenance évolutive des systèmes de conférence ou bien encore 0,100 M€ liés à une opération de mise en accessibilité des sanitaires publics de l'hôtel de Région, faute de matières premières disponibles.

Des recettes ont été perçues sur cette activité notamment au titre des remboursements d'assurance et de frais d'occupation de nos locaux par la SEM Energie Centre Val de Loire dans le Loir et Cher et le Comité des Œuvres Sociales de la collectivité à Orléans.

SYSTÈMES D'INFORMATION

Les crédits affectés à cette activité ont été principalement consacrés à :

- la mise à disposition et la prise en main des services numériques aux nouveaux conseillers régionaux
- le nouveau Système d'Information Education et Patrimoine (SIPE) avec la mise en service du portail Corely en remplacement de LyNet et de la solution informatique de gestion de du patrimoine Active3D
- la nouvelle version du portail « nos aides en ligne » pour la saisie dématérialisée des demandes de subventions régionales et européennes
- le lancement du programme de refonte du Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH)
- le développement d'une solution de gestion des dispositifs de création et de reprise d'entreprise (CRE)
- la poursuite des projets de modernisation des infrastructures informatiques et de télécommunications avec notamment un portail d'accès au wifi pour les visiteurs, le système de visioconférence de salle compatible avec Teams et le passage au numérique des dernières lignes analogiques

VEHICULES

2021 fut marquée par la réception et le mandatement de 8 véhicules commandés en 2020 ainsi que d'un véhicule commandé en 2021. Ces 9 véhicules viennent donc renouveler une fraction du parc automobile régional vieillissant et ont permis de remplacer 9 véhicules thermiques diesel par 9 véhicules hybrides dont 7 fabriqués en France.

Au-delà des crédits ouverts pour cette activité, le fonctionnement courant (carburant, frais d'autoroute, entretien) présente un écart de près de 0,3 M€ entre les crédits inscrits et les crédits mandatés. Cet écart s'explique par une diminution substantielle des déplacements professionnels en 2021 due en partie aux périodes de confinement ainsi qu'à la volonté de la collectivité de privilégier eu égard au contexte sanitaire les réunions en visioconférence et le télétravail.

FRAIS D'ASSEMBLÉE

Les crédits affectés à cette activité ont été consacrés à la prise en charge des indemnités, des frais de formation et de déplacement des conseillers régionaux et des membres du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, ainsi que des frais de représentation des deux assemblées.

FRAIS D'ADMINISTRATION

Les crédits inscrits au titre de cette activité ont été affectés au fonctionnement administratif de l'Institution régionale, notamment les affranchissements, la documentation, les fournitures de bureau.

PILOTAGE ET DONNEES

La Région a poursuivi la phase de préfiguration du projet de tiers de confiance autour de la convergence entre les transitions climatiques et numérique. Le Climate Data Hub qui mobilise

une soixantaine de partenaires publics et privés, est une initiative unique en Europe qui s'inscrit dans un cadre européen dynamique s'agissant des données (lancement des espaces européens de données, publication d'un règlement pour la gouvernance des données en 2021, publication à venir d'un règlement pour les données...).

En interne, la Région a engagé la définition et le lancement d'un projet de gestion de la relation usagers (GRU), qui constitue une démarche structurante dans la transformation numérique de la collectivité.

Sur l'aspect pilotage financier, trois grandes thématiques peuvent être dégagées sur l'année 2021. Tout d'abord, les marchés concernant le conseil en gestion de dette et la mise à jour des programmes obligataires pour lesquels 73 K€ ont été mandatés, ensuite celui de renouvellement de la notation de la Région Centre Val de Loire et de ses instruments de financements (23 K€) et enfin le marché de maintenance des tableaux de programmation qui a donné lieu à 12 K€ de dépenses.

D'autre part, concernant la préparation à la certification des comptes, l'étude portant diagnostic et accompagnement à la mise en œuvre de ses recommandations, la totalité de la partie ferme du contrat a été mandatée au cours de l'exercice 2021 (59 K€). La partie ferme du contrat couvrait les phases 1 à 3 de la démarche engagée par la collectivité (phase d'initialisation, cartographie des risques et plan d'action).

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

MOYENS GENERAUX FINANCIERS

MOYENS GENERAUX FINANCIERS		DEPENSES				RECETTES		
		Crédits inscrits	Virements de crédits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
	Section							
FISCALITE DIRECTE	Fonctionnement	35 307 000	522	35 307 522	100%	47 308 000	35 980 261	76%
FISCALITE INDIRECTE	Fonctionnement					686 316 900	721 167 779	105%
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	Fonctionnement		13 233	13 233		244 453 271	244 040 267	100%
DETTE ET TRESORERIE	Fonctionnement	7 800 000	91 767	7 864 007	101%		577 504	
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	Fonctionnement	651 500	757 475	645 994	215%	705 183	1 287 672	183%
PROVISIONS/DOTATIONS	Fonctionnement	48 345 270	3	48 345 273	100%	501 366	47 301 366	9434%
TOTAL Fonctionnement		92 103 770	863 000	92 176 029	101%	979 284 720	1 050 354 849	107%
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	Investissement					45 700 000	46 133 986	101%
DETTE ET TRESORERIE	Investissement	61 000 000	0	60 816 944	100%	371 800 000	205 000 000	55%
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	Investissement	49 000 000	0	49 000 000	100%	49 083 000	49 000 000	100%
TOTAL Investissement		110 000 000	0	109 816 944	100%	466 583 000	300 133 986	64%

FISCALITÉ

Tous produits confondus, le produit total des ressources fiscales est en hausse de 3 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est liée directement à la part de fraction de TVA, mise en place par la loi de finances 2017 (ancienne DGF), qui a bénéficié, sur 2021, d'un net rebond de l'activité économique.

<i>Recettes en € (hors attributions de compensation)</i>	Voté 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
Péréquation des ressources	13 450 000	1 902 036	14,1 %
IFER	30 900 000	31 120 146	100,7 %
Taxe régionale sur les certificats d'immatriculation	95 000 000	96 225 044	101,3 %
Modulation régionale de la TICPE	30 200 000	29 518 302	97,7 %
Majoration Grenelle de la TICPE	29 000 000	27 983 561	96,5 %
Frais de gestion (TH, CFE, CVAE)	15 296 200	15 296 109	100 %
TICPE « formation professionnelle »	8 236 600	8 236 596	100 %
Neutralisation réforme apprentissage	4 799 100	4 799 097	100 %
FRACTION TVA (LFI 2017)	182 000 000	205 588 582	113 %
FRACTION TVA (CVAE)	321 785 000	333 520 397	103,6 %
TOTAL	730 666 900	754 189 961	103,2 %

La Région Centre-Val de Loire a bénéficié, en 2021, du mécanisme de péréquation des ressources régionales postérieures à la taxe professionnelle (1,9 M€) supplémentaire à l'exercice 2020. Effectivement, le produit de péréquation 2020 (11,7 M€) est dorénavant intégré à la fraction de TVA mise en place en remplacement de la CVAE.

Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) s'appliquent aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. En Région Centre-Val de Loire, le produit des IFER 2021 (31,1 M€) est en baisse de 2,7 % par rapport à 2020. Le produit de l'IFER applicable aux répartiteurs principaux dans le domaine des télécommunications est en baisse de 3,4 % tout comme l'IFER applicable au matériel roulant utilisé pour le transport de voyageurs (-2 %).

Le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est fonction du volume des

immatriculations réalisées par les personnes physiques et morales installées sur le territoire régional. Le produit de l'exercice 2021 – égal à 96,2 M€ – correspond aux immatriculations réalisées sur la période comprise entre décembre 2020 et novembre 2021 (+6 %).

Le produit de l'ancienne modulation régionale et de la majoration « Grenelle » de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est destiné à faire face à l'accroissement des charges consécutif aux transferts de compétences d'une part, et à assurer le financement de projets structurants dans le domaine des transports d'autre part. Depuis 2020, il est strictement dépendant du volume de carburants vendu sur le territoire national, et non plus régional, au cours de l'année. Le produit de la modulation, basé sur l'année civile, a augmenté de 2,2 % soit 29,5 M€ et celui de la majoration « Grenelle » de 0,8 % et est donc de 28 M€.

Le produit des ressources de la formation professionnelle et de l'apprentissage – composé d'une fraction du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et d'un reversement des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la taxe d'habitation, de la cotisation foncière des entreprises et de la CVAE a diminué compte tenu du fait que les frais de gestion liés à la taxe d'habitation ont été supprimés. Cependant, une dotation de compensation a été mise en place à compter de 2021. Le produit de la TICPE et des frais de gestion est de 23,5 M€ soit en baisse de 31,4 % par rapport à 2020. La TICPE est toujours soumise à la reprise de 2,9 M€ pour la Région Centre-Val de Loire, au motif que celle-ci dépensait davantage que les autres Régions pour l'apprentissage.

Depuis la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel a été supprimée la compétence « aide aux employeurs d'apprentis ». Néanmoins, depuis cette suppression en 2020, la Région a perçu 4,8 M€ de soutien financier au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage.

Dorénavant c'est donc la fraction de TVA (dont péréquation de CVAE 2020 voir ci-dessous) qui représente la part la plus importante des recettes institutionnelles avec, sur 2021, plus de 53 % du total de celles-ci toutes ressources confondues :

- La loi de finances pour 2021 a remplacé la part régionale de la CVAE par une nouvelle Fraction de TVA. Pour 2021, celle-ci était garantie au niveau de la CVAE 2020 (321,8 M€) et du montant de la péréquation de CVAE 2020 (11,7 M€). Le produit pour 2021 a donc été de 333,5 M€,
- Depuis 2018, les Régions perçoivent une fraction de la TVA. Le produit 2021 a progressé de 13,9 % et est de 205,6 M€ (+25 M€). Effectivement, cette recette directement corrélée à l'activité économique a profité du rebond.

Attributions de compensation (loi NOTRe)	Voté 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
Dépenses	35 307 000	35 307 522	100 %
Recettes	2 958 000	2 958 079	100 %

Enfin, pour rappel, les attributions de compensations faisant suite aux transferts de compétence entre la Région et les Département constituent à la fois une recette et une dépense dont le montant est figé.

PARTICIPATIONS, DOTATIONS ÉTAT

En section de fonctionnement, les dotations et participations se sont élevées à 244 M€ en 2021, soit une hausse de 5 M€, par rapport à 2020. Cette hausse s'explique notamment par l'instauration de la dotation de compensation des frais de gestion liés à la taxe d'habitation (+10,8 M€). Cependant, si on neutralise cette nouvelle dotation, à périmètre constant, par rapport à 2020, le produit des dotations a diminué de 5,9 M€. Cette baisse est liée à la dégressivité de la contribution de l'Etat aux TET (-4,9 M€) mais encore une fois par la baisse

(toujours continue) des dotations liées au périmètre des variables d'ajustement des concours de l'Etat.

Recettes	Voté 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
DGD	22 045 400	22 054 668	100 %
TICPE « compensation »	127 089 971	126 900 842	99,9 %
DTCE-FDL	3 000 000	2 746 540	91,6 %
DCRTP	15 856 100	15 856 113	100 %
FNGIR	24 114 200	24 114 207	100 %
FCTVA (fonctionnement)	200 000	182 226	91,1 %
TET	34 300 000	34 300 000	100 %
Attribution compensation déchets (Loi NOTRe)	116 000	115 895	99,9 %
DOTATION FONCTIONNEMENT APPRENTISSAGE	6 900 000	6 938 200	100 %
DOTATION COMPENSATION FRAIS GESTION TH	10 831 600	10 831 575	100 %
TOTAL	244 453 271	244 040 267	99,8 %

Le produit de la part résiduelle de la dotation générale de décentralisation (DGD), est stable par rapport à l'exercice précédent.

Le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) « compensation » a pour objet de financer les transferts de compétences. Il est en très légère augmentation (+ 0,3 %, soit 126,9 M€).

A l'issue de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe professionnelle, la dotation pour transfert de compensation d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL) s'est substituée aux allocations compensatrices préexistantes. Dans la mesure où elle figure dans le périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités territoriales, son montant a été minoré de près de 25,8 % par rapport à l'exercice précédent (2,7 M€).

La dotation globale de neutralisation (DGN) est destinée à compenser l'insuffisance des recettes de la CVAE et des IFER par rapport aux ressources fiscales directes antérieurement perçues par les Régions. Ainsi, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) permet le maintien d'un plancher de ressources pour chaque niveau de collectivité tandis que le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) corrige les déséquilibres subsistants entre des collectivités perdantes ou gagnantes au sein d'une même catégorie de collectivité. Si le montant du FNGIR demeure figé (24,1 M€), celui de la DCRTP a été minoré de 2,5 % (15,9 M€) du fait qu'il figure également dans le périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat.

La Région Centre-Val de Loire bénéficie par ailleurs d'un remboursement anticipé de la TVA calculé sur la base des dépenses réalisées éligibles l'année N-1 à partir d'un taux égal à 16,404 %. En l'espèce, seules sont éligibles les dépenses réelles d'entretien des bâtiments publics imputées en section de fonctionnement, grevées de TVA, liée à une activité non assujettie à la TVA. Le montant du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée imputé en section de fonctionnement a été de 0,2 M€.

Dans le cadre du protocole d'accord signé avec l'Etat, en 2017, afin d'assurer la gouvernance des trains d'équilibre du territoire (TET) à compter du 1^{er} janvier 2018, l'Etat s'est engagé à subventionner le déficit d'exploitation des lignes de manière dégressive sur la base de montants forfaitaires annuels non actualisables. Sur la base de l'article 4 du protocole d'accord signé avec l'Etat, le montant de la participation financière de l'Etat a été égal à 34,3 M€ en 2021, deuxième année de la dégressivité de cette contribution.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit que depuis le 1er janvier 2020, les Régions reçoivent deux dotations pour le financement des CFA, l'une en investissement et l'autre en fonctionnement (fonds de soutien). Sur cette dernière dotation, le montant perçu pour la Région Centre-Val de Loire est de 6,9 M€. Ce fonds a été versé par France Compétences, organisme de gouvernance de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Comme évoqué précédemment, la réforme de la taxe d'habitation a entraîné une perte de recettes liées à la part des frais de gestion perçus par les Régions. L'Etat a garanti la compensation aux collectivités. Celle-ci a donc pris la forme d'une dotation de 10,8 M€.

Au niveau de la section d'investissement, le produit des dotations (46,1 M€) a diminué de 2,3 % principalement en raison de la baisse du produit de FCTVA.

Recettes	Voté 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
DRES	22 800 000	22 785 661	100 %
FCTVA	10 800 000	11 256 925	104 %
DOTATION INVESTISSEMENT APPRENTISSAGE	12 100 000	12 091 400	100 %
TOTAL	45 700 000	46 133 986	101 %

La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) est destinée à compenser une partie des dépenses réalisées au titre des compétences régionales en matière de de construction et d'équipement des lycées. Son montant demeure figé (22,8 M€) depuis sa désindexation par rapport à l'inflation puis son gel.

Le produit du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) s'appuie sur les dépenses d'investissement réalisées, comptabilisées au compte administratif 2020 et jugées éligibles, auxquelles est appliqué un taux forfaitaire égal à 16,404 %. Le produit du FCTVA pour 2021 (11,2 M€) a diminué de 8,7 % par rapport à l'exercice précédent matérialisant ainsi avec un effet retard les conséquences de la crise sanitaire notamment avec le report sur 2020 de certains travaux dans les lycées liés aux confinements.

Comme pour le fonds de soutien à l'apprentissage en fonctionnement, la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2020, à destination des Régions, deux dotations pour le financement des CFA, l'une en investissement et l'autre en fonctionnement. Le montant perçu au titre de l'investissement a été de 12,1 M€.

DETTE ET TRÉSORERIE

Recours à l'emprunt et capital restant dû :

Pour satisfaire à l'équilibre budgétaire 2021, ce sont 205 M€ qui ont été mobilisés par emprunt majoritairement par le biais d'émissions obligataires dans le cadre du programme EMTN (165 M€). Les émissions ont été réalisées sur des maturités ciblées de manière à construire un profil d'extinction de la dette préservant, sur les exercices futurs, la capacité d'investissement de la Région. Au global, ce sont 10 émissions obligataires qui ont été négociées sur des niveaux de spreads en ligne avec les émissions des autres grandes structures (soit autour de OAT + 0,23 %) :

- 10 M€, taux fixe 0,725 %, maturité 12/2039,
- 10 M€, taux fixe 0,807 %, maturité 05/2040,
- 10 M€, taux fixe 0,822 %, maturité 05/2041,
- 25 M€, taux fixe 0,834 %, maturité 05/2042,

- 10 M€, taux fixe 0,552 %, maturité 05/2033,
- 10 M€, taux fixe 0,662 %, maturité 05/2034,
- 15 M€, taux fixe 0,924 %, maturité 11/2043,
- 25 M€, taux fixe 0,711 %, maturité 11/2036,
- 20 M€, taux fixe 0,668 %, maturité 11/2035,
- 30 M€, taux fixe 0,755 %, maturité 11/2037

Le solde du besoin d'emprunt a, par ailleurs, été couvert pour 40 M€ par le biais d'une convention bancaire souscrite à la Caisse d'Épargne indexée sur taux fixe 0,82 %.

L'encours de dette au « sens réglementaire » s'établit au 31/12/2021 à 906 M€ (dont encours du contrat de performance énergétique : 14 M€). En comptabilisant les engagements financiers relatifs aux crédits-baux ferroviaires, l'encours de dette « au sens large » se positionne à 1,12 Md€.

Le taux moyen de la dette réglementaire s'établit à 0,94 % au 31/12/2021.

Annuité de la dette et frais financiers des instruments de trésorerie :

Les intérêts de la dette amortissable (hors CPE) se chiffrent à 6,9 M€. En tenant compte du rattachement des Intérêts Courus Non Echus 2021 et de l'annulation des ICNE 2020 (solde de +0,2 M€), le mandatement passe à 7,1 M€. Sont également constatés sur l'exercice 2021, des titres émis pour plus de 0,6 M€ du fait d'émission de NEU CP à taux négatifs.

En effet, la gestion court terme a été optimisée par l'utilisation du programme de NEU CP et a permis de dégager plus de 0,747 € d'économies en termes de frais financiers. Sur l'année 2021, ce sont 17 NEU CP, pour un montant global de 800 M€, qui ont été émis à taux négatifs (-0,54 % en moyenne).

Le remboursement en capital est conforme à ce qui était attendu avec 60,8 M€ soit 99,6 % de réalisation des crédits votés. A noter que sur ces 60,8 M€, un remboursement de 10 M€ est lié au portage financier des TET.

Ligne « réaménagement de la dette » :

Au niveau de la ligne de « réaménagement de la dette », aucun mouvement n'a été réalisé sur 2021 du fait de l'extinction des lignes purement revolving de l'encours régional. Les contrats offrant la possibilité de remboursement temporaire n'ont également pas été mouvementés, le contexte actuel de taux d'intérêts ne rendant pas opportune ce type d'opération.

AUTRES MOUVEMENTS BUDGÉTAIRES

En dépenses

En 2021, le montant des admissions en non-valeurs et créances éteintes a diminué de 32 % par rapport à l'exercice précédent (0,648 M€ en 2021 contre 0,949 M€ en 2020). Cette évolution est toutefois sans lien avec une amélioration du taux de recouvrement global des créances régionales. En effet, le comptable public avait procédé à un important travail de nettoyage des côtes pour lesquelles il avait procédé à toutes les diligences nécessaires au cours de l'exercice 2020.

En recettes

Au titre des cessions, la collectivité a réalisé 47 K€ de produits de cessions résultant de la vente aux enchères de véhicules de l'administration. Elle a également réalisé 0,211 M€ de produits de cession d'immobilisations financières. En effet, la Région a cédé des parts de la SEM Territoires développement au profit de la Communauté de Communes du Perche.

Enfin, dans le cadre des actions économiques engagées par la Région au cours de ces dernières années, la collectivité a perçu 1 M€ au titre de ses différentes prises de participations. Ce produit se répartit comme suit :

- EMERGENCE INNOVATION I pour le développement économique, la Région a perçu 453 172 € de la société de gestion UI INVESTISSEMENT (ex SOFIMAC), suite aux désinvestissements et aux remboursements d'actionnaires qui ont été réalisés en cours de vie du Fonds ;
- CROISSANCE II pour le développement économique, la Région a perçu 272 611 € de la société de gestion UI INVESTISSEMENT (ex SOFIMAC), suite aux désinvestissements et aux remboursements d'actionnaires qui ont été réalisés en cours de vie du Fonds ;
- OPPORTUNITE II pour le développement économique, la Région a perçu 42 500 € de la société de gestion UI INVESTISSEMENT (ex SOFIMAC), suite aux désinvestissements et aux remboursements d'actionnaires qui ont été réalisés en cours de vie du Fonds ;
- FONDS LOIRE VALLEY pour le développement économique, la Région a perçu 11 000 € de la société de gestion GO CAPITAL, suite aux désinvestissements et aux remboursements d'actionnaires qui ont été réalisés en cours de vie du Fonds ;
- AMORCAGE II pour le développement économique, la Région a perçu 65 260 € de la société de gestion GO CAPITAL, suite aux désinvestissements et aux remboursements d'actionnaires qui ont été réalisés en cours de vie du Fonds ;
- SEM ENERGIES RENOUVELABLES, la Région a perçu 97 576 € au titre des dividendes versés pour l'exercice 2020 ;
- CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT, la Région a perçu 72 614 € au titre des dividendes versés pour l'exercice 2020.

PROVISIONS/DOTATIONS

En dépenses

Dans le cadre d'une gestion prudentielle des risques auxquels la collectivité pourrait être confrontée, de nouvelles provisions ont été constituées :

- 1,112 M€ pour dotation aux dépréciations des actifs circulants, en raison du risque lié au non-recouvrement des créances régionales auprès des personnes physiques et morales de droit privé débitrices ;
- 0,433 M€ pour dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnelles, en raison du risque lié aux litiges et contentieux en cours ;
- 46,8 M€ pour dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement, en raison du risque lié à la perte de recettes commerciales par SNCF Voyageurs dans le cadre de l'exploitation du service TER.

En recettes

Au titre des provisions déjà constituées, et en fonction de l'état de chacun des dossiers concernés au cours de l'exercice 2021, la collectivité a procédé à la reprise :

- de la provision pour dépréciation des actifs circulants pour un montant de 0,5 M€ compte tenu des risques avérés à l'aune des demandes d'admission en non-valeur et créances éteintes présentées par le comptable public ;
- de la provision pour risques et charges de fonctionnement constituée en début d'exercice pour un montant de 46,8 M€ compte tenu des risques qui ont été levés en cours d'exercice dans ce dossier.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

RESSOURCES HUMAINES

RESSOURCES HUMAINES		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandats	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandats	Taux de réalisation
MASSE SALARIALE	Fonctionnement	143 475 000	140 043 264	98%	3 160 770	3 123 469	99%
AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL	Fonctionnement	8 225 000	7 165 235	87%	570 000	888 633	156%
TOTAL Fonctionnement		151 700 000	147 208 499	97%	3 730 770	4 012 102	108%

BILAN GENERAL

Comme sur l'exercice précédent, l'année 2021 demeure marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid 19. Par ailleurs, différentes mesures nationales ainsi que des décisions de la collectivité sont également intervenues au cours de l'année.

Ainsi, sur le secteur « ressources humaines » la réalisation du budget a été fortement impactée par les éléments suivants :

- La poursuite de l'effort réalisé par la collectivité pour maintenir le niveau de service notamment au sein des EPLE afin de permettre l'accueil des élèves ;
- La stabilisation des moyens sur les compétences transférées en matière d'orientation et information des métiers et des formations ainsi que pour le Pacte régional pour l'Investissement dans les compétences (PRIC) ;
- Le déploiement du plan jeune afin de soutenir les étudiants et leur permettre d'accéder à différents emplois au sein de la collectivité.

MASSE SALARIALE

Cette activité intègre l'ensemble des dépenses liées à la rémunération des agents de la collectivité (rémunérations de base, régime indemnitaire, charges patronales) indépendamment de leur statut : fonctionnaires (dont stagiaires), contractuels de droit public, contrats aidés mais aussi apprentis. On retrouve dans cette activité les agents des Lycées, du Siège mais également les groupes politiques.

En 2021, la masse salariale a évolué de 3,54 M€ (montants mandatés de CA à CA), soit une augmentation de 2,59 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation tient en partie aux choix forts réalisés par la collectivité en période de crise sanitaire mais également à la politique de rémunération en faveur des agents de la Région.

A ce titre, il convient de rappeler le prolongement des mesures prises par la collectivité pour assurer la continuité et le maintien d'un service public de qualité au sein des lycées en 2021, avec une enveloppe remplacement/renfort au sein des EPLE augmentée de 1 M€ comme en 2020 afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Par ailleurs, la collectivité a déployé sur cet exercice un plan jeune articulé autour de différentes mesures d'urgence dont le but était notamment de soutenir les étudiants dans un contexte économique difficile à travers différents emplois au sein de la collectivité. Pour répondre à ce besoin, des postes de saisonniers à temps complets et non complets ont été créés et des crédits supplémentaires ont été votés en DM 1 pour permettre la mise en œuvre de cette mesure.

Enfin, l'exercice 2021 se caractérise également par la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire au sein de la Collectivité. Ainsi, le RIFSEEP a été mis en œuvre à partir du mois d'octobre 2021. Son déploiement va s'effectuer en 3 étapes jusqu'en 2023.

Aussi, sur les dépenses, le taux de mandatement s'établit à 98 % des crédits inscrits et votés lors des différentes étapes budgétaires. Les principales mesures qui ont impactées le budget entre 2020 et 2021, sont les suivantes :

- Les évolutions des carrières des agents (avancement d'échelons, de grades et promotions internes) dont le coût s'établit à 1,451 M€ ;
- La mise en œuvre de la dernière phase PPCR (parcours professionnels carrières et rémunérations) pour un coût de 1,270 M€ ;
- Un maintien des crédits supplémentaires dédiés aux remplacements au sein des Lycées permettant le maintien du service public en période de crise pour 1 M€.

La sous-consommation sur la masse salariale s'explique en grande partie par les éléments suivants :

- Une surévaluation du coût de la mise en œuvre du RIFSEEP sur l'exercice, l'estimation réalisée en prévisionnel portant sur l'ensemble de l'exercice ;
- Surestimation du montant du protocole PPCR ;
- Un recrutement d'apprentis dans les Lycées rendu difficile dans le cadre de la crise sanitaire ;
- Un coût de la prime de précarité inférieur par rapport au prévisionnel compte tenu de la mise en œuvre de cette nouvelle disposition légale.

En 2021, les recettes liées à la masse salariale s'établissent à 3,123 M€. Ces recettes proviennent :

- Du remboursement des indemnités journalières au titre des absences maladie des agents (y compris dans le cadre du contrat d'assurance Risques statutaires) pour 1,991 M€ ;
- Du versement des aides de l'Etat sur les contrats aidés, pour un montant de recettes de 0,567 M€ ;
- Des remboursements de rémunérations ou de charges patronales, pour un montant de 0,562 M€.

AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL

En 2021, le volet « Autres dépenses de personnel » a atteint 7,165 M€, soit une importante diminution par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, il convient de rappeler que le niveau de dépenses de l'année 2020 était largement conjoncturel avec la création d'une autorisation d'engagement spécifique « urgence masque » et des crédits supplémentaires sur le programme 2019 (Equipement de Protection Individuel - EPI).

De manière plus structurelle, les autres dépenses de personnel se répartissent à travers les rubriques suivantes :

- Les avantages sociaux qui regroupent la subvention versée au COS, la cotisation au prestataire d'action sociale qui a changé en 2021 (PLURELYA), les titres de services prépayés (Tickets restaurant, CESU, chèques cadeaux, chèques vacances au bénéfice des agents en situation de handicap), la participation aux restaurants inter administratifs et la prise en charge des déplacements domicile-travail (Indemnités kilométriques Vélo – Abonnements transports collectifs). En 2021, ces dépenses se sont élevées à 2,911 M€ ;
- Les frais de déplacement : cette rubrique permet la prise en charge d'une part, du remboursement des frais de déplacement engagés par les agents et d'autre part, des achats directs effectués via la plateforme NOTILUS de billetterie (train, avion) et de nuitées d'hôtel, pour les déplacements hors Région Centre – Val de Loire et Ile de France. Ces dépenses s'élèvent à près de 0,179 M€ (sur un budget prévisionnel de 0,300 M€), mais demeurent encore fortement impactées par la crise sanitaire qui a encore conduit à limiter les déplacements ;
- Les frais de formation, d'accompagnement et de recrutement : ils correspondent aux achats de formation et de séminaires, de prestations d'accompagnements individuels et collectifs des agents, ainsi qu'aux frais de recrutement (annonces et cabinets de recrutements éventuels). En 2021, les crédits consacrés à ces dépenses se sont élevés à 0,733 M€ (sur un budget de 0,842 M€) et permet de maintenir les efforts initiés en 2020 pour accompagner les agents et les managers. Le contexte sanitaire a néanmoins conduit à reporter certaines actions qui n'ont pas pu se réaliser sur cet exercice.
- La santé et la sécurité au travail : Cette action regroupe l'ensemble des frais médicaux payés par la collectivité, les prestations d'assistantes sociales, de prévention des risques et de protection des agents. Ces dépenses ont atteint 0,735 M€ en 2021 en retrait par rapport à 2020. C'est dans cette thématique que l'on retrouve les dépenses relatives aux masques et aux EPI de manière générale. La gestion des stocks a permis de réaliser des économies substantielles sur ces dépenses (Budget prévisionnel à hauteur de 0,969 M€).
- Enfin, la cotisation d'assurance Risques statutaires qui a atteint en 2021, 2,477 M€. Un solde est prévu sur l'exercice 2022 puisque la collectivité a changé d'assureur depuis le 1^{er} janvier.

Cette activité comporte également des recettes. Il s'agit :

- Des remboursements à la collectivité des coûts des tickets restaurant et des CESU payés par les agents : soit 0,670 M€ (en hausse compte tenu de l'ouverture des TR à l'ensemble des agents du siège),
- Et des acomptes sur la subvention versée par le FIPHFP pour un montant de près de 0,218 M€.

LES DECISIONS

L'approbation du compte de gestion

Le compte de gestion établi par le payeur régional doit également être soumis au vote de l'Assemblée lors de cette même session.

Le compte de gestion est adopté en totalité.

L'approbation du compte administratif

Le compte administratif 2021 est approuvé au chapitre, selon la balance générale présentée ci-après, dont il ressort :

Le montant total des dépenses réalisées s'établit à 2 527 308 130,97 € (avec le solde reporté N-1 de 190 421 421,93 €), dont 1 195 768 505,10 € en investissement et 1 331 539 625,87 € en fonctionnement.

Le montant total des recettes réalisées s'établit à 2 543 214 465,61 € (avec le solde de fonctionnement reporté de 16 784 280,02 €), dont 1 080 251 494,31€ en investissement et 1 462 962 971,30 € en fonctionnement.

Le résultat de la section de fonctionnement est de 131 423 345,43 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement fait ressortir un besoin de financement 115 517 010,79 €.

L'arrêté des comptes présente un excédent global de clôture d'un montant de 15 906 334,64 €.

INVESTISSEMENT

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	DEPENSES CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP
			REALISATIONS (mandats émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses d'investissement – Total		1 357 382 421,93	1 195 768 505,10	0,00	161 613 916,83	517 244 457,68	488 102 625,49
90	Opérations ventilées	708 299 000,00	601 965 589,94	0,00	106 333 410,06	517 244 457,68	84 721 132,26
900	Services généraux	6 634 000,00	3 285 628,64	0,00	3 348 371,36	2 557 612,55	728 016,09
901	Formation pro. et apprentissage	19 501 400,00	14 475 111,93	0,00	5 026 288,07	14 305 872,24	169 239,69
902	Enseignement	134 533 500,00	111 813 448,25	0,00	22 720 051,75	111 570 859,97	242 588,28
903	Culture, sports et loisirs	10 280 100,00	8 037 355,53	0,00	2 242 744,47	8 037 355,53	0,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	85 498 500,00	83 359 769,40	0,00	2 138 730,60	82 359 769,40	1 000 000,00
906	Gestion des fonds européens	83 825 000,00	56 030 590,17	0,00	27 794 409,83	23 851 640,37	32 178 949,80
907	Environnement	6 189 000,00	4 367 972,72	0,00	1 821 027,28	4 359 972,72	8 000,00
908	Transports	284 672 500,00	264 700 443,05	0,00	19 972 056,95	215 687 081,05	49 013 362,00
909	Action économique	77 165 000,00	55 895 270,25	0,00	21 269 729,75	54 514 293,85	1 380 976,40
92	Opérations non ventilées	458 662 000,00	403 381 493,23	0,00	55 280 506,77		403 381 493,23
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
923	Dettes et autres opérations financières	71 000 000,00	60 816 944,27	0,00	10 183 055,73		60 816 944,27
925	Opérations patrimoniales	30 000 000,00	17 473 095,73		12 526 904,27		17 473 095,73
926	Transferts entre les sections	357 662 000,00	325 091 453,23		32 570 546,77		325 091 453,23
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		190 421 421,93					

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (titres émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N	
Recettes d'investissement – Total		1 357 382 421,93	1 080 251 494,31	0,00	277 130 927,62
90	Opérations ventilées	339 462 000,00	313 889 077,56	0,00	25 572 922,44
900	Services généraux	2 720 000,00	1 992 732,91	0,00	727 267,09
901	Formation pro. et apprentissage	12 710 000,00	12 099 006,90	0,00	610 993,10
902	Enseignement	42 718 000,00	41 108 970,23	0,00	1 609 029,77
903	Culture, sports et loisirs	311 100,00	7 019,62	0,00	304 080,38
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	771 000,00	1 472 300,25	0,00	-701 300,25
906	Gestion des fonds européens	80 688 000,00	52 905 260,39	0,00	27 782 739,61
907	Environnement	0,00	6 001,75	0,00	-6 001,75
908	Transports	193 850 000,00	194 370 011,93	0,00	-520 011,93
909	Action économique	5 693 900,00	9 927 773,58	0,00	-4 233 873,58
92	Opérations non ventilées	797 600 000,00	575 940 994,82	0,00	221 659 005,18
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922-1068)	10 800 000,00	11 256 925,28	0,00	-456 925,28
923	Dettes et autres opérations financières	381 800 000,00	205 000 000,00	0,00	176 800 000,00
925	Opérations patrimoniales	30 000 000,00	17 473 095,73		12 526 904,27
926	Transferts entre les sections	375 000 000,00	342 210 973,81		32 789 026,19
95	Chapitre de prévision sans réalisation	29 899 000,00		0,00	
951	Virement de la section de fonctionnement(1)	29 816 000,00			
954	Produits des cessions d'immobilisations (1)	83 000,00		0,00	
922-1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (2)	190 421 421,93	190 421 421,93		0,00
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		0,00			

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE
			REALISATIONS (mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)			
Dépenses de fonctionnement – Total		1 472 332 070,00	1 327 741 891,72	3 797 734,15	0,00	140 792 444,13	658 534 625,43	673 005 000,44
93	Services ventilés	974 573 800,00	894 700 981,97	1 872 873,17	0,00	77 999 944,86	658 534 625,43	238 039 229,71
930	Services généraux	76 478 500,00	71 936 004,06	233 869,16	0,00	4 308 626,78	10 902 959,71	61 266 913,51
931	Formation pro. et apprentissage	202 972 600,00	179 985 619,56	0,00	0,00	22 986 980,44	178 174 948,82	1 810 670,74
932	Enseignement	157 730 577,00	153 089 578,15	0,00	0,00	4 640 998,85	15 275 477,69	137 814 100,46
933	Culture, sports et loisirs	28 700 000,00	27 315 839,81	15 400,97	0,00	1 368 759,22	26 789 956,17	541 284,61
934	Santé et action sociale	423,00	423,00	0,00	0,00	0,00	0,00	423,00
935	Aménagement des territoires	10 900 000,00	8 599 168,90	0,00	0,00	2 300 831,10	5 071 989,72	3 527 179,18
936	Gestion des fonds européens	57 331 000,00	37 026 130,73	0,00	0,00	20 304 869,27	14 562 754,53	22 463 376,20
937	Environnement	8 950 000,00	7 547 005,39	45 698,64	0,00	1 357 295,97	6 444 093,95	1 148 610,08
938	Transports	386 533 000,00	372 324 705,27	1 549 579,97	0,00	12 658 714,76	365 016 896,48	8 857 388,76
939	Action économique	44 977 700,00	36 876 507,10	28 324,43	0,00	8 072 868,47	36 295 548,36	609 283,17
94	Services communs non ventilés	467 942 270,00	433 040 909,75	1 924 860,98	0,00	32 976 499,27		434 965 770,73
940	Impositions directes	35 307 522,00	35 307 521,62	0,00	0,00	0,38		35 307 521,62
941	Autres impôts et taxes	13 232,88	13 232,88	0,00	0,00	0,00		13 232,88
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
943	Opérations financières	8 511 242,12	6 580 340,36	1 924 860,98	0,00	6 040,78		8 505 201,34
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	765 000,00	583 568,08	0,00	0,00	181 431,92		583 568,08
945	Provisions et autres opérations mixtes	48 345 273,00	48 345 273,00			0,00		48 345 273,00
946	Transferts entre les sections (autres que virement)	375 000 000,00	342 210 973,81			32 789 026,19		342 210 973,81
947	Transferts dans section fonctionnement	0,00	0,00			0,00		0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	29 816 000,00		0,00				0,00
953	Virement à la section d'investissement(1)	29 816 000,00		0,00				0,00
Total des groupes fonctionnels		1 472 332 070,00	1 327 741 891,72	3 797 734,15	0,00	140 792 444,13	658 534 625,43	673 005 000,44
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		0,00						

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (titres émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)	
Recettes de fonctionnement – Total		1 472 332 070,00	1 462 962 971,30	0,00	0,00	9 369 098,70
93	Services ventilés	117 902 613,00	71 014 579,67	0,00	0,00	46 888 033,33
930	Services généraux	4 369 770,00	5 194 796,69	0,00	0,00	-825 026,69
931	Formation pro. et apprentissage	42 772 700,00	14 467 408,50	0,00	0,00	28 305 291,50
932	Enseignement	5 136 143,00	5 852 719,42	0,00	0,00	-716 576,42
933	Culture, sports et loisirs	776 000,00	437 893,82	0,00	0,00	338 106,18
934	Santé et action sociale	420 000,00	421 400,00	0,00	0,00	-1 400,00
935	Aménagement des territoires	320 000,00	1 117 626,00	0,00	0,00	-797 626,00
936	Gestion des fonds européens	52 133 000,00	31 940 423,40	0,00	0,00	20 192 576,60
937	Environnement	1 541 000,00	1 014 500,07	0,00	0,00	526 499,93
938	Transports	10 034 000,00	9 814 056,72	0,00	0,00	219 943,28
939	Action économique	400 000,00	753 755,05	0,00	0,00	-353 755,05
94	Services communs non ventilés	1 337 645 176,98	1 375 164 111,61	0,00	0,00	-37 518 934,63
940	Impositions directes	47 308 000,00	35 980 260,96	0,00	0,00	11 327 739,14
941	Autres impôts et taxes	813 406 870,98	848 068 620,96	0,00	0,00	-34 661 749,98
942	Dotations et participations	118 061 757,00	117 116 085,55	0,00	0,00	945 671,45
943	Opérations financières	705 183,00	1 606 324,78	0,00	0,00	-901 141,78
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	501 366,00	47 301 366,23			-46 800 000,23
946	Transferts entre les sections	357 662 000,00	325 091 453,23			32 570 546,77
947	Transferts dans section fonctionnement	0,00	0,00			0,00
Total des groupes fonctionnels		1 455 547 789,98	1 446 178 691,28	0,00	0,00	9 369 098,70
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		16 784 280,02				

L'arrêté des comptes 2021

L'arrêté des comptes permet de dégager le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2021, ce résultat s'élève à 131,4 M€.

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A) + (B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	16 784 280,02	1 446 178 691,28	1 462 962 971,30
Dépenses (réelles + ordre)		1 331 539 625,87	1 331 539 625,87
Total	16 784 280,02	114 639 065,41	131 423 345,43

Le solde d'exécution de la section d'investissement est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2021, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 115,5 M€.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		1 080 251 494,31	1 080 251 494,31
Dépenses (réelles + ordre)	190 421 421,93	1 005 347 083,17	1 195 768 505,10
Total	190 421 421,93	74 904 411,14	-115 517 010,79

L'arrêté des comptes, toutes sections confondues, fait ressortir un résultat de **15 906 334,64 €**.

RAPPORT ANNUEL DE LA DETTE

2021

Le « rapport annuel de la dette » retrace le contexte économique et financier de l'année écoulée, le suivi de l'évolution du niveau et de la structure de la dette, les différentes actions de gestion active de la dette et de la trésorerie menées en 2021.

Le rapport annuel de la dette est également complété par l'ensemble des annexes budgétaires normalisées et obligatoires du compte administratif à savoir :

- L'encours de dette par nature de dette
- L'encours de dette par structure de taux
- L'encours de dette par typologie de répartition de l'encours (« Charte Gissler »)
- L'état des instruments de couverture du risque financier
- Le bilan de l'utilisation des instruments de trésorerie pour l'année écoulée.

Grace notamment à l'utilisation intensive du programme obligataire EMTN mis en place en 2019, le taux moyen de dette en 2021 a poursuivi sa baisse et ressort à 0,94 % au 31/12/2021 et est parmi les plus performant de la strate régionale (1,47% en moyenne).

1] L'IMPACT DE L'EVOLUTION DES MARCHES SUR LES CHOIX DE GESTION DE LA DETTE REGIONALE

Contexte économique, Politiques monétaires et évolution des taux d'intérêts

Le rebond de croissance économique a été aussi marqué sur l'année 2021 que le coup de frein avait été brutal en 2020 lors des confinements liés à la pandémie. Conséquence directe et d'ampleur inattendue, la reprise de l'inflation a concentré (et concentre encore) tous les regards en termes d'indicateurs économiques. Alors qu'elle était encore anticipée fin 2020 comme contenue à 1,00% pour 2021, celle-ci finit à 2,6 %, bien au-delà de la cible de la BCE à 2,00 %.

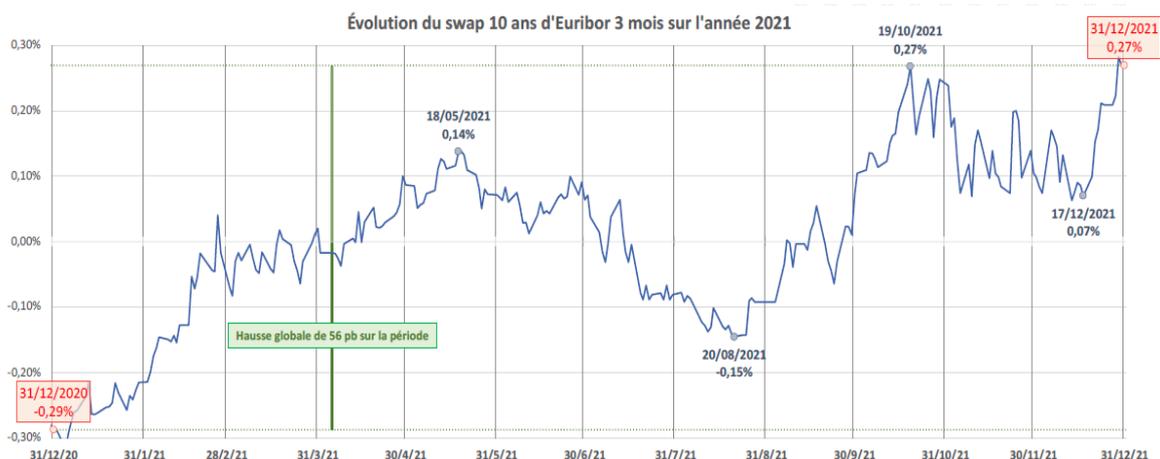
De ce fait, certaines banques centrales ont déjà fait l'annonce de changement d'orientation de leur politique monétaire alors même que la pandémie peut encore fortement influencer la robustesse des modèles économiques toujours plus sensibles par ailleurs à la grande volatilité des cours des matières premières dont les céréales, le gaz et le pétrole en premier lieu.

La fin d'année 2021 confirme donc un durcissement de la politique monétaire américaine avec plusieurs hausses de taux désormais anticipées pour la FED sur l'année 2022. De son côté les annonces faites par la BCE peuvent paraître plus attentistes sur le plan des taux directeurs néanmoins sur la fin 2021, une annonce apparaît comme déjà formelle avec l'extinction du programme « PEPP » (Pandemic Emergency Purchase Programme) d'achat de titres spécifiques à la pandémie... la hausse des taux directeurs semblent donc être plus lointaines de ce côté de l'atlantique mais un œil attentif est forcément gardé sur le niveau de l'inflation.

Une tendance globale à la hausse des taux reste néanmoins anticipée sur 2022 dans le prolongement de ce qui a déjà été constaté sur la fin d'année 2021 laquelle resterait accompagnée d'une très forte volatilité rendant plus complexe la lisibilité des marchés, freinant l'appétence des investisseurs et donc fermant des « fenêtres d'opportunités » en termes de gestion active de la dette.

Dans ce contexte, l'€ster reste en valeur négative avec -0,593 % au 31/12 tout comme l'EURIBOR 3 mois qui s'établit à -0,458%.

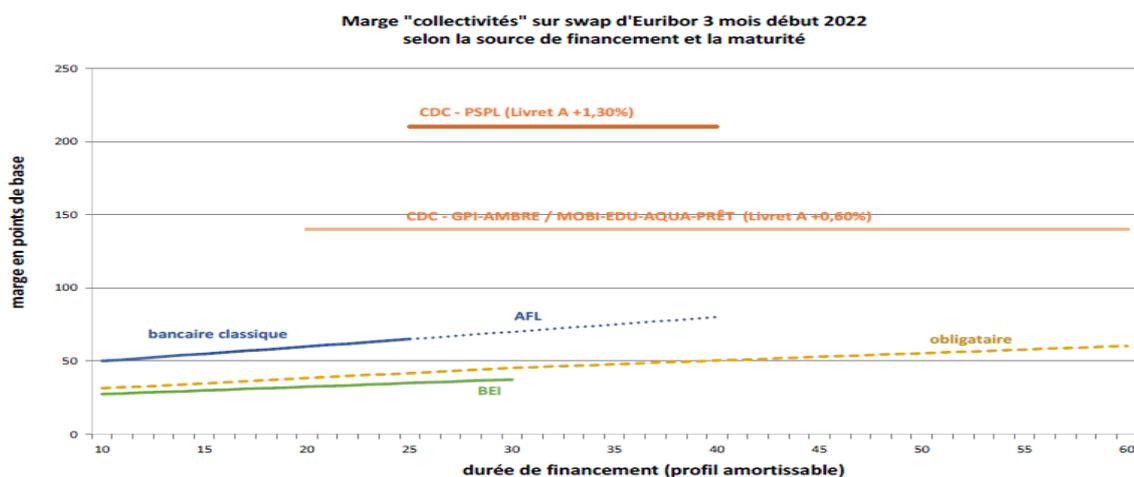
Comme le montre le graphique ci-dessous, les taux longs ont basculé en territoire positif avec une hausse de 60 points de base sur l'année. Ainsi le taux de swap 10 ans a fini l'année 2021 à +0,27 % alors qu'il chiffrait à - 0,29 % douze mois auparavant.



Source cabinet Michel Klopfer

Conditions de financement

Sur l'année 2021 malgré des éléments de stress ponctuel notamment lié à la crise sanitaire et pouvant générer des à-coups en termes de marges, la tendance globale a été un tassement progressif et une convergence autour d'une marge bancaire à 0,55 % en fin d'année. Les conventions bancaires mieux-disantes en termes de marge restent celles contractualisées avec la BEI puis suit l'obligataire.



Source cabinet Michel Klopfer

En effet, le recours au financement obligataire par les collectivités, même s'il a marqué légèrement le pas avec 4,4 Md€ d'émissions (contre 4,5 Md€ en 2020) et 134 émissions (contre 140 en 2020), devient pour la première fois en 2021 la solution de financement prioritaire pour les Régions qui représentent 82 % du volume émis (soit 2,4 Md€) hors Paris, Ile de de France et Ile de France Mobilités. Avec une moyenne par émission stable soit 33 M€, la marge observée reste en cohérence avec les niveaux de marché observés depuis quelques années avec une dispersion des marges de 19 à 40 points de base sur OAT suivant les maturités ciblées.

Enfin, sur le marché des NEU CP, le taux de rémunération s'est encore amélioré avec une maturité moyenne à 1 mois à -0,56 % et passant sous la barre de -0,60 % en fin d'année sous

l'effet de la surliquidité sur le marché monétaire notamment liée aux opérations de refinancement de la BCE.

III LE NIVEAU ET LA STRUCTURE DE LA DETTE

1) La mobilisation de l'emprunt d'équilibre :

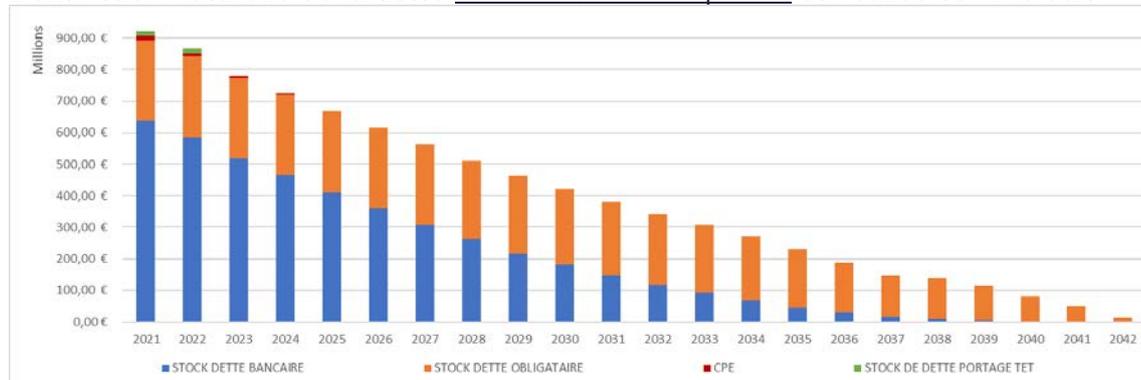
L'inscription d'emprunt voté en DM2 hors crédits dédiés à la gestion de dette est de 371,8 M€. Le montant finalement mobilisé dépend du taux de réalisation global du budget, tant en dépenses qu'en recettes. L'emprunt réalisé en 2021 s'élève à 205 M€.

En M€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Emprunts inscrits au BP	87,3	113,8	118	136,3	103.150	87,6	233
DM 1	15,5	17,4		-11,8	-5,9	+35,1	+138,8
DM 2	7,10	3,5		10,8	-6,15	+23,2	
Total	109,9	134,7		135,3	91,1	145,9	371,8
Emprunts mobilisés	82	106,4	80	91,038	67,620	70	205
% mobilisation / total inscrit	74,6 %	79 %	67,8%	67,3 %	74,2 %	48 %	55%
Variation nette de l'encours sur la dette directe hors CPE	32,1	56,6	28,2	34,9 dont portage TET 26,9 M€	10,7 dont portage TET 1,620 M€	+17,6	+144,1

L'encours de la dette directe s'élève donc à 891 M€ dont 255 M€ de dette obligataire au 31 décembre 2021.

Celui-ci passe à 906 M€ en incluant l'encours du Contrat de Performance Energétique (encours TTC = 14 M€ au 31/12/2021) et constitue l'encours de dette « réglementaire » de la Région.

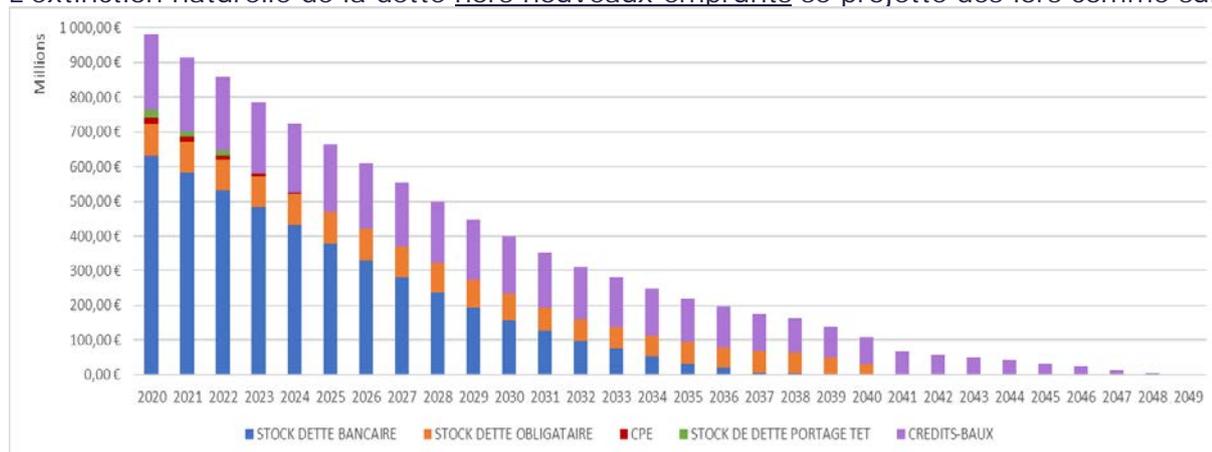
L'extinction naturelle de la dette hors nouveaux emprunts se réalise comme suit.



Une définition de la dette « au sens large » nécessite d'agréger au stock de dette ci-dessus les encours relatifs aux contrats de crédit-bail contractualisés depuis 2006 et 2009. S'entend alors comme stock de dette additionnel, l'encours du crédit-bail signé en 2006 et déjà mis en location depuis 2009 et celui du crédit-bail II signé en 2009 et mis en location en juin 2016 pour globalement 213,3 M€ au 31/12/2021.

L'encours global est alors porté à 1,12 Md€ au 31/12/2021.

L'extinction naturelle de la dette hors nouveaux emprunts se projette dès lors comme suit.



Dans les développements ci-après, il est proposé, pour l'analyse des indicateurs, de se concentrer uniquement sur la dette « réglementaire » soit l'encours de dette bancaire et celle relative au CPE.

2) La structure de la dette régionale :

a) Répartition taux fixe / taux variable :

Cette analyse permet de mesurer l'exposition de la collectivité au risque de taux, étant entendu qu'une majorité de taux fixes signifie une exposition à la baisse des taux, alors qu'une majorité de taux variables revient à une exposition à la hausse des taux.

Depuis 2015, la répartition de la dette a évolué comme suit (y compris revolving) :

	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21
% taux fixe	52 %	46 %	52 %	49 %	58 %	60 %	69 %
% taux variable	48 %	54 %	48 %	51 %	42 %	40 %	31%

Cette répartition est étendue à 70 % taux fixe / 30 % taux variable si l'encours de crédit-bail est également considéré.

S'agissant du financement des investissements, l'emprunt 2021 s'établit à 205 M€.

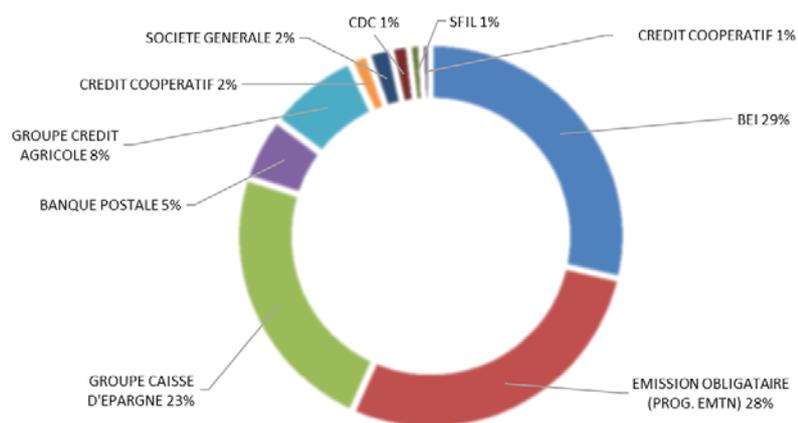
- ✓ 40 M€ par le biais d'une convention bancaire souscrite à la Caisse d'Épargne indexée sur taux fixe 0,82 %,
- ✓ 165 M€ en obligataire dans le cadre du programme EURO MEDIUM TERM NOTE. A la suite des émissions inaugurales lancées avec succès par la Région fin 2019, deux campagnes obligataires ont été menées sur l'année 2021. Au global, ce sont 10 émissions obligataires qui ont été négociées sur des niveaux de spreads en ligne avec les émissions des autres grandes structures (soit autour de OAT + 0,23 %) :
 - 10 M€, taux fixe 0,725 %, maturité 12/2039,
 - 10 M€, taux fixe 0,807 %, maturité 05/2040,
 - 10 M€, taux fixe 0,822 %, maturité 05/2041,
 - 25 M€, taux fixe 0,834 %, maturité 05/2042,
 - 10 M€, taux fixe 0,552 %, maturité 05/2033,
 - 10 M€, taux fixe 0,662 %, maturité 05/2034,
 - 15 M€, taux fixe 0,924 %, maturité 11/2043,
 - 25 M€, taux fixe 0,711 %, maturité 11/2036,

- 20 M€, taux fixe 0,668 %, maturité 11/2035,
- 30 M€, taux fixe 0,755 %, maturité 11/2037

Le programme EMTN disposait d'un plafond de 500 M€ lors de la mise en place en 2019, il est utilisé à hauteur de 255 M€ à la fin 2021. Une augmentation de plafond a été votée en session plénière en décembre 2021, le nouveau plafond est aujourd'hui de 1,5 Md€.

b) Répartition par prêteurs :

La Banque Européenne d'Investissement maintient sa position de premier prêteur régional avec plus de 29 % de l'encours au mais la croissance rapide depuis 2019 de la part obligataire due à l'utilisation intensive du programme EMTN porte l'encours obligataire à 28 % au 31/12/2021.



La part d'encours du groupe Caisse d'Épargne reste quasi stable (23 %) du fait de la mobilisation des 40 M€ sur leur convention bancaire fin 2021.

3) L'évolution de la charge de la dette :

Une baisse constante du coût moyen de la dette :

L'indicateur retenu pour mesurer le niveau des frais financiers générés par la dette est le taux moyen pondéré (TMP). Il est égal au rapport entre les intérêts acquittés et le capital restant dû à chaque fin de mois.

Cet indicateur ressort à 0,94 % en 2020 et se positionne une nouvelle fois en baisse (pour rappel taux moyen 2020 : 1,02 %).

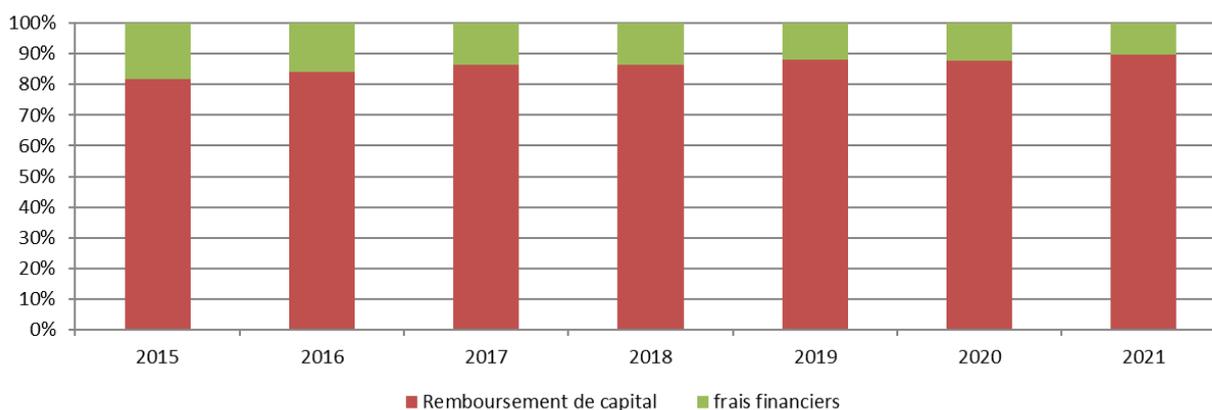
Taux de réalisation des crédits liés à la charge de la dette en 2021 :

En 2021, les intérêts payés au titre de l'encours amortissable* (hors CPE) ont représenté 0,70 % des dépenses de fonctionnement et 0,42 % du budget global.

	BP En M€	Total crédits inscrits En M€	Réalisation En M€	Taux réalisation /BP	Taux réalisation crédits inscrits
Remboursement Capital (a)	61	61	60,8	99,6 %	99,6 %
Intérêts de la dette amortissable directe * (b)	7,2	7,1	6,9	95,8 %	97,1 %
Annuité de dette (capital + intérêts*) (c = a + b)	68,2	68,1	67,7	99,2 %	99,4 %
Réaménagement de la dette	10	10	0	0%	0 %

* Hors frais financiers relatifs à la ligne de trésorerie et ICNE

Depuis 2015, les frais financiers de la dette amortissable ont diminué de plus de 37 % (et de plus de 54 % si la comparaison est faite par rapport à 2012), l'amortissement de la dette a progressé de 25%. A noter néanmoins que l'année 2021 intègre un amortissement de 10 M€ lié au TET, en retraitant ce remboursement l'amortissement ne progresse plus, au global, que de 4,4%.



III] LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

1) Les opérations menées sur l'encours de dette long terme

a) Saisir des opportunités de marché pour optimiser le coût de la dette :

A l'instar des exercices précédents, la Région a tiré avantage, sur l'année 2021, du positionnement d'une partie de son encours de dette positionnée en taux variable ou révisable notamment par des échéances nulles en intérêts. Sur l'ensemble des échéances payées sur cette année, plus de 39 % d'entre elles ont fait l'objet de frais financiers nuls soit 15 contrats pour un encours de plus de 225 M€ au 31/12/2021.

A noter que les banques « floorent » les taux d'intérêts appliqués aux contrats c'est-à-dire qu'elles appliquent un taux zéro même si le taux global du contrat est négatif. En effet, compte tenu des taux négatifs, la Région devrait, émettre des titres sur certains contrats du fait que le

taux global (taux d'intérêts + marge bancaire) est mécaniquement inférieur à zéro. Néanmoins, du point de vue des banques, le fait de constater un taux négatif pourrait amener à requalifier les emprunts qu'elles ont consentis en « placement ». Ceci explique donc l'application d'un taux « zéro » même si dans les faits celui-ci est négatif pour les collectivités.

b) Les possibilités de remboursements anticipés pour optimiser l'encours revolving amortissable :

La ligne « réaménagement de la dette » a été dotée de 10 M€ en recettes et en dépenses au Budget Primitif. Les anciens revolving de type CLTR étant aujourd'hui éteints, ces crédits étaient destinés à comptabiliser d'éventuels remboursement anticipés temporaires avec mouvements de fonds sur l'année 2021.

En effet, il est à noter que la Région dispose de conventions de type revolving qu'elle a consolidé en emprunt amortissable. Sur certains contrats de type CACIB (filiale Crédit Agricole), des possibilités de remboursement temporaire à frais réduits sont offertes même dans le cas où la consolidation a été réalisée en taux fixe. Compte tenu des conditions de marché, aucune mise en œuvre n'a néanmoins été faite sur 2021, cette opération ne procurant aucun avantage.

2) L'optimisation de la gestion de la trésorerie

a) Le programme de NEU CP reste le principal instrument d'optimisation de la gestion de trésorerie

17 NEU CP qui ont été émis sur l'année 2021 ; leurs principales caractéristiques sont reprises ci-après.

		Date d'émission	date de remboursement	maturité du NEU CP (en jours)	montant BT	meilleur taux lignes "classiques"	taux NEU CP	coûts si portage par une ligne "classique"	coûts NEU CP*	gains	agent placeur
2021	1	09/02/2021	09/03/2021	28	25 000 000,00	0,16%	-0,5500%	3 111,11	- 10 699,02	13 810,13	BRED
2021	2	09/02/2021	09/03/2021	28	25 000 000,00	0,16%	-0,5500%	3 111,11	- 10 699,02	13 810,13	CACIB
2021	3	17/02/2021	23/03/2021	34	50 000 000,00	0,16%	-0,5500%	7 555,56	- 25 985,72	33 541,28	CACIB
2021	4	18/03/2021	21/04/2021	34	50 000 000,00	0,16%	-0,5350%	7 555,56	- 25 276,66	32 832,22	BRED
2021	5	12/04/2021	21/05/2021	39	50 000 000,00	0,16%	-0,5250%	8 666,67	- 28 453,68	37 120,35	BRED
2021	6	23/04/2021	21/05/2021	28	50 000 000,00	0,16%	-0,5200%	6 222,22	- 20 230,40	26 452,62	CACIB
2021	7	28/04/2021	22/06/2021	55	50 000 000,00	0,16%	-0,5200%	12 222,22	- 39 753,80	51 976,02	BRED
2021	8	19/05/2021	21/07/2021	63	50 000 000,00	0,16%	-0,5200%	14 000,00	- 45 541,44	59 541,44	BRED
2021	9	18/06/2021	07/09/2021	81	50 000 000,00	0,16%	-0,5200%	18 000,00	- 58 568,53	76 568,53	BRED
2021	10	19/07/2021	21/09/2021	64	50 000 000,00	0,16%	-0,5300%	14 222,22	- 47 155,54	61 377,76	CACIB
2021	11	23/07/2021	08/10/2021	77	50 000 000,00	0,16%	-0,5250%	17 111,11	- 56 208,95	73 320,06	BRED
2021	12	22/09/2021	21/10/2021	29	50 000 000,00	0,16%	-0,5350%	6 444,44	- 21 557,90	28 002,34	BRED
2021	13	06/10/2021	05/11/2021	30	50 000 000,00	0,16%	-0,5375%	6 666,67	- 22 405,87	29 072,54	NATIXIS
2021	14	15/10/2021	23/11/2021	39	50 000 000,00	0,16%	-0,5350%	8 666,67	- 28 995,97	37 662,64	BRED
2021	15	05/11/2021	07/12/2021	32	50 000 000,00	0,16%	-0,5400%	7 111,11	- 24 011,53	31 122,64	NATIXIS
2021	16	02/12/2021	01/02/2022	61	50 000 000,00	0,16%	-0,5800%	13 555,56	- 49 187,23	62 742,79	BRED
2021	17	10/12/2021	22/02/2022	74	50 000 000,00	0,16%	-0,6100%	16 444,44	- 61 742,82	78 187,26	LBP
				total 2021	800 000 000,00		-0,5401%		-576 474,08	747 140,75	
				moyenne 2021	47 058 823,53		taux moyen				

*si négatif, il s'agit d'un gain

Le montant global émis est de 800 M€, la moyenne par émission est en hausse par rapport à 2020 avec un volume de 47 M€ (+7M€). L'ensemble des émissions a été réalisé à taux négatif, en moyenne à -0,54 %, générant sur l'année 2021 un gain cumulé de plus près de 0,750 M€.

Les NEU CP sont donc les instruments principaux de gestion de trésorerie car les plus efficaces actuellement compte tenu du contexte de marché, les lignes de trésorerie ayant aujourd'hui une vocation unique, celle de couverture du programme (back up).

b) Des lignes de trésorerie en couverture du programme de NEU CP

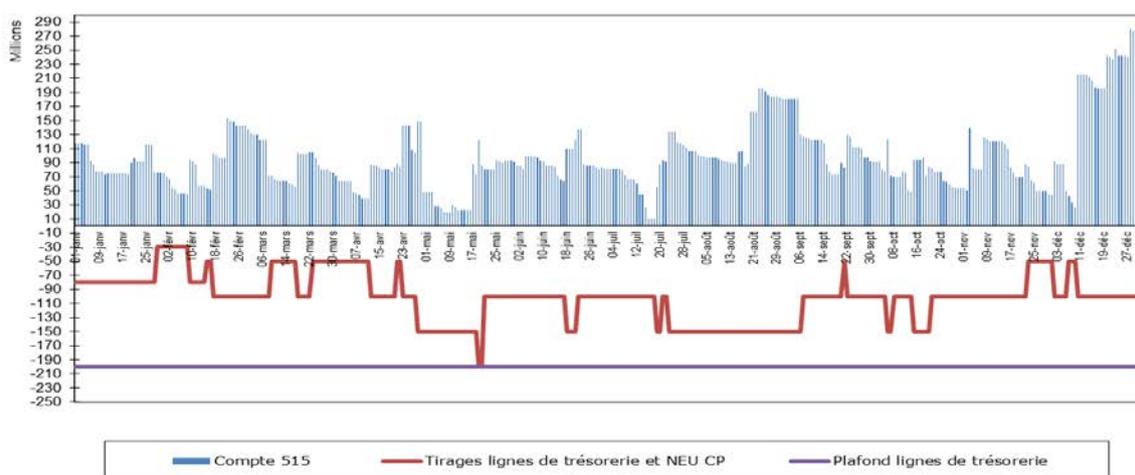
Dans l'objectif de couvrir le programme de NEU CP de 200 M€ (en back-up) mais également de gérer sa trésorerie au « fil de l'eau », la Région Centre-Val de Loire a lancé deux consultations successives au cours de l'année 2021 pour renouveler les contrats de lignes de trésorerie pour un volume global de 200 M€.

Les principales conditions financières des contrats sont reprises ci-après.

PRETEUR	MONTANT	DUREE	INDEX	MARGE	Commission	CNU
SOCIETE GENERALE	20 000 000 €	1 an à compter du 16/11/2021	EURIBOR 1 mois	0,35 %	0,04 %	Néant
CACIB	20 000 000 €	1 an à compter du 04/11/2021	EURIBOR 3 mois	0,20 %	0,07 %	0,02 %
LA BANQUE POSTALE	40 000 000 €	1 an à compter du 04/11/2021	TAUX FIXE 0,16 %	-	0,10 %	Néant
CAISSE D'EPARGNE	70 000 000 €	1 an à compter du 5/01/2022	Euribor 1 semaine	0,15 %	0,03 %	0,02%
LA BANQUE POSTALE	15 000 000 €	1 an à compter du 5/01/2022	TAUX FIXE 0,16 %	-	0,10 %	Néant
CACIB	35 000 000 €	1 an à compter du 5/01/2022	EURIBOR 3 MOIS moyenné	0,20%	0,06 %	0,02 %

c) Le suivi quotidien du niveau de trésorerie

Comme les exercices précédents, des excédents ont été constatés sur le compte 515. Ceux-ci sont consécutifs aux émissions des NEU CP mais restent sans conséquence compte tenu du fait que les émissions ont été réalisées à taux négatif.



Au 31/12/2021, le solde de tirage des instruments de trésorerie soit 100 M€ correspond aux deux NEU CP négociés pour 50 M€ chacun pour assurer la gestion court terme de fin d'année.

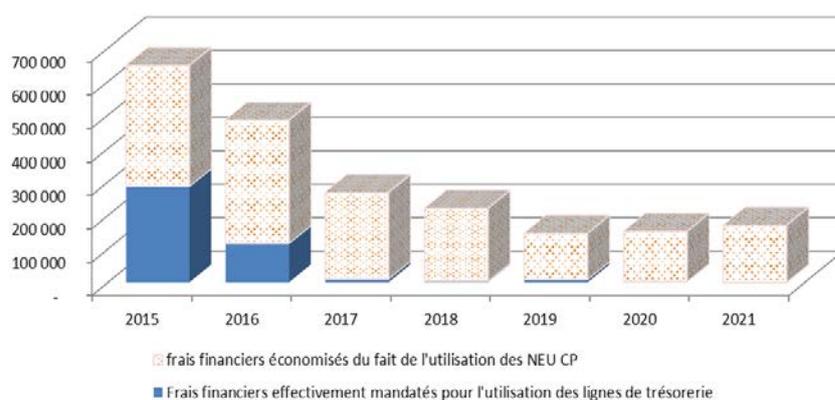
Éléments d'explication de la légende du graphique :

- le « compte 515 » retrace le montant quotidien du niveau de trésorerie sur le compte de la Région. Historiquement en trésorerie zéro, le compte 515 est constaté en excédent depuis quelques années en lien avec les conditions de marché offertes sur la gestion de trésorerie.
- le « Tirages lignes de trésorerie et NEU CP » retrace les besoins de trésorerie.
- le « plafond lignes de trésorerie » correspond au droit de tirage maximal de la Région sur les lignes de trésorerie et sur le programme de NEU CP.

d) Indicateurs d'utilisation des instruments de trésorerie

En 2021, la Région a mobilisé les instruments de trésorerie pendant 365 jours pour un encours moyen par jour de mobilisation de 101 M€ (93 M€ en 2020). Aucune mobilisation n'a été effectuée sur les lignes de trésorerie, seuls les 800 M€ de NEU CP ont été utilisés pour faire face aux besoins court terme.

Le montant dû au titre des commissions d'engagement et de non-utilisation se chiffre à 0,198 M€. Au global sur l'année 2021, l'ensemble des frais générés par la gestion de trésorerie ont été « autofinancés » par les émissions des NEU CP, ces coûts restent donc marginaux dans le budget régional.



RAPPORT SUR LA GESTION PLURI ANNUELLE

Conformément aux articles L. 4312-4-I et 4312-4-II du Code général des collectivités territoriales, la Région utilise les autorisations de programme (AP) pour ses dépenses d'investissement depuis 1993 et les autorisations d'engagement (AE) pour ses dépenses de fonctionnement depuis 2005 dont la réalisation dépasse le cadre annuel budgétaire.

Les AP et les AE correspondent au montant maximal pouvant être affecté, engagé et mandaté pour financer des dépenses d'investissement ou de fonctionnement (sauf frais de personnel) étalées sur plusieurs années.

La pratique de la pluriannualité est assez peu contrainte réglementairement pour les régions. Le législateur leur laisse ainsi le soin de définir elles-mêmes, à l'intérieur d'un cadre minimum, les modalités de gestion et de suivi de leurs engagements pluriannuels.

Leurs obligations sont les suivantes :

- adopter un règlement budgétaire et financier,
- présenter au Compte administratif un rapport retraçant les engagements pluriannuels, une annexe normalisée retraçant la situation des autorisations de programme - autorisations d'engagement, et crédits de paiement,
- produire également au Compte administratif, dans une logique prudentielle et de lisibilité, un ratio informatif rendant compte de la gestion des AP et AE.

Le présent rapport répond à ces deux dernières obligations.

Vous sont ainsi présentées :

- une analyse de la situation des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement,
- l'annexe budgétaire normalisée, permettant le calcul du ratio de couverture des AP et AE/CP, qui est intégrée dans le document comptable.

BILAN DE LA GESTION PLURIANNUELLE

I - ANALYSE DE LA SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) / CREDITS DE PAIEMENT (CP)

A fin 2021, la section d'investissement, gérée quasiment en intégralité au moyen des AP, représente 48,0 % du volume global des engagements pluriannuels de la collectivité (montants votés en AP et en AE cumulés).

A. Les stocks d'AP :

- AP votées disponibles à l'affectation :

Au 01/01/2021 le montant des restes à affecter sur les AP votées et non clôturées (exercices antérieurs) s'élevait à 737,1 M€ (657 M€ au 01/01/2020).

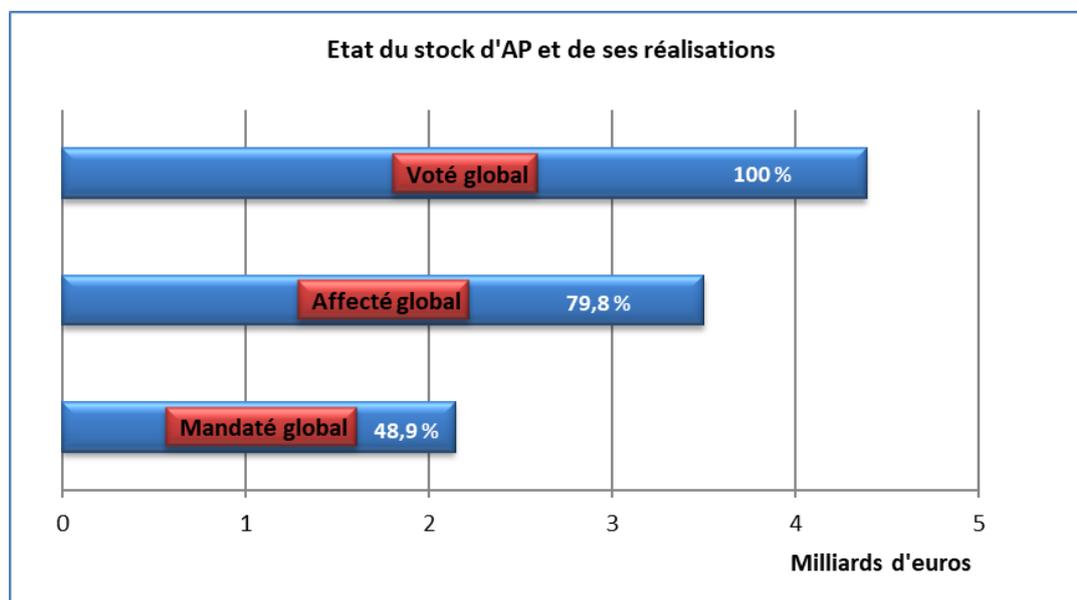
Ces restes à affecter ne sont pas pris en compte dans le calcul du ratio de couverture des AP, détaillé en partie I - C. du présent document, mais représentent un stock d'engagements potentiellement mobilisables en termes de crédits sur les prochains exercices.

- AP votées dans l'année :

En 2021, 135 AP ont été créées au cours des étapes budgétaires (pour mémoire 134 en 2020, 85 en 2019, 120 en 2018, et 107 en 2017). Le montant global d'AP votées en 2021 se situe à hauteur de 733,5 M€ (448,4 M€ en 2020, 269,6 M€ en 2019, 272,5 M€ en 2018, et 905,2 M€ en 2017).

Aussi, compte tenu des annulations d'AP devenues sans objet mais également d'AP clôturées suite à leur exécution complète, mandatées intégralement ou partiellement, le montant cumulé des AP vivantes au 31/12/2021 est de 4 389 M€ (4 141 M€ à fin 2020 et 3 812 M€ à fin 2019).

Le graphique ci-dessous permet de visualiser et comparer les différentes composantes du stock d'AP à la fin de l'exercice 2021. A titre d'information, à fin 2020, le volume de l'affecté global était à 82,0 % du voté global et le mandaté global à 47,2 % du voté global.



Les AP affectées :

- AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/2021 :

Le montant des restes à mandater sur les AP affectées antérieurement à 2021 se montait à 1 440,8 M€.

- Flux d'AP affectées dans l'année :

Le montant des affectations réalisées en 2021 sur l'ensemble des AP vivantes est de 474 M€.

- Les AP affectées annulées :

Le montant des annulations d'affectations réalisées en 2021 se situe à hauteur de 39,1 M€.

- Les CP mandatés au budget 2021 :

L'ensemble des mandats sur AP de l'exercice 2021 se monte à 517,2 M€.

- Les AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2021 :

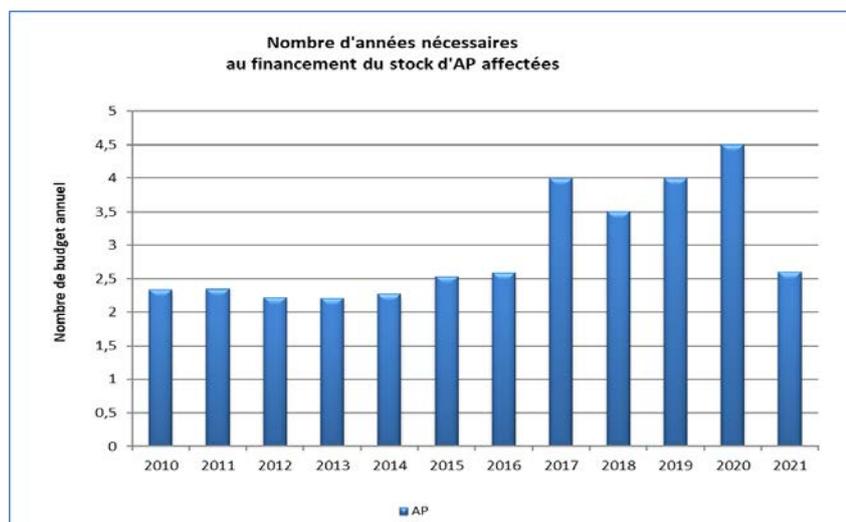
Compte tenu des différents mouvements détaillés ci-dessus, le stock d'AP affectées restant à financer au 31/12/2021 s'élève à 1 358,5 €, en légère diminution par rapport au stock établi au 31/12/2020 (1 440,8 M€).

B. Le ratio de couverture des AP affectées

Il correspond au rapport entre le reste à mandater sur AP affectées au 31/12/2021 et le montant de CP mandatés sur AP en 2021. Le ratio de couverture AP/CP traduit une capacité de couverture des engagements pluriannuels de la région. Il est exprimé en nombre d'années de crédits de paiement nécessaires pour financer le stock d'AP.

Au 31/12/2021, 2,6 années de crédits de paiement sont nécessaires pour financer ce stock, à volume de mandatement constant et sans inscrire de nouvelles AP. Après avoir atteint en fin d'année 2020 son niveau le plus élevé depuis 2010, ce ratio baisse de manière significative en 2021 et retrouve le niveau moyen constaté entre 2010 et 2016, en raison du niveau très élevé des dépenses d'investissement 2021.

L'évolution depuis 2010 du ratio de couverture des AP est présentée dans le graphique ci-dessous :



II - ANALYSE DE LA SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) / CREDITS DE PAIEMENT (CP)

A fin 2021, la section de fonctionnement constituait 52,0 % du volume global des engagements pluriannuels de la collectivité (montants votés en AP et en AE cumulés).

A. Les stocks d'AE :

- AE votées disponibles à l'affectation :

Au 01/01/2021, le montant des restes à affecter sur les AE votées et non clôturées s'élevait à 773,1 M€.

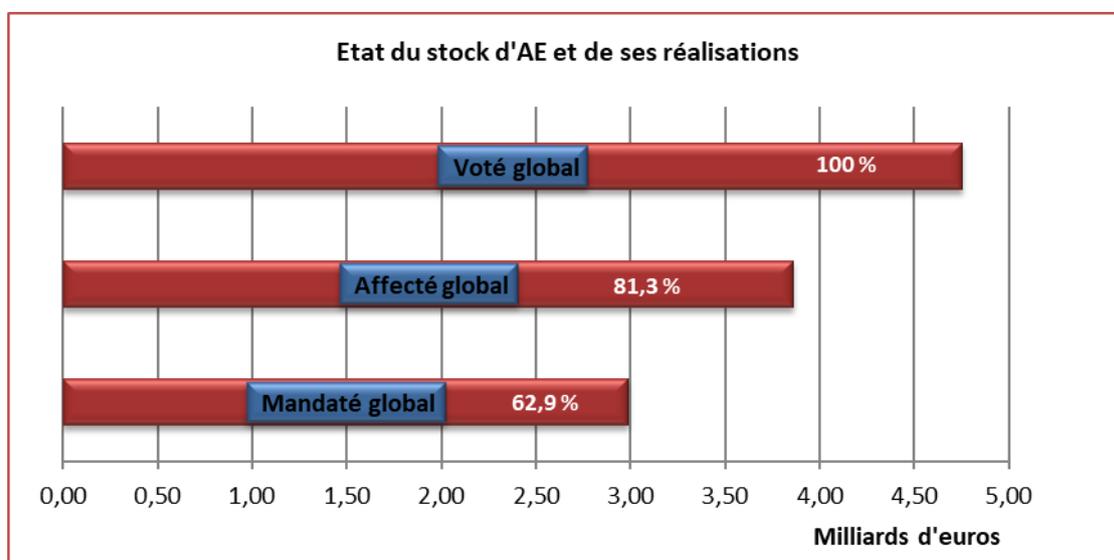
Ces restes à affecter ne sont pas pris en compte dans le calcul du ratio de couverture des AE, détaillé en partie II - C. du présent document, mais représentent un stock d'engagements potentiellement mobilisables en termes de crédits sur les prochains exercices.

- AE votées dans l'année :

En 2021, 160 AE ont été créées au cours des étapes budgétaires (221 en 2020, 178 en 2019, 140 en 2018, et 106 en 2017). Le volume global d'AE votées en 2021 se situe à hauteur de 475 M€ (667 M€ en 2020, 643,4 en 2019, 932,3 M€ en 2018, et 1 032 M€ en 2017).

Aussi, compte tenu des annulations d'AE devenues sans objet mais également d'AE clôturées suite à leur exécution complète, mandatées intégralement ou partiellement, le montant cumulé des AE vivantes au 31/12/2021 s'établit à 4 758 M€.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser et comparer les différentes composantes du stock d'AE à la fin de l'exercice 2021. A titre d'information, au 31/12/2020, l'affecté global était à 79,8 % du voté global, et le mandaté global à 60,5 % du voté global.



B. Les AE affectées :

- AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/2021 :

Le montant des restes à mandater sur les AP affectées antérieurement à 2021 se montait à 772,8 M€.

- Flux d'AE affectées dans l'année :

Le montant des affectations réalisées en 2021 sur l'ensemble des AE vivantes est de 881,8 M€.

- Les AE affectées annulées :

Le montant des annulations d'affectations (revalorisations négatives) en 2021 se situe à hauteur de 122,1 M€.

- Les CP mandatés au budget 2021 :

L'ensemble des mandats sur AE de l'exercice 2021 se monte à 659,4 M€.

- Les AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2021 :

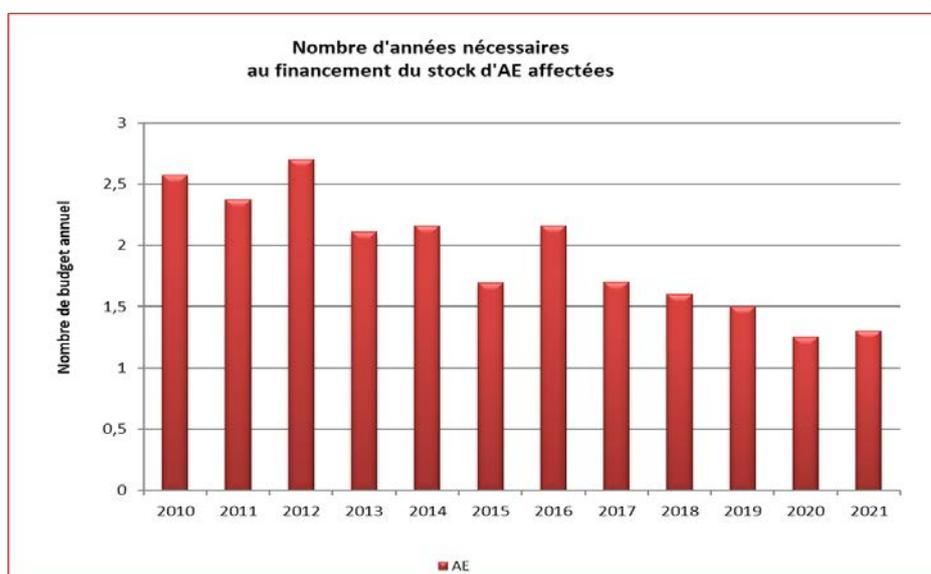
Compte tenu des différents mouvements détaillés ci-dessus, le reste à mandater sur les AE affectées au 31/12/2021 s'élève à 873,1 M€ (772,8 M€ au 31/12/2020).

C. Le ratio de couverture des AE affectées

Il correspond au rapport entre le reste à mandater sur AE affectées au 31/12/2021 et le montant de CP mandatés en 2021. Le ratio de couverture AE / CP traduit une capacité de couverture des engagements pluriannuels de la région. Il est exprimé en nombre d'années de crédits de paiement nécessaire pour financer le stock d'AE.

Au 31/12/2021, 1,32 année de crédits de paiement est nécessaire pour financer ce stock, à volume de mandatement constant et sans inscrire de nouvelles AE. Ce ratio se stabilise par rapport à 2020 (1,5 en 2019 et 1,6 en 2018).

L'évolution depuis 2010 du ratio de couverture des AE est présentée dans le graphique ci-dessous :



LISTE DES VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES SUR L'EXERCICE 2021

FONCTIONNEMENT

Origine						Destination							
POLITIQUE	Chapitre	Fonction	Nature	Programme	Service	POLITIQUE	Chapitre	Fonction	Nature	Programme	Service	Montant	Date
Ressources humaines	932	222	60628	2109	031	Territoires solidaires	934	41	673	2880	021	423,00	24/02/2021
Moyens generaux financiers	943		66111	0	021	MOYENS GENERAUX FINANCIERS	941		673	1706		13 232,88	02/04/2021
Moyens generaux financiers	943		6541	1064	21	MOYENS GENERAUX FINANCIERS	945		6875	2499	21	3,00	31/05/2021

Suite au vote du nouveau règlement budgétaire et financier, les virements entre chapitres sont effectués par arrêté du président et communiqués à la séance plénière la plus proche.